



VOLUME 3 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Parc éolien de Sole de Fours « WP France 24 »

Communes de Flaucourt, Assevillers,
Dompierre-Becquincourt

Département : Somme (80)

Janvier 2019 – VERSION N°1



Version	Elaboré par :	Vérifié par :	Approuvé par :
Septembre 2018	ATER Environnement	ATER Environnement	GLOBAL WIND POWER
	Audrey MONEGER	Pauline LEMEUNIER	Léo MARIE

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE LA DEMANDE	5	10	ANNEXES	55
2	PROCEDURE D’AUTORISATION UNIQUE	9	10.1.	ANNEXE 1 : KBIS DE LA SOCIETE « WP FRANCE 24 SAS »	55
	2.1. AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES	9	10.2.	ANNEXE 2 : CERTIFICAT D’ENREGISTREMENT	56
	2.2. INSERTION DE L’ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE.....	10	10.3.	ANNEXE 3 : COORDONNEES DES INSTALLATIONS.....	58
3	PRESENTATION DU DEMANDEUR	13	10.4.	ANNEXE 4 : ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE	59
	3.1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	13	10.5.	ANNEXE 5 : DELEGATION DE POUVOIR	60
	3.2. PRESENTATION DE LA SOCIETE GLOBAL WIND POWER	13	10.6.	ANNEXE 6 : COMPTES DE RESULTAT ET BILANS DE LA SOCIETE GLOBAL WIND POWER FRANCE APS	61
4	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	17	10.7.	ANNEXE 7 : COMPTES DE RESULTAT ET BILANS DE LA SOCIETE GLOBAL WIND POWER EUROPE AS	68
	4.1. CAPACITES TECHNIQUES.....	17	10.8.	ANNEXE 8 : EXTRAIT DES RAPPORTS ANNUELS DU GROUPE BONHEUR ASA	75
	4.2. CAPACITES FINANCIERES	21	10.9.	ANNEXE 9 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU DE DOMPIERRE- BECQUINCOURT	85
5	PROJET ARCHITECTURAL	27	10.10.	ANNEXE 10 : SAISINE.....	85
	5.1. LOCALISATION DU SITE ET IDENTIFICATION CADASTRALE.....	27	10.11.	ANNEXE 11 : COURRIERS AUX PPA.....	86
	5.2. OCCUPATION DU SOL SUR LE SITE	29	10.12.	ANNEXE 12 : PLANS REGLEMENTAIRES.....	96
	5.3. NOTICE DE PRESENTATION DU PROJET.....	29			
6	LES ACTIVITES EXERCEES SUR LE SITE	39			
	6.1. PRESENTATION DE L’ACTIVITE.....	39			
	6.2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DU GISEMENT EOLIEN	39			
	6.3. VOLUME DE L’ACTIVITE	44			
	6.4. MODALITES D’EXPLOITATION	44			
	6.5. MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE	44			
	6.6. MOYENS D’INTERVENTION EN CAS D’INCIDENT OU D’ACCIDENT.....	45			
	6.7. NATURE, ORIGINE ET VOLUME DES EAUX UTILISEES OU AFFECTEES	45			
7	DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT	47			
	7.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	47			
	7.2. DEMONTAGE DES EOLIENNES	48			
	7.3. DEMONTAGE DES INFRASTRUCTURES CONNEXES	49			
	7.4. DEMONTAGE DES POSTES DE LIVRAISON	49			
	7.5. DEMONTAGE DES CABLES	49			
8	CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES	51			
	8.1. CADRE REGLEMENTAIRE.....	51			
	8.2. METHODE DE CALCUL DE LA GARANTIE FINANCIERE	51			
	8.3. ESTIMATION DES GARANTIES	52			
	8.4. MODALITES DE CONSTITUTION DE LA GARANTIE	52			
9	BIBLIOGRAPHIE / TABLE DES ILLUSTRATIONS	53			
	9.1. BIBLIOGRAPHIE	53			
	9.2. LISTE DES FIGURES	53			
	9.3. LISTE DES TABLEAUX	53			
	9.4. LISTE DES CARTES.....	53			

1 PRESENTATION DE LA DEMANDE

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'Autorisation Unique sur les communes d'Assevillers, de Dompierre-Becquincourt et de Flaucourt, pour un parc éolien classé sous la rubrique I.C.P.E. 2980.

La lettre de demande se trouve ci-contre.

Constitué de 8 éoliennes et de quatre postes de livraison, ce parc sera construit et exploité par la société « WP France 24 SAS », Maître d'Ouvrage du projet.

Il s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en faveur des énergies renouvelables et notamment les lois Grenelle 1 et 2 qui prévoient entre autres le déploiement de plus de 19 000 MW de puissance éolienne en terrestre d'ici 2020. Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2018 (source : thewindpower.net), la France comptait une puissance éolienne installée de 13 487 MW.

Ce projet initié en 2014 contribuera de manière significative aux objectifs 2020 fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de l'ancienne région Picardie, à savoir 4 146 MW éolien installés en 2020.

Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 8
	Hauteur maximale au moyeu : 119 m
	Diamètre rotor maximal : 131 m
	Hauteur maximale en bout de pale : 180 m
	Puissance unitaire maximale : 3,9 MW
Classement des activités	Puissance totale maximale installée : 31,2 MW
	Rubrique n°2980-1
	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m (A-6).

Tableau 1 : Nature, volume et classement des activités (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

WP France 24 SAS,
M. Léo MARIE
52 Quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
France

Préfecture de la Somme
Monsieur le Préfet Philippe DE MESTER
51 Rue de la République
80000 AMIENS

Puteaux, le 05 Décembre 2016

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Unique du parc éolien de Sole de Fours localisé sur les communes de Flaucourt, Assevillers et Dompierre-Becquincourt (80).

Pièce jointe : délégation de pouvoir

Version mise à jour le 7 Janvier 2019 suite à la demande de complément daté du 24 Octobre 2017.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Léo MARIE, munie d'une délégation de pouvoir, agissant pour le compte de la société WP France 24 SAS dont le siège est situé à Puteaux (92),

Ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance, pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter un parc éolien, soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur le site de Sole de Fours (80).

Ce projet est constitué de 8 machines et 4 postes de livraison et sera exploité par la société WP France 24 SAS, société sœur de Global Wind Power SARL.

Vu la nature des activités envisagées sur site, les rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées sont concernées :

Rubrique	Intitulé	Volume de l'activité	Régime Rayon d'affichage (km)
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :		
	1 – Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Mâts supérieurs à 50 m	A r = 6 km

Conformément aux articles R. 512-2 et suivants du Code de l'Environnement, pris pour l'application de la Loi N°76-633 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les caractéristiques techniques des diverses installations et activités, l'étude d'impact, l'étude de dangers sont jointes à la présente demande d'autorisation. Un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers est également joint au dossier.

Conformément à l'article 27 du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement la notice d'hygiène et de sécurité ne fait plus partie du dossier d'autorisation tandis qu'un dossier urbanisme est joint, reprenant les éléments demandés au titre du code de l'urbanisme.

Les dispositions des articles R 512-6 et suivants du Code de l'Environnement stipulent que le dossier de Demande d'Autorisation doit comporter un plan d'ensemble à l'échelle 1/200^{ème}, une échelle réduite pouvant, à la requête du demandeur, être acceptée par l'administration. Compte tenu de l'emprise du site, nous sollicitons de joindre à notre demande un plan d'ensemble au 1/1500^{ème} en remplacement de celui au 1/200^{ème}, ceci afin de favoriser la lisibilité tout en apportant un degré de précision nécessaire.

Les informations relatives à la société WP France 24 qui sollicite l'autorisation sont :

Raison sociale de la Société	WP FRANCE 24
Forme juridique	SAS
Adresse du siège social	52 Quai de Dion Bouton, 92800 PUTEAUX
Nom, prénom et qualité du signataire de la demande	MARIE Léo, Chef de Projet éolien
N° SIRET	823 423 496 00061
Code NAF / APE	7022 Z / 4669 A
Secteur d'activité	Energie éolienne
Catégorie d'activité	Production d'énergie

Identité du demandeur

Les installations concernées par la présente demande sont localisées ainsi :

Eolienne / PDL	Commune	Parcelle	Coordonnées Lambert 93	
			X	Y
E1	Dompierre	ZI 11	687784,156	6978906,74
E2	Assevillers	ZH 32	687819,715	6978375,235
E3	Assevillers	ZH 46	688406,731	6978935,419
E4	Assevillers	ZI 23 ZI 24	688597,145	6978278,505
E5	Assevillers	ZK 3	689672,111	6978192,626
E6	Assevillers	ZK 21	689672,633	6977658,82
E7	Flaucourt	ZB 60	690294,157	6978195,072
E8	Assevillers	ZK 11	690232,425	6977751,11
PDL1	Assevillers	ZH 46	688623,663	6978901,328
PDL2	Assevillers	ZH 32	687897,064	6978407,513
PDL3	Flaucourt	ZB 60	689887,085	6978245,905
PDL4	Assevillers	ZK 21	689811,601	6977430,529

Enfin, Global Wind Power s'engage à prendre à sa charge le montant des frais relatifs à la publication de l'avis et à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Léo MARIE
Pour WP France 24



Pièces demandées par l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement¹

- **Pièce n°1 : Dossier administratif**
Il présente les capacités techniques financières, les propriétés foncières et l'engagement de remise en état. Le calcul des Garanties Financières y est également présenté.

- **Pièce n°2 Résumé non technique**

- **Pièce n°3 : Descriptif technique**
Il correspond à une présentation générale des aménagements du site et indique la nature et le volume des activités exercées, ainsi que le numéro des rubriques de la nomenclature des ICPE. Les deux modèles d'éoliennes sont exposés.

- **Pièce n°4 : Etude d'impact (article R. 122-3 du Code de l'Environnement)**
Elle comporte :
 - 1° une analyse de l'état initial du site et de son environnement.
 - 2° une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement et sur la santé,
 - 3° les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu,
 - 4° les mesures envisagées pour supprimer, limiter et sinon compenser les inconvénients de l'installation ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes,
 - 5° les conditions de remise en état du site après exploitation,
 - 6° une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets de l'installation,
 - 7° un résumé non technique qui sera présenté en pièce (n°2) indépendante.

Evaluation des Risques Sanitaires
Elle est liée à l'étude d'impact. Elle évalue les effets sur la santé.

- **Pièce n°5 : Etude de dangers**
Elle expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident en précisant les mesures prises pour y remédier et les moyens de secours propres à l'établissement.

- **Pièce n°6 : Dossier d'Urbanisme**
*L'identité de l'architecte auteur du projet.
La surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations
Une notice précisant (R*431-8 du CU)
1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;
2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages,*
 - Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R*431-9 du CU) le plan des façades et des toitures (R*431-10 du CU)*

 - Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R*431-10 du CU)*

 - Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R*431- 10 du CU)*

 - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R*431-10 du CU)*

 - Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R*431-10 du CU)*

 - La déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions prévues à l'article A. 431-4 du code de l'urbanisme.*

- **Pièce n°7 : Cartes, plans et annexes**

¹ Conformément à l'article 27 du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement la notice d'hygiène et de sécurité ne fait plus partie du dossier d'autorisation.

Figure 1 : Lettre de demande (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

2 PROCEDURE D'AUTORISATION UNIQUE

2.1. Au titre de la réglementation sur les installations classées

La réglementation environnementale des établissements industriels susceptibles d'engendrer des risques, des pollutions, des nuisances ou tout autre problème d'environnement est encadrée par la loi du 19 juillet 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cette réglementation est contrôlée par la DREAL / Unité territoriale (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui assure la police des installations classées pour le compte du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'importance des enjeux d'environnement pour un site industriel est liée au nombre et à la nature des installations qu'il accueille (ateliers, unités, machines, stockages...) susceptibles eux-mêmes de générer des risques et des nuisances.

Tous les types d'installations industrielles sont identifiés dans une nomenclature codifiée qui définit en fonction des seuils d'importance, trois niveaux de contraintes (classement) :

- **Niveau S** : installations soumises à servitude. Il s'agit d'installations présentant des risques particulièrement élevés (aussi appelées installations SEVESO). Elles font l'objet d'une attention particulière en raison des conséquences graves que pourrait avoir un accident et donnent lieu à ce titre à l'instauration d'un périmètre de servitudes d'utilité publique. Elles font par ailleurs l'objet d'une procédure identique à celle des installations de niveau A. Aucune installation de niveau S n'est concernée ici ;
- **Niveau A** : installations soumises à autorisation. La procédure d'autorisation comprend une instruction administrative lourde avec notamment une enquête publique. C'est le cas ici pour la rubrique 2980 qui porte sur l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ;
- **Niveau E** : installations soumises à enregistrement. Sont soumises à enregistrement, les installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement, lorsque ces dangers et inconvénients peuvent, en principe, eu égard aux caractéristiques des installations et de leur impact potentiel, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées ;
- **Niveau D** : installations soumises à déclaration, ce sont celles qui sont moins impactantes. La procédure comprend la présentation d'un dossier simplifié à l'administration qui en notifie l'acceptation sur la base de prescriptions types ;
- **Niveau NC** : installations non classées. Ce sont celles qui, de par leur nature ou leur petite importance, sont considérées comme sans impact pour l'environnement.

Remarque : L'article L.512-11 du code de l'environnement prévoit que certaines catégories d'installations relevant du régime déclaratif peuvent être soumises à des contrôles périodiques effectués par des organismes agréés (C).

Le décret 2011-984 du 23 août 2011 précise la nomenclature codifiée pour les projets de production à partir de l'énergie mécanique du vent ainsi que le rayon applicable pour la réalisation de l'enquête publique.

N°	A – Nomenclature des installations classées		
	Désignation de la rubrique.	A, E, D, S, C (1)	Rayon (2)
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m ; 2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât à une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée : a) Supérieure ou égale à 20 MW..... b) Inférieure à 20 MW.....	A	6
		A D	6

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, S : servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement

(2) Rayon d'affichage en kilomètres

Tableau 2 : Nomenclature ICPE pour l'éolien terrestre (source : décret n°2011-984 du 23 août 2011)

Le projet du parc éolien de Sole de Fours, avec des éoliennes d'une hauteur supérieure à 50 mètres, fait donc l'objet d'une procédure d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

2.2. Insertion de l'enquête publique dans la procédure

2.2.1. Introduction

Les demandes relatives aux installations classées soumises à autorisation, en application des dispositions du Code de l'Environnement, Livre I^{er}, font l'objet **d'une enquête publique et d'une enquête administrative** en application des chapitres II et III.

Cela s'appuie notamment sur les articles suivants du Code de l'Environnement :

- Articles L.181-10 du Code de l'Environnement ;
- Articles R.181-36 à R.181-38 du Code de l'Environnement ;
- Articles L.123-3 et suivants du Code de l'Environnement.

Selon l'article L.123-1 du Code de l'Environnement, l'enquête publique a pour objet « **d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision** ».

La procédure d'instruction du dossier de demande d'autorisation unique est la suivante :

- Lorsque le Préfet du département d'instruction juge le dossier complet, il saisit le tribunal administratif pour la désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête afin de soumettre le dossier au public par voie d'arrêté. Il saisit parallèlement l'Autorité Environnementale ;
- L'enquête publique est annoncée par un affichage dans les communes concernées et par des publications dans la presse (deux journaux locaux ou régionaux), aux frais du demandeur. Pendant toute la durée de l'enquête, un avis annonçant le lieu et les horaires de consultation du dossier reste affiché dans les panneaux d'affichages municipaux dans les communes concernées par le rayon d'affichage (ici 6 km), ainsi qu'aux abords du site concerné par le projet ;
- Le dossier et un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public pendant un mois à la mairie des communes accueillant l'installation classée, le premier pour être consulté, le second pour recevoir les observations du public. Les personnes qui le souhaitent peuvent également s'entretenir avec le commissaire enquêteur les jours où il assure des permanences (classiquement 3 à 5 permanences de 3 heures dont au moins une en semaine) ;
- Le conseil municipal des communes où le projet est implanté et celui de chacune des communes dont le territoire est inclus dans le rayon d'affichage sont sollicités par le préfet afin de donner leur avis sur la demande d'autorisation.

A l'issue de l'enquête publique en mairie, le dossier d'instruction accompagné du registre d'enquête, de l'avis du commissaire enquêteur, du mémoire en réponse du pétitionnaire, des avis des conseils municipaux, des avis des services concernés est transmis à l'Inspecteur des Installations Classées qui rédige un rapport de synthèse et un projet de prescription au Préfet du département concerné.

Ces documents sont ensuite généralement présentés aux membres de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) pour avis sur les propositions d'analyse et d'arrêté de l'Inspecteur des Installations Classées. L'ensemble de ces étapes permet au Préfet de statuer sur la demande.

2.2.2. Rayon d'affichage

Le rayon d'affichage de 6 km permet de définir les communes sur lesquelles devra avoir lieu l'affichage de l'enquête publique.

Ainsi, le périmètre défini comprend 32 communes dans le département de la Somme, appartenant à quatre intercommunalités.

Communes	Intercommunalité
Barleux	CC de la Haute Somme
Biaches	
Brie	
Cléry-sur-Somme	
Doingt	
Eterpigny	
Feuillères	
Flaucourt	
Hem-Monacu	
Herbécourt	
Mesnil-Bruntel	
Péronne	
Villers-Carbonnel	
Ablaincourt-Pressoir	
Assevillers	
Belloy-en-Santerre	
Berny-en-Santerre	
Chuignes	
Dompierre-Becquincourt	
Estrées-Deniécourt	
Fay	
Fontaine-lès-Cappy	
Foucaucourt-en-Santerre	
Fresnes-Mazancourt	
Misery	
Soyécourt	

Cappy	CC du Pays du Coquelicot
Curлу	
Eclusier-Vaux	
Frise	
Suzanne	
Saint-Christ-Briost	CC de l'Est de la Somme

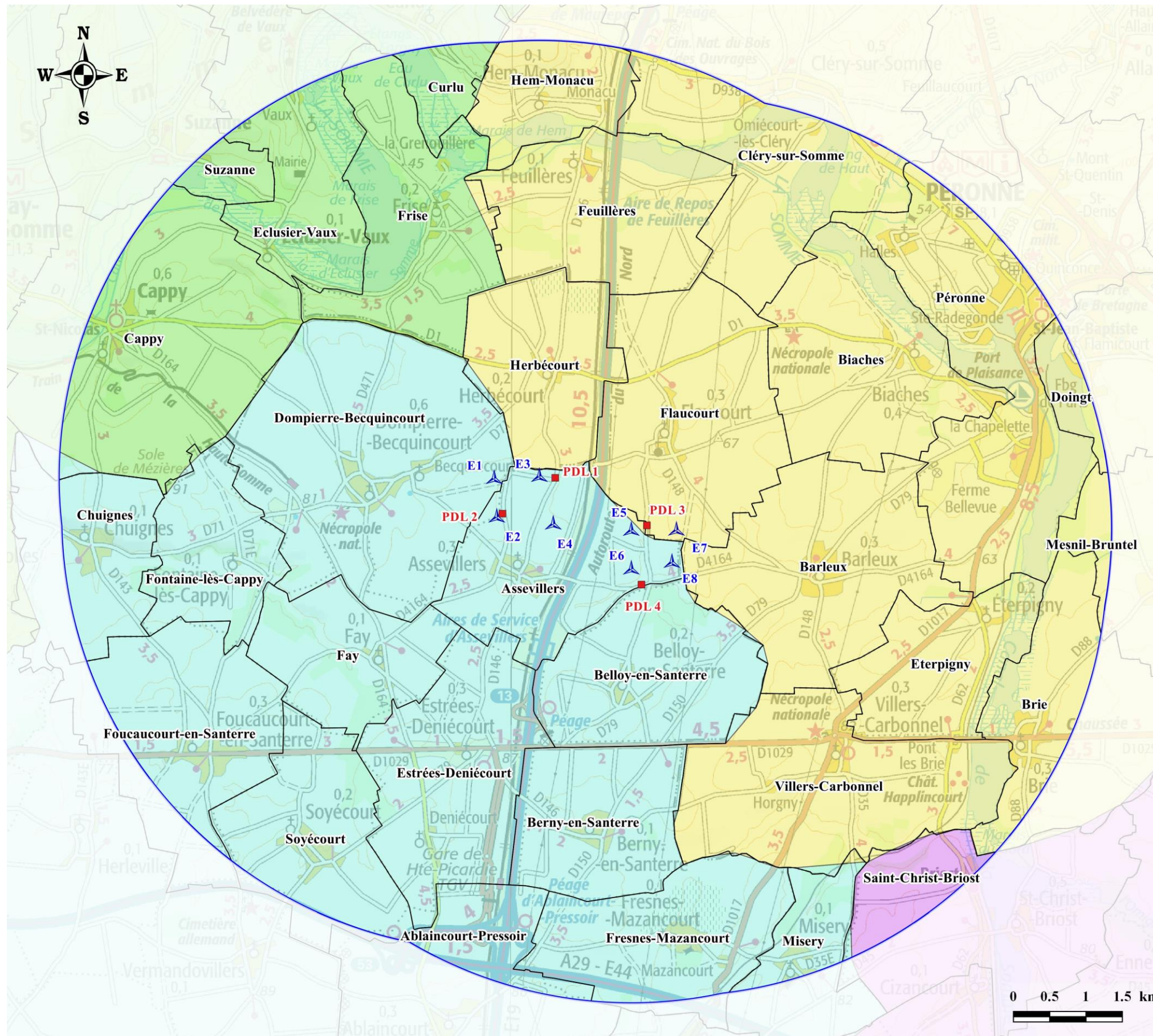
Tableau 3 : Communes comprises dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation

Périmètre d'affichage

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2018

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites



Carte 1 : Communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation

3 PRESENTATION DU DEMANDEUR

3.1. Identification du demandeur

Le demandeur est la société « WP France 24 SAS », le Maître d'Ouvrage du projet et futur exploitant du parc.

L'objectif final de la société « WP France 24 SAS » est la construction du parc avec les éoliennes les plus adaptées au site, la mise en service, l'opération et la maintenance du parc pendant la durée d'exploitation du parc éolien.

La société du « WP France 24 SAS » sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

Raison sociale	WP France 24
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées à associé unique (SASU)
Capital social	6 000 euros
Siège social	52-54 Quai de Dion Bouton Tour Vista 92 800 Puteaux
Registre du commerce	823 423 496 R.C.S. Nanterre
N° SIRET	823 423 496 000 61
Code NAF	3511Z / Production d'électricité

Tableau 4 : Référence administrative de la société « WP France 24 » (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Nom	SANDAGER
Prénom	Michael
Nationalité	Danoise
Qualité	Président

Tableau 5 : Référence du signataire pouvant engager la société (GLOBAL WIND POWER, 2018)

3.2. Présentation de la société GLOBAL WIND POWER

3.2.1. Histoire

La société GLOBAL WIND POWER (GWP) a été fondée au Danemark en 1999 par Henrik Amby Jensen, travaillant dans le secteur éolien depuis 1996.

Au début de l'année 2003, l'expansion rapide des activités de la société sur le marché allemand, a conduit naturellement à la création de la filiale GLOBAL WIND POWER Deutschland GmbH. Depuis, la société a investi un certain nombre de marchés prometteurs à court ou à long terme : la Bulgarie en 2006, la Roumanie en 2010 et la France, en avril 2009, via l'acquisition de la SARL Vent Invest qui développait des projets éoliens depuis 2002 et qui, par la transformation de sa raison sociale, devient la filiale française GLOBAL WIND POWER France SAS. Depuis 2015, GWP développe également des projets sur de nouveaux marchés tels que le Maroc.

Depuis avril 2016, GWP France ApS, société de droit danois et actionnaire unique de GWP France SAS, est détenu à 49 % par GWP Europe (propriété de deux actionnaires privés, dont Henrik Amby) et à 51 % par la société norvégienne Fred. Olsen Renewables (FOR), filiale énergies renouvelables du groupe maritime Fred. Olsen.

3.2.2. Présentation de Global Wind Power et de WP France 24

Pour chaque parc éolien français, GLOBAL WIND POWER constitue une "société de projet" et une holding. Cette société porte les droits et autorisations du parc éolien. Elle est ainsi titulaire des autorisations de construire et d'exploiter, et également propriétaire du parc éolien. La société de projet est une société de droit français, détenue à 100 % par une holding Allemande.

Dans le cadre du projet de Sole de Fours, la société de projet est la société WP FRANCE 24. Cette société de projet est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 6 000,00 €, domiciliée au 52 Quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux (voir KBis en annexe 1 de la présente étude). Sa Holding, Wind 1028, société de droit allemand au capital de 25 000 € est domiciliée Industriestrasse 22, 25813 Husum (voir certificat d'enregistrement en annexe 2 de la présente étude).

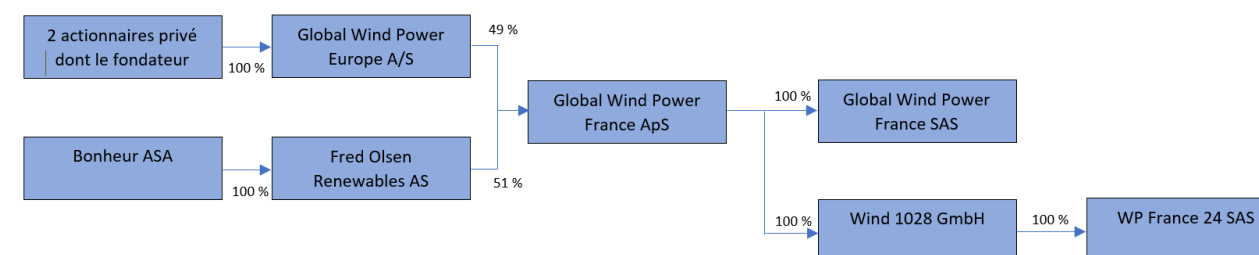


Figure 2 : Actionariat de la société de projet du projet de Sole de Fours (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Aujourd'hui, GLOBAL WIND POWER est l'un des principaux accompagnateurs de projets éoliens en Europe et a été impliqué dans la construction, la gestion ou la maintenance de plus de 330 éoliennes au Danemark, en Allemagne, en Bulgarie, en Roumanie et en France, sur **63** parcs éoliens d'une puissance totale de **648 MW**.

En France, Global Wind Power a déjà développé 114 MW éoliens, construits ou en cours de construction ; plus de 400 MW sont en cours de développement.

Projets	Région	Nombre d'éoliennes	Type	Puissance totale	Mise en service
FRANCE					
Vallée de l'Aa 2 Est	Nord-Pas-de-Calais	2	V112	6,9 MW	2018
Vallée de l'Aa 2	Nord-Pas-de-Calais	5	V112 – V90	13,2 MW	2017
Pays Jusséen	Franche Comté	8	V 110	16 MW	2017
Les Gourlus	Champagne-Ardenne	12	V112	39,6 MW	2016
La Guenelle	Champagne-Ardenne	11	V90	22 MW	2014
Vallée de l'Aa	Nord-Pas-de-Calais	4	V90	8 MW	2013
Montdidier	Picardie	4	V90	8 MW	2010
ROUMANIE					
Smulti	Galati	1	V90	2 MW	2011
Verlezi	Galati	3	V90	6 MW	2011
Schela	Galati	4	V90	8 MW	2012
Insuratei	Galati	5	V90	10 MW	2012
Cuza Voda	Constanta	3	V90	6 MW	2012
Pechea I+II	Galati	4	V90	8 MW	2012
Mahmudia	Tulcea	2	V90	4 MW	2012
Gebeleisis	Galati	35	V90	35 MW	2012
BULGARIE					
Hrabrovo	Balchik	7	V90	14 MW	2011
Shabla	Kavarna	7	V90	21 MW	2010
Kamen Briag	Kavarna	6	V90	18 MW	2009
Kavarna	Kavarna	1	V90	3 MW	2009
Long Man	Kavarna	5	V90	10 MW	2007/2008
ALLEMAGNE					
Dittelsdorf	Sachsen	3	V90	6 MW	2010
Stüdenitz III	Brandenburg	2	V90	4 MW	2009
Niederkrüchten	Nordrhein-Westfalen	2	V90	4 MW	2008
Ostbevern	Nordrhein-Westfalen	1	V90	2 MW	2008
Haidberg Oberkotzau	Bayern	3	V90	6 MW	2007
Markee	Brandenburg	2	V90	4 MW	2007
Schönwalde	Brandenburg	11	V90	22 MW	2007
Wutzerath	Rheinland-Phalz	13	V90	26 MW	2007
Gronau	Nordrhein-Westfalen	4	V90	8 MW	2006/2007
Ganzer	Brandenburg	5	V90	10 MW	2006
Biegen	Brandenburg	5	V90	10 MW	2006
Hohenwalde	Brandenburg	1	V90	2 MW	2006

Niedere Börde	Sachsen-Anhalt	6	V80	12 MW	2006
Wangenheim-Hoch.	Thüringen	11	V90	22 MW	2006
Haldensleben	Sachsen-Anhalt	2	V80	4 MW	2006
Elsterheide	Sachsen-Anhalt	11	V90	22 MW	2005/2006
Stüdenitz	Brandenburg	23	V82	34,50 MW	2005
Stüdenitz	Brandenburg	1	V82	1,50 MW	2006
Scheerhorn	Niedersachsen	3	V80	6 MW	2005
Langeneichstädt	Sachsen-Anhalt	2	V80	4 MW	2005
Boxberg	Baden-Württemberg	5	V90	10 MW	2004
Katzenberg	Thüringen	14	V52	11,90 MW	2004
Dienstweiler	Rheinland-Pfalz	4	V90	8 MW	2004
Herbsleben	Hessen	1	V80	2 MW	2004
Gangloffsömmern	Hessen	1	V80	2 MW	2004
Willmersdorf	Brandenburg	2	V80	4 MW	2003/2004
Wickede	Nordrhein-Westfalen	1	V80	2 MW	2003
Timpberg	Brandenburg	5	V80	10 MW	2003
Söderhof	Niedersachsen	1	V52	0,85 MW	2003
Söderhof	Niedersachsen	1	V80	2 MW	2003
Saerbeck	Nordrhein-Westfalen	3	V80	6 MW	2003
Schulte	Nordrhein-Westfalen	1	V80	2 MW	2003
Burgerroth	Bayern	1	V80	2 MW	2003
Bad Lippspringe	Nordrhein-Westfalen	2	V52	1,70 MW	2003
Weissandt-Gölsau	Sachsen-Anhalt	6	V52	5,10 MW	2003
Wettringen	Nordrhein-Westfalen	4	V80	8 MW	2003
Ochtrup	Nordrhein-Westfalen	2	V80	4 MW	2002/2003
Bückwitz	Brandenburg	8	V52	6,80 MW	2002/2003
Krevese	Sachsen-Anhalt	1	V80	2,00 MW	2002
Krevese	Sachsen-Anhalt	13	V80	26,00 MW	2002
Ringelheim	Niedersachsen	4	V80	8,00 MW	2002
DANEMARK					
Harring	Thy - DK	3	V52	2,55 MW	2002
Gisselbæk	Thy - DK	3	V66	5,25 MW	2002
Tagmarken	Thy - DK	6	V66	10,50 MW	2002
		Total éoliennes	330	Total MW	641.45 MW

Tableau 6 : Les réalisations de la société GLOBAL WIND POWER (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

En France, GLOBAL WIND POWER France propose le développement de parcs publics (lorsque la collectivité a des ressources financières suffisantes), des projets mixtes comme les SEM, des projets à financement privés avec participation des citoyens ou le développement de projets strictement privés.

Parmi ses réalisations, Global Wind Power compte le **premier parc éolien public** de France qui consiste en la fourniture, l'installation et l'exploitation de 4 éoliennes VESTAS V90 – 2,0 MW sur le territoire de la commune de Montdidier (80).

3.2.3. Présentation de la société Fred. Olsen Renewables AS

Le premier investissement du groupe Fred. Olsen dans les énergies renouvelables remonte à 1997, et concernait un parc éolien Ecossais. Dans la continuité des engagements du groupe dans les activités liées à l'énergie et via la société *Fred. Olsen Renewables AS*, de nombreux autres projets éoliens ont suivi. Aujourd'hui, *Fred. Olsen Renewables AS* est actif en Norvège, en Suède, en Irlande et au Royaume Uni et est propriétaire de 8 parcs éoliens d'une puissance totale cumulée de **583 MW**, se plaçant ainsi comme premier IPP (Independent Power Producer) d'énergie renouvelable au Royaume Uni et 5^{ème} en Europe. **En 2015, les 241 éoliennes de la société ont produit 1 524 GWh.**

Projets	Région	Nombre d'éoliennes	Type	Puissance totale	Mise en service
Royaume-Uni					
Rothes		22	SWT 82	50 MW	2005
Rothes II		18	SWT 93	41.4 MW	2013
Paul's Hill		28	SWT 82	64.4 MW	2006
Crystal Rig		25	N 80	62.5 MW	2003
Crystal Rig II		60	SWT 93	138 MW	2010
Mid Hill		33	SWT 93	75.9 MW	2014
Suède					
Fäbodliden	North-east of Vindeln	24	V 112	78 MW	2016
Norvège					
Lista	County of Vest-Agder	31	SWT 93	71 MW	2013

Tableau 7 : Liste des parcs en exploitation de Fred. Olsen Renewables AS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

36 nouvelles éoliennes sont également en cours de construction au Royaume-Uni, et plusieurs centaines de mégawatts sont en cours de développement au Royaume Uni, en Suède et en Norvège.

En 2016, la branche énergies renouvelables du groupe (*Fred. Olsen Renewables AS* et *Fred. Olsen Ocean Ltd.*) employait environ 800 personnes dans plus de 20 pays.

3.2.4. Présentation du groupe Fred. Olsen

La société *Fred. Olsen & Co.* a été fondée en 1848 par la famille Olsen avec pour cœur de métier le transport maritime. Au fil des années, les activités se sont diversifiées, de la construction de navires à l'exploration pétrolière offshore, le groupe Fred. Olsen est aujourd'hui structuré en 5 secteurs : l'exploration offshore, les énergies renouvelables, la construction et service de parcs éolien, les croisières maritimes et divers investissements, immobiliers notamment.



Figure 3 : Structure du groupe FRED. OLSEN (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Depuis plus de 15 ans, le groupe est coté à la bourse Norvégienne (Oslo Stock Exchange) sous la holding *Bonheur ASA*, tout comme la filiale *Fred. Olsen Energy ASA*, introduite en bourse en 1997.

4 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Depuis le 1^{er} mars 2017, la législation des installations classées prévoit que : « L'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité » (nouvel article L 181-27 du Code de l'environnement).

Le demandeur est une société de projet créée spécifiquement pour la mise en place et l'exploitation du parc éolien. Elle ne peut pas démontrer d'expérience ou de référence propres.

En revanche, elle appartient à un groupe présenté ci-dessus qui dispose des capacités techniques et financières suffisantes.

4.1. Capacités techniques

Dans le cadre du présent projet, le demandeur fera réaliser par des tiers toutes les opérations de construction et tout ou partie des prestations nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

Les différents contrats du demandeur pour le développement, la construction et les prestations nécessaires à l'exploitation figurent au schéma ci-dessous, commun à la quasi-totalité des projets éoliens :

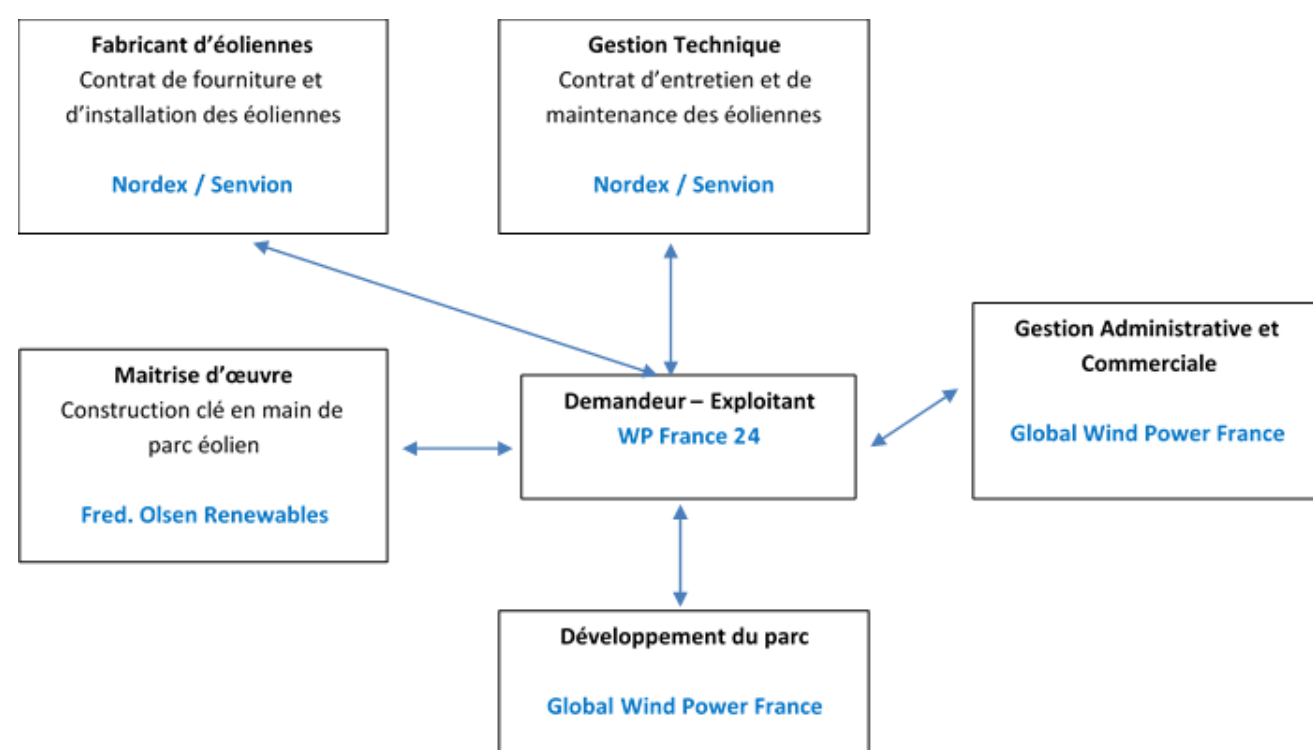


Figure 4 : Contrats du demandeur (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

4.1.1. Capacités techniques des actionnaires

Le groupe Fred. Olsen dont font partie GLOBAL WIND POWER France et WP France 24 maîtrise toutes les phases d'un projet éolien, de la prospection de nouveaux sites à l'exploitation des parcs, en passant par la phase de maîtrise d'œuvre du chantier.

La branche énergies renouvelables du groupe Fred. Olsen regroupe 800 employés intervenant sur des projets dans plus de 20 pays.

L'équipe de GWP France est principalement composée d'ingénieurs et techniciens chargés du développement de projets. GWP France compte aujourd'hui 19 personnes regroupées au siège de Puteaux (92). Pour le projet qui nous concerne, GWP France met à disposition, de manière générale, l'ensemble de ses compétences juridiques, de développement au service du bon déroulement des projets jusqu'à leur autorisation et construction.

Développement de projets éoliens

Grâce à une équipe constituée de 19 personnes, Global Wind Power France développe des projets de parcs éoliens de A à Z, incluant :

- L'identification de sites adaptés ;
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, ...) ;
- La coordination des études d'impact (paysage, milieux naturels, acoustique) en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus ;
- Les études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique ;
- Les autorisations administratives (Autorisation Unique, convention de raccordement, contrat d'achat, ...).

Gestion du projet

Le chef de projet assure la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'étude externes comme des experts internes.

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro, ArcGis, véhicule de fonction, appareils photo, GPS.

Détermination du potentiel éolien

La société Global Wind Power France dispose d'un service interne, composé de trois spécialistes, qui assure l'ensemble des expertises techniques nécessaires à une détermination fiable du gisement éolien d'un site :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Validation du potentiel éolien du site, grâce à une campagne de mesure de vent sur 12 mois minimum à l'aide d'un mât de mesures de vent (de 50 à 100 m de hauteur) installé sur site ;
- Soutien technique pour la détermination du type d'éoliennes le mieux adapté et de l'implantation la plus productive possible en fonction des contraintes locales ;
- Suivi de l'expertise externe nécessaire au financement d'un parc éolien.

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro, Arc Gis, véhicule de service, GPS.

Raccordement Electrique

La société Global Wind Power France dispose d'un spécialiste interne et de prestataires externe spécialisés en raccordement électrique qui sont en mesure d'étudier en amont les capacités de raccordement et, si nécessaire, de renforcement du réseau électrique, ceci étant rendu possible grâce à notre expérience, mais également grâce à nos relations régulières avec les gestionnaires de réseau, Enedis et RTE.

Il prend par la suite en charge les demandes administratives nécessaires à l'exploitation d'un parc éolien (PTF, Autorisation Unique, contrat d'achat, ...).

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro.

Soutien cartographique

La cartographie est un aspect important du développement de projets. C'est l'outil indispensable d'abord pour l'identification de sites propices au développement de l'éolien, puis pour la communication autour du projet, que ce soit aux élus, aux riverains ou aux administrations.

L'expérience de notre cartographe dans ce domaine nous permet en particulier la réalisation de cartes complètes, mais surtout claires, permettant une meilleure compréhension des enjeux liés à tout projet éolien.

Moyens techniques associés : ArcGis, Adobe Illustrator, Photoshop, WindPro.

Conseil juridique

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne, particulièrement d'actualité ces deux dernières années, nécessitent une veille juridique permanente.

Nos conseils nous permettent ainsi d'être informés rapidement de ces évolutions et de leurs conséquences sur nos projets. Ils nous conseillent également à chaque étape de développement du projet dans le but d'obtenir un dossier juridiquement sûr.

Moyens techniques associés : Pack Office.

Maitrise d'œuvre du chantier

De par son expérience et ses ressources, à la fois financières et humaines, Fred. Olsen Renewables a démontré sa capacité à réaliser la construction de parc éoliens de toutes tailles. La construction d'un parc éolien intervient en plusieurs phases. Fred. Olsen Renewables est en mesure de réaliser la maîtrise d'œuvre du chantier, et s'appuiera sur des prestataires spécialisés à chaque étape du chantier.

La réalisation des terrassements ainsi que la réalisation des voiries constitueront la première étape. Ces travaux seront sous traités à un groupe spécialisé tel que Colas, Vinci, Lhotellier ou le groupe Roger Martin.

A noter que le Groupe ROGER MARTIN a adopté une démarche "Développement Durable" reposant sur un système Qualité Sécurité Environnement régulièrement évalué. Cet engagement s'est concrétisé par l'obtention :

- Des certificats ISO 9001 Version 2008 ;
- Des certificats ISO 14001 version 2004 ;
- De la marque NF Béton Prêt à l'Emploi pour nos centrales à béton de Saint Apollinaire, Belfort, Besançon et Châteauroux ;
- De certificat CE2+ pour la fabrication d'Enrobés Bitumineux (EN13108-1 et 13108-2) ;
- De certificat CE2+ pour la fabrication d'Asphalte Coulé Routier (EN13108-6) ;
- De certificat CE2+ pour la réalisation d'Enduits Superficiels (EN12271) ;
- De certificat CE2+ pour la fabrication de matériaux Bitumineux Coulés à Froid (EN12273) ;
- De certificat CE2+ pour la maîtrise de production des granulats (EN12620/IN1) ;
- De certificat AQP ;
- De certificat GEHSE dans le domaine pétrolier pour notre entité HENRI MARTIN ;
- De certificat traitement de l'amiante pour les activités : ouvrages intérieurs et extérieurs de bâtiment, génie civil et terrains amiantifères.

La réalisation des fondations pourra être effectuée par des sociétés telles que INEO, GTS, Fondasolutions ou bien Roger Martin également. Autant que possible, l'approvisionnement du béton sera prévu de manière locale.

Le raccordement pourra être effectué par Demouselle, Santerne ou Actemium, toutes reconnues dans leur domaine de compétences. Enfin, la réalisation des postes de livraison sera confiée à des sociétés renommées telles que INEO ou Omexom.

Pour ce qui est des tâches liées au transport et au montage des éoliennes, leurs réalisations ne dépendent pas du maître d'œuvre du chantier mais du fournisseur d'éoliennes. Les sous-traitants en charge de ces opérations sont donc évoqués dans la partie 4.1.2 des capacités techniques et financières.

Opérations d'exploitation

WP France 24 envisage de confier les activités d'exploitation hors maintenance des aérogénérateurs (c'est-à-dire la gestion administrative et commerciale) à GLOBAL WIND POWER France. GLOBAL WIND POWER France exploite le parc éolien de Montdidier composé de 4 éoliennes VESTAS V90 depuis sa mise en service en 2010.

Les missions comprendront :

- Un reporting mensuel des données enregistrées par le SCADA ;
- Un suivi de la production, se composant notamment d'une étude de productible permettant de juger des performances des éoliennes ;
- La réalisation et le suivi des mesures compensatoires que le demandeur s'est obligé à réaliser dans le cadre de l'étude d'impact de même que celles imposées par l'arrêté ICPE (exemple : article 12, suivi environnemental) ;
- L'observation de toute prescription émise par le préfet dans le cadre de l'autorisation (exemple : étude acoustique après la mise en service) puis en cours d'exploitation ;
- La gestion commerciale (facturation) de la maintenance des aérogénérateurs ;
- La gestion des alertes (pannes / arrêt des turbines / alertes SCADA) et le pilotage des interventions de techniciens qui en découlent ;
- La gestion des contrats, tels que le contrat téléphonique ou le contrat de « gardiennage » avec une personne sur place gérant les problèmes sur les voiries d'accès, sur les plateformes ou les éventuelles infractions.

4.1.2. Capacités techniques des sous-traitants

Tous les prestataires qui seront responsables de la construction du parc éolien sont tous spécialisés et ont fait leurs preuves dans le secteur de l'éolien.

Ils sont parfaitement au fait des obligations qui incombent :

- À tous les constructeurs en application de la réglementation applicable, notamment en matière de protection de la sécurité et de la santé ;
- Plus spécialement aux constructeurs et exploitants de parcs éoliens en application de « l'arrêté ICPE » (Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement).

Et ils s'engagent, par le contrat conclu avec le demandeur, à les respecter.

À titre d'exemple, on ajoutera qu'en application de l'article 17 de l'arrêté ICPE, le personnel responsable du fonctionnement de l'installation sera compétent et disposera d'une formation portant sur les risques présentés par l'installation, ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour les éviter. Il connaîtra les procédures à suivre en cas d'urgence et procédera à des exercices d'entraînement, le cas échéant, en lien avec les services de secours.

L'ensemble des sous-traitants qui sont ou seront mandatés dans le cadre des différentes phases du projet (conception, construction et exploitation) sont des références dans leur domaine respectif d'intervention et/ou s'appuient sur une expérience significative dans l'activité éolienne.

Le demandeur se charge de vérifier des bonnes capacités techniques et financières de ceux-ci afin de s'assurer d'une réalisation conforme des missions sous-traitées, et ce dans des conditions adéquates.

Fourniture des éoliennes

Le contrat de fourniture des éoliennes, entre WP France 24 et la société NORDEX ou SENVION, de même que les contrats de construction ne se concluant qu'après l'obtention des autorisations, le demandeur n'est pas en mesure de les fournir au jour du dépôt de la présente demande.

Le fournisseur d'éolienne est également en charge du transport des machines et de leur montage sur site.

Ici aussi, le transport sera réalisé par une société spécialisée. Le volume et le poids des mâts et des pâles des éoliennes nécessitent un transport exceptionnel. Les sociétés susceptibles de réaliser ce genre de transport sont peu nombreuses et se composent (sans que la liste ne soit exhaustive) de : STEX, TER LINDEN, GUTMANN, ALTEAD AUGIZEAU, etc.

Quel que soit le transporteur retenu, tous prendront sous leur responsabilité civile le dédommagement du matériel durant le transport.

Pour le montage des éoliennes, le fournisseur des éoliennes s'appuiera sur un grutier parmi lesquels on peut citer (sans que la liste ne soit exhaustive) : DUFOUR, TER LINDEN, MEDIACO, STEIL, SARENS, etc.

Opérations de maintenance des aérogénérateurs

Les opérations de maintenance des aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, fabrique, installe et assure la maintenance des machines.

Au moment de l'achat des éoliennes par l'exploitant du parc éolien de Sole de Fours, en plus d'un contrat de fourniture, un contrat de maintenance d'une durée de 15 à 20 ans sera conclu. Ce contrat garantit la pérennité et la sécurité de l'installation ainsi qu'un niveau de disponibilité des éoliennes. La durée de ce contrat ainsi que la disponibilité des éoliennes garantie par le fournisseur assurent à l'exploitant du parc éolien la maîtrise des coûts d'exploitation.

Depuis la maintenance jusqu'aux prestations relatives à la sécurité, en passant par le maintien en état et les réparations, tous les risques de fonctionnement sont couverts par un seul contrat.

Dans le cas du parc de Sole de Fours, le fabricant des éoliennes sera la société NORDEX ou la société SENVION.

Le pétitionnaire peut ici justifier des capacités techniques et financières de ses co-contractants.

L'équipe de Maintenance de NORDEX France est constituée de 119 collaborateurs expérimentés travaillant tant au niveau opérationnel (Field Operation manager, team leader, technicien, trainer, etc.) qu'au niveau du siège à Saint-Denis (account management, material management, technical operation, etc.) pour exploiter au mieux les projets afin de garantir une production optimisée dans les meilleures conditions de sécurité possible. NORDEX France gère aujourd'hui plus de 470 éoliennes pour près de 1 100 MW.

Dans le monde, NORDEX regroupe plus de 2 700 salariés et a installé 7 109 éoliennes (soit 13,14 GW). Pour s'assurer des interventions rapides, les techniciens de NORDEX sont basés dans un centre de maintenance situé à proximité du site d'implantation. Ils ont par ailleurs accès à l'ensemble des documents techniques des éoliennes et peuvent également accéder aux éoliennes à distance via un système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA).

SENVION est un acteur de référence mondial dans le secteur des turbines éoliennes onshore et offshore. Avec plus de 4 000 salariés dans le monde, SENVION bénéficie d'une grande expérience acquise dans la conception, la fabrication et l'installation près de 8 000 turbines éoliennes.

SENVION est présent en France depuis 2002 et a installé près de 2 500 MW en France. 220 salariés travaillent au siège de Courbevoie (92) et dans 15 centres et antennes de maintenance.

Pour le projet de Sole de Fours, le centre de maintenance le plus proche est situé à Saint-Sauveur (80) à proximité d'Amiens.

Avant la mise en service industrielle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt ;
- Un arrêt d'urgence ;
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Outre les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance préventive suivantes contribueront à réduire le risque : Une première inspection prévue entre 500 et 1 500 heures de fonctionnement (Maintenance de type 1), une maintenance annuelle (Maintenance de type 3) qui reprend l'ensemble des vérifications de la maintenance de type 1 plus des maintenances additionnelles, et une maintenance des 5 ans (Maintenance de type 4). Une liste indicative (les maintenances étant susceptibles d'évoluer) de ces tâches est présentée ci-après.

Type de Maintenance	Composants	Opération
Maintenance type 1 : Réalisée suite à la mise en service, entre 500 et 1 500 heures de fonctionnement	Pâles	Nettoyage intérieur des pâles
		Inspection des tous les écrous des pâles pour vérification du couple de serrage
		Inspection des écrous du rotor
	Girouette	Inspection des écrous
		Protection contre la corrosion
	Moyeu	Inspection des écrous
	Système de gestion de l'inclinaison des pâles (pitch control)	Inspection du câblage
		Inspection des prises de connexion
		Vérification des éléments élastomères du pitch et des batteries
		Inspection des roues dentées
		Vérification de la lubrification des pinions
	Charpente machine	Changement de l'huile de la boîte de vitesse du système de gestion du pitch
		Inspection des écrous
	Yaw (système de rotation de la nacelle autour de l'axe vertical)	Vérification de la limite de rotation du système
		Vérification de la lubrification des pinions
		Protection contre la corrosion
		Changement de l'huile de la boîte de vitesse du système
		Vérification des freins du système pour recherche de fuite
	Coffret du Yaw	Vérification de l'usure et nettoyage des disques de frein
		Inspection des écrous
	Boîte de vitesse	Inspection des connexions électriques
		Vérification du niveau d'huile
		Prélèvement d'un échantillon d'huile pour analyse
		Vérification du système de refroidissement de l'huile
		Remplacement du filtre à huile
	Système de freinage des pâles	Vérification des capteurs
		Vérification du disque de freinage pour désaxage
		Nettoyage des freins
	Génératrice	Protection contre la corrosion
		Vérification du système de lubrification automatique
		Vérification de l'alignement de la génératrice
		Vérification des connexions des câbles de puissance
	Système de refroidissement de la génératrice	Protection contre la corrosion
Vérification de la pression dans le système de refroidissement		
Système hydraulique	Prélèvement d'un échantillon d'huile pour analyse	
	Remplacement du filtre haute pression	
	Remplacement du filtre de retour	
	Vérification du niveau d'huile	
	Tests de fuites	
	Protection contre la corrosion	

	Transformateur	Inspection des écrous du coffret
		Inspection des connexions électriques
	Nacelle	Inspection visuelle de l'extérieur
		Vérification des lumières
		Test d'allumage d'urgence des lumières
	Toit	Inspection de l'échangeur thermique
		Vérification du système de mesure du vent
		Vérification des capteurs de glace
	Mât	Vérification de l'échelle
		Vérification de l'ascenseur de service
Vérification de la porte		
Intérieur mât	Vider le réservoir de condensation	
	Inspection des câbles de puissance	
	Réalisation d'un test fonctionnel de coupure de circuit avec le bouton test	
Refroidisseur du transformateur	Vérification de l'échangeur thermique	
Type de Maintenance	Composants	Opération
Maintenance type 3 : Maintenance Annuelle Principale	Système de gestion de l'inclinaison des pâles (pitch control)	Inspection fonctionnelle des échangeurs de chaleur
		Vérification des paramètres du transformateur
		Vérification du niveau d'huile de la boîte de vitesse
		Relevé de la consommation en lubrifiant du système
		Maintenance du système de lubrification automatique et changement des collecteurs de graisse
	Charpente machine	Vider le collecteur de graisse
	Yaw (système de rotation de la nacelle autour de l'axe vertical)	Test de la limite de rotation du système
		Vérification du niveau d'huile dans la boîte de vitesse
	Coffret du Yaw	Réalisation d'un test fonctionnel du système de climatisation et des ventilateurs de chauffage
	Système de freinage des pâles	Vérification des capteurs de freinage
	Génératrice	Vider les collecteurs de graisse
		Remplacer les filtres à air de la génératrice
	Transformateur	Réalisation d'un test fonctionnel des ventilateurs de chauffage
		Remplacer les filtres à air
	Toit	Réaliser un test fonctionnel des signaux lumineux
Mât	Inspection visuelle de l'extérieur	
	Vérification de la corrosion et des déformations	
Intérieur mât	Réalisation d'un test fonctionnel du système de climatisation et des ventilateurs de chauffage	
Refroidisseur du transformateur	Vérification de la densité du liquide de refroidissement	
	Vérification de la pression avant charge dans le réservoir d'expansion	

Type de Maintenance	Composants	Opération
Maintenance type 4 : Maintenance après 5 ans	Système de gestion de l'inclinaison des pâles (pitch control)	Changement des ventilateurs des transformateurs
		Vérifier et si nécessaire changer les freins moteurs du système
	Charpente machine	Remplacer les joints V-rings de l'arbre
	Yaw (système de rotation de la nacelle autour de l'axe vertical)	Remplacer les freins moteurs du système
	Génératrice	Mesurer la résistance d'isolation à 20°C pour un courant de 1000 V DC
		Réaliser un test des conducteurs PE
	Système de refroidissement de la génératrice	Changement du liquide de refroidissement
	Système hydraulique	Remplacer les tuyaux destinés au transport des huiles
Refroidisseur du transformateur	Changement du liquide de refroidissement	

Tableau 8 : Tableaux issus des rapports de maintenance NORDEX K0801_057675_EN, Revision 00 / 2014-03-21 (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

4.2. Capacités financières

4.2.1. Description de l'économie du projet de Sole de Fours

Investissements

De manière classique, le coût au MW installé du projet de Sole de Fours est d'environ 1,4 millions d'euros.

À titre indicatif, voici une répartition type des coûts d'investissement :

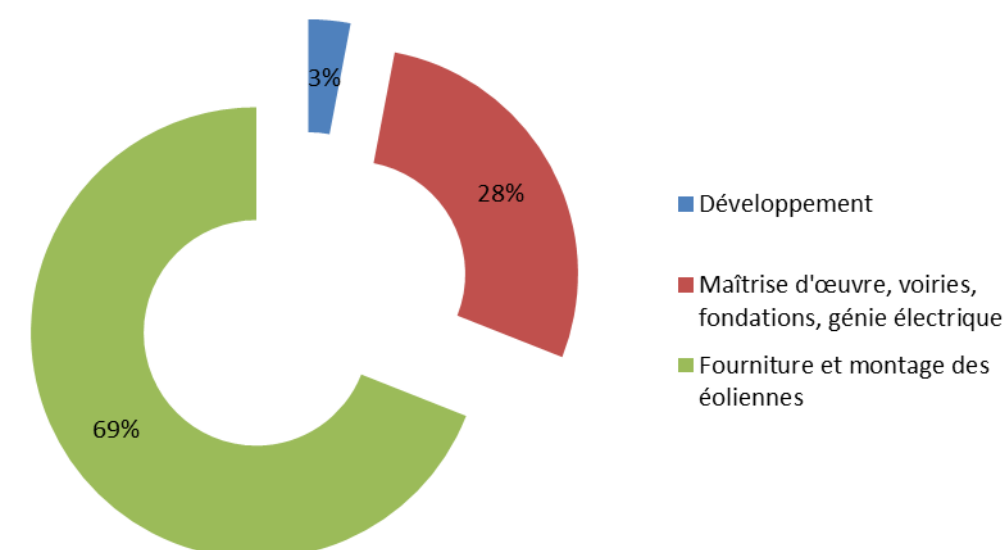


Figure 5 : Répartition type des coûts d'investissement (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

L'investissement total correspondant au parc de 8 éoliennes d'une puissance totale de 31,2 MW est d'environ 43 millions d'euros.

Classiquement le financement des projets éoliens nécessite le recours aux prêts bancaires. Certaines banques ont une expérience de financement par dette en infrastructure ou dans le domaine énergétique. La mobilisation des prêts bancaires nécessitera un apport en fonds propres d'environ 20 %.

Les actionnaires de la société de projet devront ainsi réunir 20 % des 43 millions d'euros soit environ 8,6 millions d'euros.

Michael Sandager, CEO of Global Wind Power France ApS and of WP France 24

Your ref:

Our ref:

Date:
Oslo, 30 October 2018

Letter of Financial Support

WP France 24 is a French company registered under the number 823 423 496 at the RCS of Nanterre. It has a social capital of 6 000€ and it is domiciled 52, quai de Dion Bouton 92800 Puteaux France. WP France 24 is developing a wind project, Sole de Fours, consisting in 8 turbine generators located in the municipalities of Assevillers (80), Dompierre Becquincourt (80) and Flaucourt (80). This project has an estimated capital expenditure of 43 680 000 €.

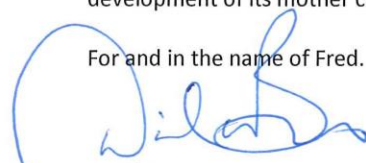
Fred. Olsen Renewables AS is one of the largest wind IPPs in Europe, with over 670MW in operation. It is owned by the listed company Bonheur ASA and is present in Norway, Sweden, UK, Ireland and France. Fred. Olsen Renewables AS has participated in the wind power industry since the mid-1990s and is involved in projects from "cradle to grave" – Site Investigation, Development, Construction, Operation and Decommissioning. Since May 2016, Fred. Olsen Renewables AS is the majority shareholder of Global Wind Power France ApS (Danish company number 2818 8789) with 51% of the shares.

By the present letter, I, David Brunt, CEO of Fred. Olsen Renewables AS, confirm the engagement of Fred. Olsen Renewables AS to financially support WP France 24 in implementing its project and take on all financial requirements related to construction, operation or decommissioning of the installation, under the following conditions:

- The project obtains all the necessary authorizations;
- The project remains the entire property of Global Wind Power France;

We have been working closely together with WP France 24 on this project and remain engaged in the development of its mother company Global Wind Power France ApS.

For and in the name of Fred. Olsen Renewables AS.



David Brunt
CEO
Fred. Olsen Renewables AS

Fred. Olsen Renewables AS
P.O. Box 1159 Sentrum
NO-0107 Oslo, Norway

Phone: +47 22 34 11 00
Telefax: +47 22 41 24 15
Web: fredolsenrenewables.com

Enterprise no: 983 462 014 MVA
Registered in Norway

1 of 1

Dette bancaire

La quasi-totalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Ce type de financement est un financement sans recours, basé sur la seule rentabilité du projet. La banque qui accorde le prêt considère ainsi que les flux de trésoreries futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet. Or ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activités extérieures au projet. Une société ad hoc est donc créée pour chaque projet éolien. Cette société de projet n'a généralement pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation et la maintenance du parc. Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de la société qui porte le projet et donc de ses actionnaires.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire du projet, qui sera en relation avec le gisement de vent du site, est estimé à 6,5 millions d'euros par an, en prenant comme hypothèse un tarif d'achat de l'électricité de 80,97 €/MWh pendant les 15 premières années d'exploitation.

Concernant ce tarif d'achat, précisons qu'une fois le parc autorisé, la société de projet signera un contrat avec EDF Obligation d'Achat pour la vente de l'électricité produite, à un tarif fixé par arrêté ministériel. Le tarif de 2016 (année de demande du contrat) est de 80,97 €/MWh pour 15 ans. Passé les 15 premières années d'exploitation, l'électricité produite sera vendue au prix du marché de l'électricité.

Assurance

La société WP France 24 souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile qu'il peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers résultant d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle ou graduelle.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 euros, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès l'acquisition des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance RC Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance RC en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l'énergie auprès d'EDF.

Figure 6 : Lettre d'intention et de support des actionnaires (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

4.2.2. Capacités financières des actionnaires de WP France 24

La société de projet WP France 24 et sa Holding Wind 1028 GmbH ont été créées en 2016 spécifiquement pour le projet éolien de Sole de Fours. Les capacités financières détaillées ci-après sont celles de leurs actionnaires. Le KBis de WP France 24 ainsi que le certificat d'enregistrement de Wind 1028 GmbH sont annexés au dossier (annexes 1 et 2).

La manière d'exprimer les comptes de résultats des sociétés diffère selon le droit auxquelles elles sont soumises. Ainsi, *Fred. Olsen Renewables AS* et *Bonheur ASA* publient des données financières au format internationales tandis que la comptabilité de *GLOBAL WIND POWER France ApS* et *GLOBAL WIND POWER Europe A/S* répond aux normes Danoises.

Global Wind Power France ApS

Millions d'euros	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	*2015 / 2016
Marge Brute	- 0,01 EUR	0,04 EUR	- 1,56 EUR	5,90 EUR
Résultat d'exploitation (EBIT)	- 1,04 EUR	- 0,67 EUR	7,04 EUR	2,33 EUR
Fonds Propres	- 1,61 EUR	- 2,83 EUR	4,37 EUR	5,78 EUR

Légende : * : estimation

Tableau 11 : Compte de résultat – GLOBAL WIND POWER France ApS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Les comptes de résultat et bilans, complets et audités, de la société Global Wind Power France ApS sont annexés au dossier (annexe 6).

Global Wind Power Europe A/S

Millions d'euros	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	*2015 / 2016
Marge Brute	1,86 EUR	- 1,00 EUR	7,26 EUR	3,29 EUR
Résultat d'exploitation (EBIT)	- 4,53 EUR	- 5,13 EUR	3,83 EUR	1,67 EUR
Fonds Propres	- 6,20 EUR	0,33 EUR	2,99 EUR	4,02 EUR

Légende : * : estimation

Tableau 12 : Compte de résultat – GLOBAL WIND POWER Europe A/S (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Les comptes de résultat et bilans, complets et audités, de la société Global Wind Power Europe A/S sont annexés au dossier (annexe 7).

Fred. Olsen Renewables AS

Le compte de résultat de la société Fred. Olsen Renewables AS de 2012 à 2015 est présenté dans le tableau suivant :

Million of Norwegian Kronor	2012	2013	2014	2015	2016
Operating revenues	NOK 513	NOK 726	NOK 812	NOK 1 196	Non disponible
Operating result before depreciation (EBITDA)	NOK 335	NOK 522	NOK 548	NOK 811	Non disponible
Operating result (EBIT)	NOK 127	NOK 280	NOK 237	NOK 389	Non disponible
Net result	NOK -28	NOK 367	NOK -72	NOK 173	Non disponible

Tableau 13 : Compte de résultat – Fred. Olsen Renewables AS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Remarque : Traduction et conversions (Taux de change estimatif : 1 NOK = 0.110710422 EUR)

Millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaire	57 EUR	80 EUR	90 EUR	132 EUR	Non disponible
Excedent brut d'exploitation	37 EUR	58 EUR	61 EUR	90 EUR	Non disponible
Résultat d'exploitation	14 EUR	31 EUR	26 EUR	43 EUR	Non disponible
Résultat Net	- 3 EUR	41 EUR	- 8 EUR	19 EUR	Non disponible

Tableau 14 : Compte de résultat – Fred. Olsen Renewables AS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Bonheur ASA

Le compte de résultat du groupe Bonheur ASA de 2012 à 2015 est présenté dans le tableau suivant :

Million of Norwegian Kronor	2012	2013	2014	2015	2016
Operating revenues	NOK 9 605	NOK 10 257	NOK 12 347	NOK 14 640	Non disponible
Operating result before depreciation (EBITDA)	NOK 3 880	NOK 4 012	NOK 4 322	NOK 6 243	Non disponible
Operating result (EBIT)	NOK 2 025	NOK 1 557	NOK 1 304	NOK -2 361	Non disponible
Net result	NOK 1 368	NOK 1 474	NOK 497	NOK -2 804	Non disponible

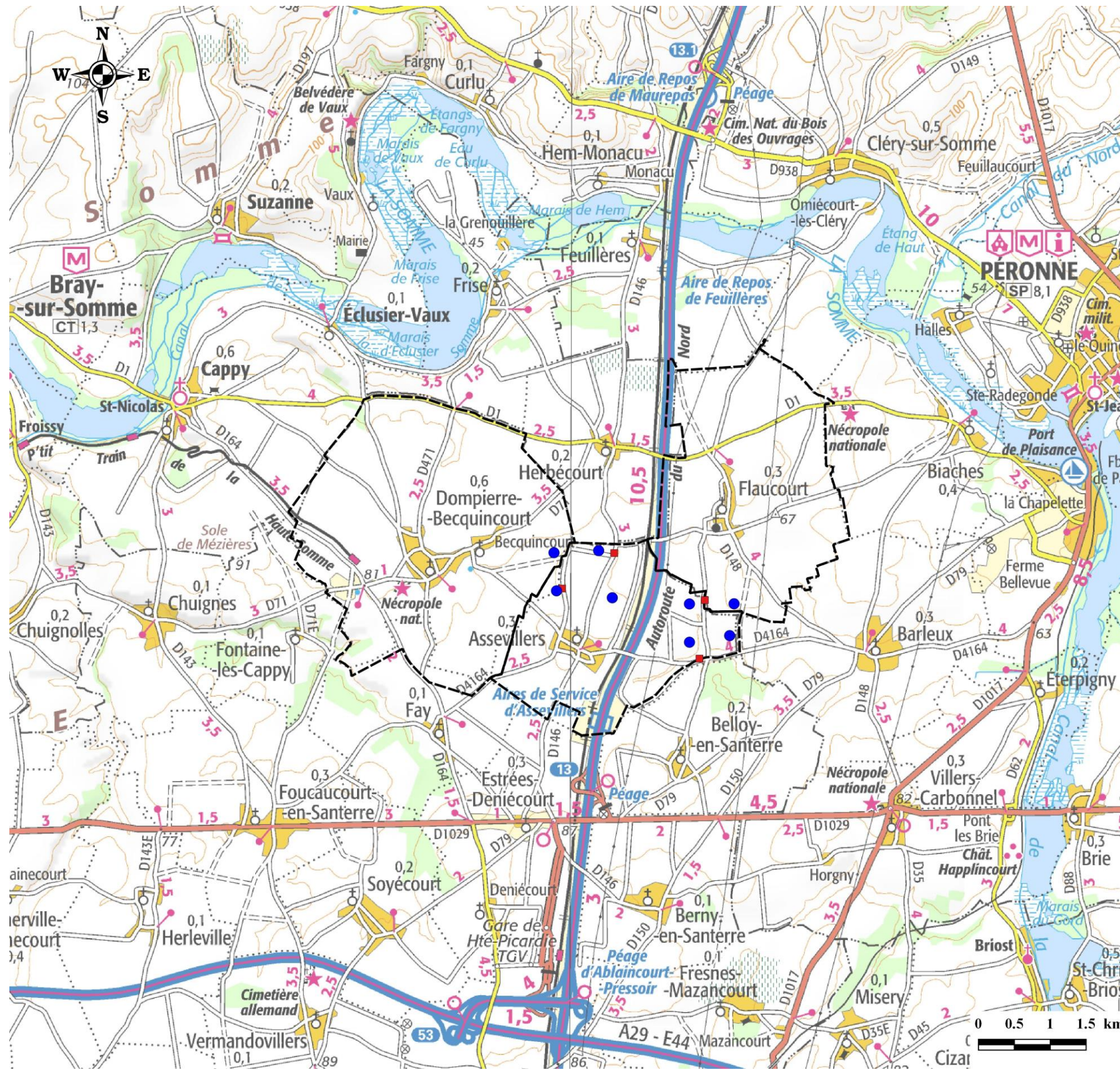
Tableau 15 : Compte de résultat – Bonheur ASA (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Un extrait des rapports annuels du groupe Bonheur ASA, présentant, entre-autre, les résultats de Fred. Olsen Renewables entre 2012 et 2016 est annexé au dossier (annexe 8).

Remarque : Traduction et conversions. (Taux de change estimatif : 1 NOK = 0.110710422 EUR)

Millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaire	1 063 EUR	1 136 EUR	1 367 EUR	1 621 EUR	Non disponible
Excedent brut d'exploitation	430 EUR	444 EUR	478 EUR	691 EUR	Non disponible
Résultat d'exploitation	224 EUR	172 EUR	144 EUR	- 261 EUR	Non disponible
Résultat Net	151 EUR	163 EUR	55 EUR	- 310 EUR	Non disponible

*Tableau 16 : Compte de résultat – Bonheur ASA
(source : GLOBAL WIND POWER, 2018)*



Localisation géographique

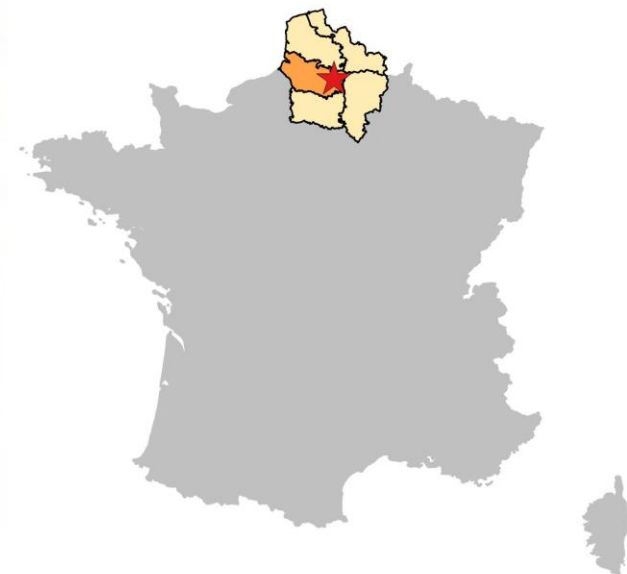
ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2018

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites

Légende

- ★ Localisation du projet
- Eolienne
- Poste de livraison
- Limites territoriales
- Limite communale



Carte 2 : Localisation générale du projet

5 PROJET ARCHITECTURAL

5.1. Localisation du site et identification cadastrale

5.1.1. Localisation du site

Le parc éolien de Sole de Fours, composé de 8 aérogénérateurs et de quatre postes de livraison, est localisé sur les territoires communaux d'Assevillers, de Dompierre-Becquincourt et de Flaucourt, communes intégrées aux intercommunalités de la Haute Somme et de Terre de Picardie, localisées en France, dans la région des Hauts-de-France et plus précisément dans le département de la Somme.

Le projet éolien est situé à environ 6 km au Sud-Ouest du centre-ville de Péronne, à 31 km à l'Ouest du centre-ville de Saint-Quentin et à 37 km à l'Est du centre-ville d'Amiens.

5.1.2. Identification cadastrale et foncière

Les parcelles concernées par l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sont présentées dans le tableau ci-après. Ces parcelles sont maîtrisées par le Maître d'Ouvrage via des promesses de bail emphytéotique et/ou des promesses de convention de servitudes (voir attestation de maîtrise foncière en annexe 4).

Le terrain d'assiette concerné par le projet se situe sur les territoires communaux d'Assevillers, de Dompierre-Becquincourt et de Flaucourt, dans le département de la Somme. Il regroupe un ensemble de 12 parcelles dont les références cadastrales sont détaillées dans le tableau ci-contre.

Les terrains destinés à l'implantation (éoliennes, postes de livraison et raccordement électrique enterré) du projet sont tous situés en zone de plaine. Ces terrains sont à caractère exclusivement agricole.

La superficie cadastrale concernée par la présente demande est de 22 756 m² en phase d'exploitation du parc éolien pour l'éolienne N131, et de 26 468 m² en phase d'exploitation pour l'éolienne M122 (8 éoliennes et leurs plateformes, les chemins à créer, les pans coupés et les quatre postes de livraison).

L'emprise foncière du projet se situe sur des parcelles privées et communales.

Installation	Commune	Lieu-dit	Section	Numéro
E1	Dompierre-Becquincourt	La Sole du Moulin	ZI	11
E2	Assevillers	Sole de Becquincourt	ZH	32
E3	Assevillers	Sole d'Herbecourt	ZH	46
E4	Assevillers	Sole du Bois Saint-Joseph	ZI	23 & 24
E5	Assevillers	Le Fond de Flaucourt	ZK	3
E6	Assevillers	Sole du Bois Saint-Fursy	ZK	21
E7	Flaucourt	Sole de Barleux	ZB	60
E8	Assevillers	Sole du Bois des Ferleaux	ZK	11
PDL 1	Assevillers	Sole d'Herbecourt	ZH	46
PDL 2	Assevillers	Sole de Becquincourt	ZH	32
PDL 3	Flaucourt	Sole de Barleux	ZB	60
PDL 4	Assevillers	Sole du Bois Saint-Fursy	ZK	21

Tableau 17 : Identification des parcelles cadastrales (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Conformément au 1° de l'article 4 du décret n°2014-450 du 02/05/2014 et aux I. 1°, 2°, 3° de l'article R.512-6 du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation unique comprend les éléments suivants (fournis dans une pochette cartonnée nommée « Plans réglementaires ») :

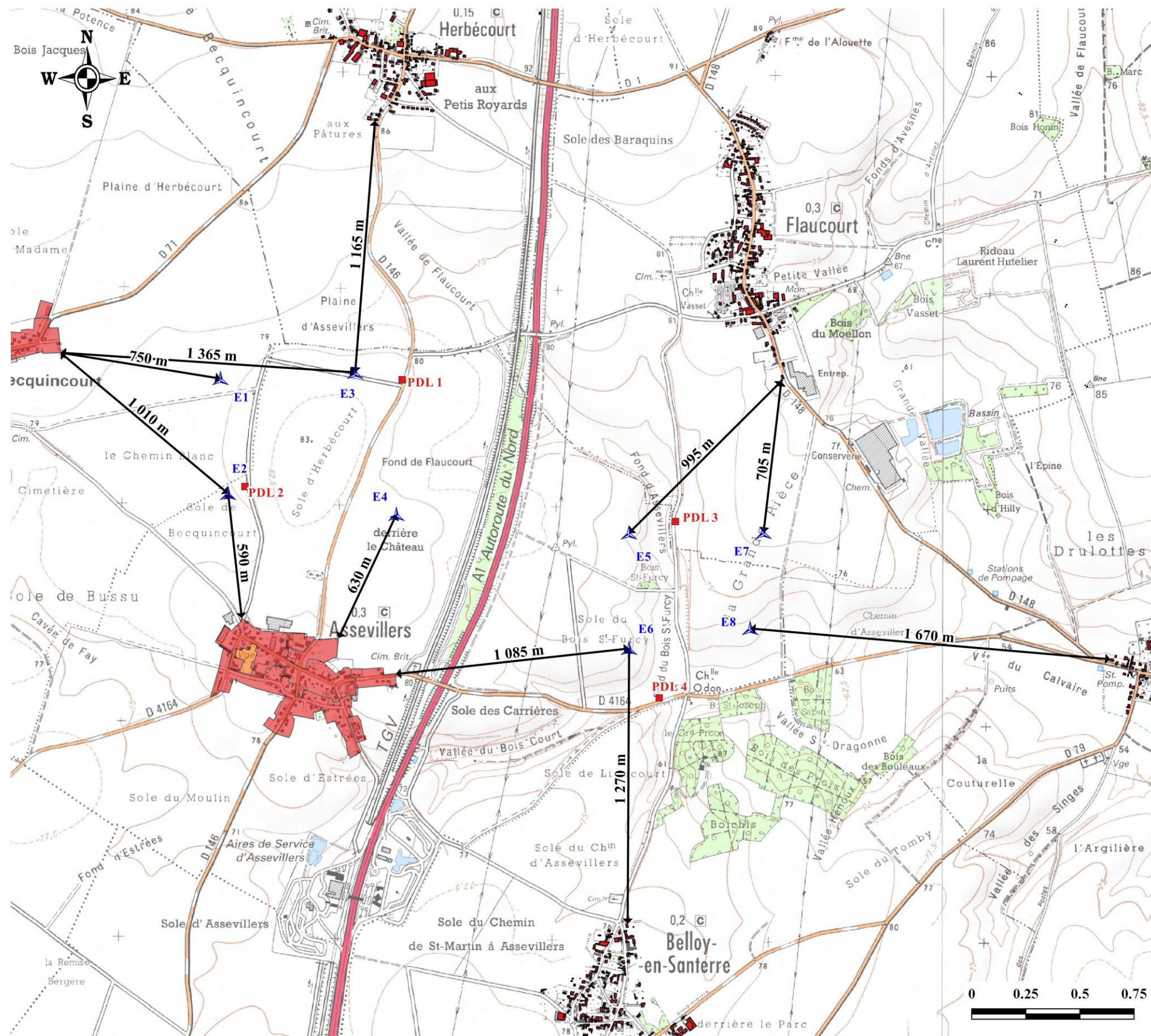
- Une carte au 1/25 000^{ème} ou, à défaut, 1/50 000^{ème} sur laquelle sera indiquée l'emplacement de l'installation projetée ;
- Un plan à l'échelle de 1/2500^{ème} au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale au dixième du rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées [...]. Sur ce plan seront indiqués tous bâtiments avec leur affectation, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau ;
- Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200^{ème} au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 m au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration. Ainsi pour le présent projet une échelle de 1/1 500^{ème} sera appliquée. La demande de dérogation est présentée dans la lettre de demande de la présente étude.

Distance aux habitations

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2018

Source : IGN 25® - Copie et reproduction interdites
Cadastré des communes du périmètre d'étude de dangers



- Légende**
- Parc éolien de Sole de Fours
 - ▲ Implantation
 - Poste de livraison
 - Urbanisme
 - Zone urbaine
 - Zone à urbaniser
 - ↔ Distance aux habitations

Carte 3 : Distance des éoliennes aux premières habitations

5.2. Occupation du sol sur le site

5.2.1. La zone demandée à l'exploitation

Les huit éoliennes du projet ainsi que les quatre postes de livraison se situent exclusivement en zone agricole. En phase d'exploitation, l'emprise des équipements (éoliennes, postes de livraison, chemins d'accès et plateformes) est d'environ 2,28 ha pour l'éolienne N131 et d'environ 2,65 ha pour l'éolienne M122.

5.2.2. Les abords du site

L'habitat est principalement concentré au niveau des territoires d'étude. Ainsi, le parc projeté est éloigné des zones constructibles (construites ou urbanisables dans l'avenir) de :

- **Territoire d'Assevillers :**
 - Zone urbaine à 590 m de E2, à 630 m de E4 et à 1 085 m de E6.
- **Territoire de Flaucourt :**
 - Zone urbaine à 705 m de E7 et à 995 m de E5.
- **Territoire de Dompierre-Becquincourt :**
 - Zone urbaine à 750 m de E1, à 1 010 m de E2 et à 1 365 m de E3.
- **Territoire d'Herbécourt :**
 - Zone urbaine à 1 165 m de E1.
- **Territoire de Belloy-en-Santerre :**
 - Zone urbaine à 1 270 m de E6.
- **Territoire de Barleux :**
 - Zone urbaine à 1 670 m de E8.

Les abords du site d'étude se situent dans un contexte agricole.

La première habitation ou limite de zone destinée à l'habitation est à près de 590 m du parc éolien envisagé, sur la commune d'Assevillers.

5.3. Notice de présentation du projet

5.3.1. Le projet dans son environnement

Etude itérative de limitation des impacts

Dans la limite du périmètre de la zone d'implantation (polygone au-delà de 500 mètres des premières habitations et intégrant d'autres contraintes techniques telles que les distances minimales aux routes etc.), un travail important d'itérations conduisant au choix de l'implantation a été engagé, faisant intervenir plusieurs spécialistes (ingénieur éolien, écologue et paysagiste, principalement).

Afin de permettre une implantation harmonieuse du parc, le projet a tenu compte de l'ensemble des sensibilités du site : paysagères, patrimoniales et humaines, biologiques, et enfin techniques, afin de réduire systématiquement les impacts sur les éléments les plus sensibles.

Ce travail itératif doit également tenir compte du foncier, des pratiques agricoles et du ressenti et de l'acceptation locale (propriétaires, exploitants, riverains). Pour le foncier par exemple, bien que des promesses de bail soient signées en amont du projet, le choix de l'implantation se fait en concertation avec les propriétaires et exploitants des terrains. En cas d'opposition de ceux-ci, ce dernier paramètre devient, bien sûr, une contrainte majeure. Toute solution retenue résulte alors d'un compromis et cette question doit être prise en compte pour définir des variantes réalistes.

Compte tenu de la configuration de la zone d'étude, deux variantes d'implantation ont été étudiées. Un cheminement itératif a été mené par le porteur de projet ayant conduit à la définition d'une variante de moindre impact (pour plus de détail sur le cheminement ayant permis de déterminer l'implantation finale, le lecteur peut se référer à l'étude d'impact). En effet, la connaissance du site et des contraintes locales se sont affinées avec l'avancée progressive des résultats des études de terrain et les démarches de concertation, ce qui a permis de faire évoluer les projets d'implantation pour limiter les impacts du parc sur son environnement. Ce sont ensuite les expertises naturaliste, paysagère, acoustique et énergétique qui permettent d'affiner la conception du projet. La variante finale comporte 8 éoliennes et respecte un maximum de contraintes écologiques et paysagères.

Description des éléments paysagers existants

Le projet éolien de Sole de Fours se trouve sur le plateau du Santerre. L'ouverture visuelle de ce paysage est issue des nombreux remembrements de parcelles qui ont progressivement abouti à la disparition des haies bocagères. Ce paysage est lié à la qualité des sols et à la mécanisation progressive de l'agriculture qui a permis d'agrandir les parcelles (jusqu'à plus de 100 ha). Aujourd'hui ne subsistent que quelques boisements situés sur des abords de vallées ou sur des zones où le sol lourd n'est pas favorable à la grande culture.

Le plateau est légèrement découpé par des vallées sèches qui se jettent dans la vallée de la Somme et forment çà et là quelques dépressions.

L'horizon est aussi occupé par les différents villages-bosquets dont les teintes et la verticalité contrastent avec l'horizontalité du paysage, jouant ainsi le rôle de repères paysagers.

Le territoire est ici scindé en deux parties du fait du passage de l'autoroute A1 et de la LGV. Bien que l'autoroute soit majoritairement encaissée, elle peut offrir des vues sur le paysage environnant et notamment depuis certains points d'arrêts comme l'aire de repos présente sur la commune d'Assevillers. Plus au Sud, c'est la gare TGV qui permet aussi de marquer un point d'arrêt laissant la possibilité d'observer le paysage environnant.

En dehors de ce réseau, la RD1029 constitue l'axe le plus fréquenté à proximité du projet. Uniquement des axes secondaires se raccrochent à cet axe et permettent de relier les bourgs de l'aire d'étude entre eux. Le dénominateur commun de ces voies est l'ouverture visuelle qui est proposée aux usagers permettant de lire le paysage dans son ensemble, où se succèdent à l'horizon bosquets, villages-bosquets, éoliennes, pylônes, etc.

A l'Est du projet, deux parcs éoliens, celui de la Couturelle (construit) et celui du Haut-Plateau (accordé), sont présents.

Enfin, s'ajoutent à tous ces motifs paysagers les lignes à haute tension qui jalonnent le paysage de pylônes métalliques et ajoutent un caractère "industriel" au paysage.

Description par rapport au réseau urbain

Les bourgs situés à proximité du projet éolien de Sole de Fours respectent les principes suivants :

- Un village-bosquet organisé autour d'une rue ou d'une intersection ;
- Une silhouette marquée par une frange arborée ;
- Un clocher comme point de repère dominant la végétation ;
- Des extensions pavillonnaires limitées, mais ouvertes sur le paysage.

Globalement, l'habitat est concentré dans les bourgs du plateau. Aucun hameau ne se trouve en périphérie. En effet, la plupart des exploitations agricoles se trouvent toujours au cœur des bourgs dans des fermes à l'architecture caractéristique, faite de briques rouges. Ces fermes aménagées pignon sur rue possèdent généralement un grand portail d'entrée laissant apparaître une cour fermée autour de laquelle s'organisent les bâtiments.

Six bourgs sont situés à moins de 2 km du projet : Dompierre-Becquincourt, Assevillers, Belloy-en-Santerre, Barleux, Flaucourt et Herbécourt. Ces bourgs possèdent différents axes routiers convergeant vers leur cœur. Depuis ces axes, les silhouettes des bourgs s'identifient aisément et apparaissent similaires dans leur forme. L'organisation du bâti s'effectue autour d'une place centrale généralement située à proximité de l'église. Depuis cette place, des perspectives peuvent être créées dans l'axe des voies laissant parfois entrevoir le paysage lointain. Depuis les axes routiers, le bâti étant assez dense dans le centre avec des végétaux hauts présents, les vues vers l'extérieur sont rares. Cependant, l'urbanisation récente qui s'est établie en périphérie ou dans la continuité possède une densité plus faible laissant plus de possibilités d'ouverture vers le paysage environnant comme à Herbécourt, Flaucourt. Globalement, la plupart des fonds de parcelle (extrémité du jardin) disposent de vues ouvertes sur le paysage.

Description par rapport aux voies d'accès

Axes routiers

Ce qui caractérise ce territoire c'est la densité importante de réseaux routiers allant de l'échelle européenne (autoroutes) à l'échelle locale (voies de dessertes, chemins agricoles). La proximité de grandes villes et de la frontière belge explique la présence de trois grandes autoroutes, à savoir l'A1, l'A2 et l'A29. Ces autoroutes proposent deux types de configuration. La première propose un itinéraire s'appuyant sur la topographie permettant, en l'absence de végétation, d'ouvrir des vues latérales sur le paysage et d'apprécier les grandes lignes. Une seconde configuration correspond à l'encaissement de la voie, de profondeurs variables, venant cadrer le regard dans l'axe de la voie. Ces axes créent une coupure relativement discrète dans le paysage mais dont la présence est trahie par le bruit constant des véhicules.

À une échelle moindre, les RD1029, 1017, 917, 938 et 929 constituent les axes routiers les plus importants. Il s'agit de vecteurs importants dans la découverte du paysage. Les bourgs de taille moyenne comme Nesle, Chaulnes, Bray-sur-Somme ou encore Corbie se situent en dehors des axes majeurs mais possèdent des voies de communications qui se raccrochent à ces grandes voies.

Encore un échelon en dessous, les bourgs ruraux, d'une à plusieurs centaines d'habitants sont reliés entre eux par des voies vicinales peu fréquentées. C'est depuis ces axes que les silhouettes de bourgs sont le plus visibles.

Voies ferrées

En plus des axes routiers, le territoire dispose d'une ligne à Grande Vitesse qui borde principalement l'autoroute A1 et qui permet de relier des grandes villes françaises et européennes (Bruxelles et Londres notamment). Installée en déblai, la voie ferrée reste peu perceptible dans le paysage. Elle s'identifie dans le paysage principalement sur les abords proches par une visibilité partielle des caténaires.

Voies navigables

En plus des axes de communications terrestres, le territoire dispose d'axes maritimes. En effet, deux canaux, à savoir le canal de la Somme et le canal du Nord, permettent de relier diverses villes françaises entre-elles. Les canaux déroulent un paysage spécifique à l'interface entre "nature" et "artificiel". En effet, les abords des canaux se parent d'une ripisylve dense venant le dissimuler et créer un écrin vert depuis le cœur du canal. Mais la linéarité parfaite de la berge trahit ce semblant de "naturel". La localisation en fond de vallée en fait des éléments discrets dans le paysage. Seuls les passages en travers de la vallée permettent furtivement d'ouvrir des vues dans l'axe du canal.

Le chemin de halage qui borde ces canaux permet aux piétons et cyclistes de bénéficier d'un cadre paysager refermé sur lui-même et de profiter de la fraîcheur de l'ombre.

Il est important de souligner l'existence d'un projet de création d'un nouveau canal qui viendra s'ajouter aux deux précédents. Ce projet, intitulé Canal Seine – Nord Europe, reliera l'Oise au canal Dunkerque-Escout. Les canaux actuels ne permettant aux bateaux de grands gabarits de circuler, il a été décidé de réaliser ce canal.

Ce projet viendra créer une nouvelle coupure physique dans le plateau du Santerre en suivant, comme la LGV et l'autoroute A1, un axe Nord / Sud.

Description des constructions existantes

Dans un rayon de 500 mètres autour des éoliennes, il n'existe aucune habitation. La première habitation ou limite de zone destinée à l'habitation est à près de 590 m du parc éolien envisagé, sur la commune d'Assevillers.

Vues du projet

Les photos suivantes illustrent l'environnement initial proche et lointain du projet.



Figure 7 : Vue proche, depuis la RD 1, à l'Ouest d'Herbécourt (source : Vu d'Ici, 2018)



Figure 8 : Vue lointaine, depuis le mémorial britannique, à Thiepval (source : Vu d'Ici, 2018)

5.3.2. Présentation du projet

Le projet et ses composantes techniques

Caractéristiques générales d'un parc éolien

Un parc éolien est une centrale de production d'électricité fonctionnant à partir de l'énergie du vent. Il est composé de plusieurs aérogénérateurs et de leurs annexes :

- Plusieurs éoliennes fixées sur une fondation adaptée, accompagnée d'une aire stabilisée appelée « plateforme » ou « aire de grutage » ;
- Un réseau de câbles électriques enterrés permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers une ou plusieurs structure(s) de livraison. Chaque structure est composée d'un poste de livraison électrique. Ce réseau est appelé « réseau inter-éolien » ;
- Une ou plusieurs structures de livraison électrique, concentrant l'électricité des éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité au travers d'un ou plusieurs postes sources locaux (point d'injection de l'électricité sur le réseau public) ;
- Un réseau de câbles enterrés permettant d'évacuer l'électricité regroupée au poste de livraison vers le poste source (appelé « réseau externe » et appartenant le plus souvent au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) ;
- Un réseau de chemins d'accès ;
- Éventuellement des éléments annexes type mât de mesure de vent, aire d'accueil du public, aire de stationnement, etc.

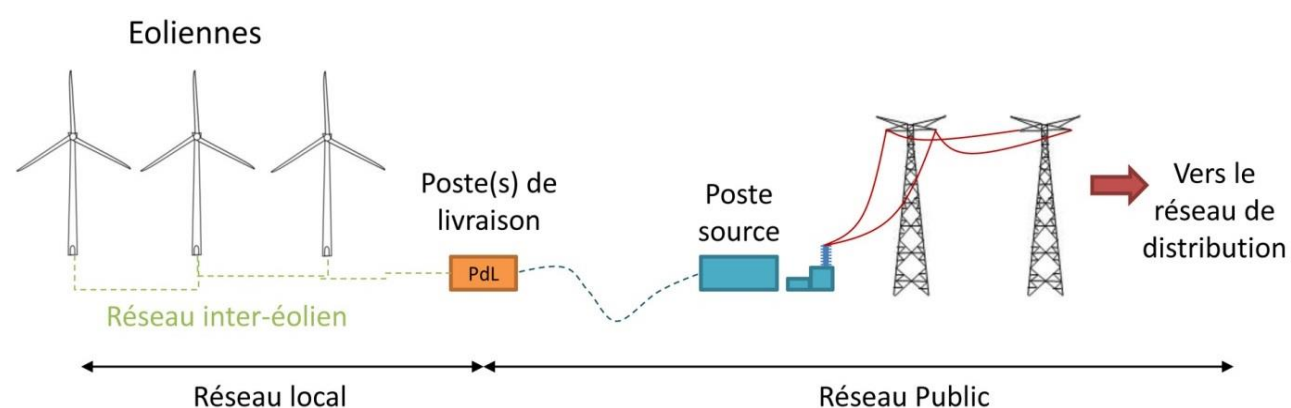


Figure 9 : Fonctionnement d'un parc éolien
(source : SER-FEE, guide technique de l'étude de dangers, 2015)

Au sens de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les aérogénérateurs (ou éoliennes) sont définis comme un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du vent en électricité, composé des principaux éléments suivants :

- **Le rotor** qui est composé de trois pales (pour la grande majorité des éoliennes actuelles) construites en matériaux composites et réunies au niveau du moyeu. Il se prolonge dans la nacelle pour constituer l'arbre lent ;
- **Le mât** est généralement composé de 3 à 5 tronçons en acier ou de 15 à 20 anneaux de béton surmontés d'un ou plusieurs tronçons en acier. Dans la plupart des éoliennes, il abrite le transformateur qui permet d'élever la tension électrique de l'éolienne pour le transport de l'énergie sur le réseau électrique ;
- **La nacelle** abrite plusieurs éléments fonctionnels :
 - ✓ Le générateur transforme l'énergie de rotation du rotor en énergie électrique ;
 - ✓ Le multiplicateur (certaines technologies n'en utilisent pas) ;
 - ✓ Le système de freinage mécanique ;
 - ✓ Le système d'orientation de la nacelle qui place le rotor face au vent pour une production optimale d'énergie ;
 - ✓ Les outils de mesure du vent (anémomètre, girouette) ;
 - ✓ Le balisage diurne et nocturne nécessaire à la sécurité aéronautique.

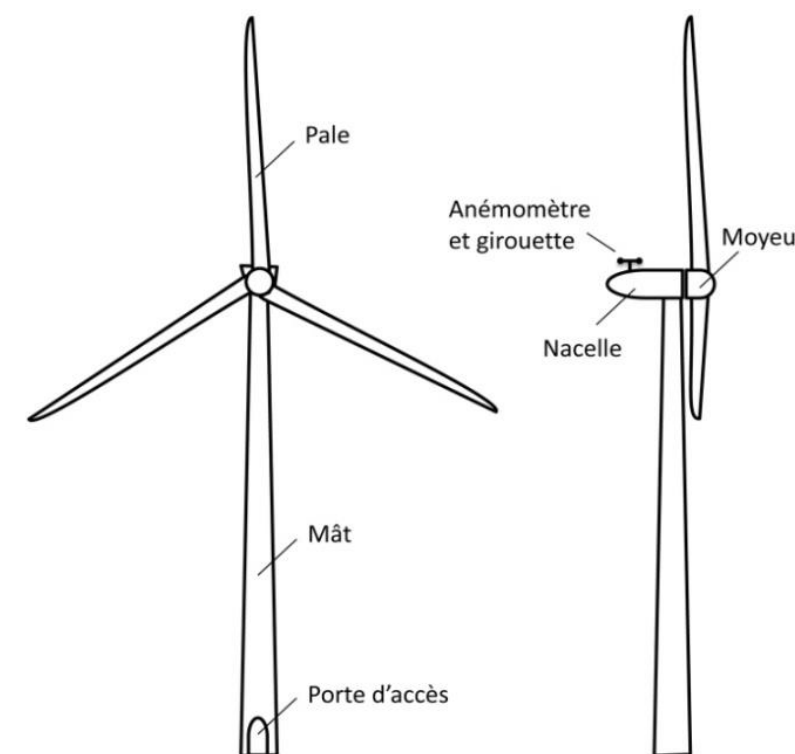


Figure 10 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur
(source : SER-FEE, guide technique de l'étude de dangers, 2015)

Les éoliennes du parc éolien de Sole de Fours

Le parc éolien de Sole de Fours est composé de 8 éoliennes de puissance nominale maximale de 3,9 MW. La puissance totale maximale du parc est donc de 31,2 MW. Le modèle d'éolienne utilisé pour le parc éolien n'est pas encore arrêté à la date du dépôt du présent dossier. Cependant, les données de vent sur le site ainsi que les contraintes et servitudes techniques identifiées ont permis de définir deux modèles d'éoliennes. Ces deux machines de dimension similaire, présentent les caractéristiques suivantes :

- NORDEX N131 - 3,9 MW, d'une hauteur au moyeu de 114 m et de hauteur totale 179,5 m ;
- SENVION M122 – 3,4 MW, d'une hauteur au moyeu de 119 m et de hauteur totale 180 m.

Les principales caractéristiques des éoliennes sont données dans le tableau ci-après.

Caractéristiques des éoliennes

Les principales caractéristiques des aérogénérateurs projetés dans le cadre du parc éolien de Sole de Fours sont détaillées dans le tableau suivant :

Elément de l'installation	Fonction	Caractéristiques
Fondation	Ancrer et stabiliser l'éolienne dans le sol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En béton armé, de forme circulaire ; ▪ Dimension : design adapté en fonction des études géotechnique et hydrogéologique réalisées avant la construction. <i>Les dimensions exactes des fondations seront définies suite à l'étude de sol, prévue après l'obtention des autorisations administratives. Elles seront entièrement enterrées et seront donc invisibles. Un insert métallique disposé au centre sert de fixation pour la base de la tour. Elles sont conçues pour répondre aux prescriptions de l'Eurocode 2 et 3 et aux calculs de dimensionnement des massifs ;</i> ▪ Profondeur : en standard, entre 3 et 5 m environ.
Mât	Supporter la nacelle et le rotor	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tubulaire en acier ; ▪ Hauteur maximale au moyeu de 119 mètres ; ▪ Composé de 3 pièces ; ▪ Revêtement multicouche résine époxy ; ▪ Cage d'ancrage noyée dans le béton de fondation ; ▪ Accès : porte verrouillable au pied du mât, échelle d'accès à la nacelle, élévateur de personnes.
Nacelle	Supporter le rotor Abriter le dispositif de conversion de l'énergie mécanique en électricité (génératrice, etc.) ainsi que les dispositifs de contrôle et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'arbre en rotation, entraîné par les pales ; ▪ Le multiplicateur est à engrenage planétaire comportant plusieurs étages ainsi qu'un étage à roue dentée droite ou à entraînement différentiel – Tension nulle ; ▪ La génératrice annulaire, à double alimentation, qui fabrique l'électricité – Tension de 400 à 690 V ; ▪ Composition : structure métallique habillée de panneaux en fibre de verre, fenêtres de toit permettant d'accéder à l'intérieur.
Rotor / pales	Capter l'énergie mécanique du vent et la transmettre à la génératrice	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation active des pales face au vent ; ▪ Sens de rotation : sens horaire ; ▪ 3 par machine ; ▪ Surface balayée de 13 478 m² ; ▪ Vitesse de rotation théorique : entre 6,5 et 13,8 tour/min ; ▪ Longueur : 64,4 m au maximum ; ▪ Poids : 15 t au maximum ; ▪ Contrôle de vitesse variable via microprocesseur ; ▪ Contrôle de survitesse : Pitch électromotorisé indépendant sur chaque pale ; ▪ Constitué de plastique renforcé à la fibre de verre (GFK), protection contre la foudre intégrée en accord complet avec la norme IEC 61 400-22.

Elément de l'installation	Fonction	Caractéristiques
Systèmes de freinage	Freiner et arrêter la machine en cas de maintenance, vent fort ou survitesse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frein principal aérodynamique : Orientation individuelle des pales par activation électromagnétique avec alimentation de secours ; ▪ Frein auxiliaire mécanique : Frein à disque à actionnement actif sur l'arbre rapide.
Transformateur	Élever la tension de sortie de la génératrice avant l'acheminement du courant électrique par le réseau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'intérieur du mât ; ▪ Tension de 20 kV à la sortie.
Poste de livraison	Adapter les caractéristiques du courant électrique à l'interface entre le réseau privé et le réseau public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipé de différentes cellules électriques et automates qui permettent la connexion et la déconnexion du parc éolien au réseau 20 kV et le comptage de l'électricité fournie.

Tableau 18 : Caractéristiques techniques des aérogénérateurs selon le tableau type de l'INERIS/SER/FEE, 2012

Les fûts métalliques composant les mâts des éoliennes ainsi que la nacelle et les pales seront de ton RAL 7035 « gris clair » (conformément à la réglementation aéronautique).

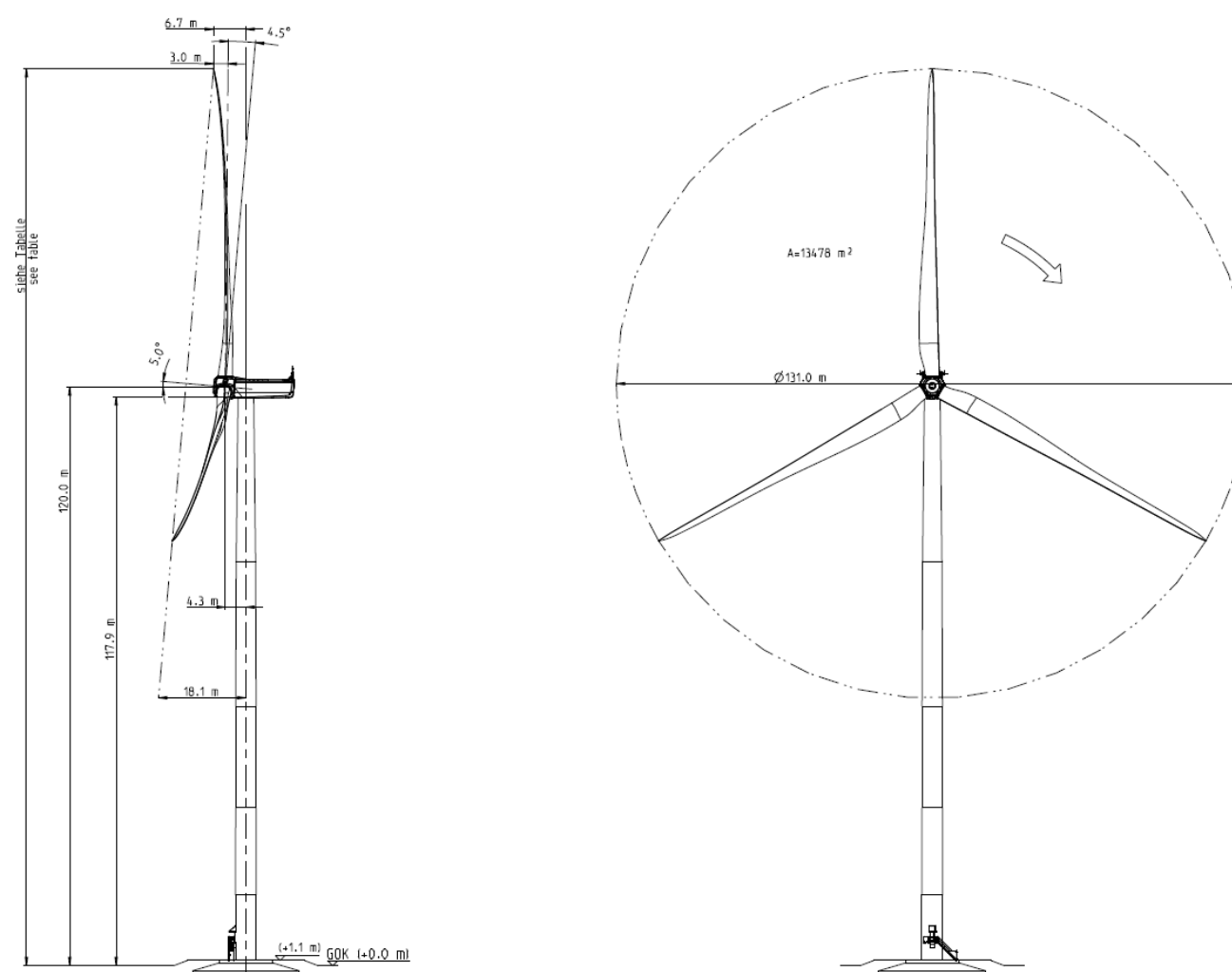


Figure 11 : Vue générale de l'éolienne N131 (source : NORDEX, 2018)

Caractéristiques des postes de livraison

Le poste de livraison est le nœud de raccordement de toutes les éoliennes avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Pour le parc éolien de Sole de Fours, quatre structures de livraison sont prévues. Chaque structure est composée d'un poste de livraison dont les dimensions sont de 12 m de long par 5 m de large.

La localisation exacte de l'emplacement des postes de livraison est fonction de la proximité du réseau inter-éolien et de la localisation du poste source vers lequel l'électricité est ensuite acheminée.

L'implantation des postes de livraison est la suivante :

- Poste de livraison n°1 : parcelle ZH 46, à proximité de la RD 146 ;
- Poste de livraison n°2 : parcelle ZH 32, à proximité de la voie communale 305 ;
- Poste de livraison n°3 : parcelle ZB 60, à proximité de la voie communale 304 ;
- Poste de livraison n°4 : parcelle ZK 21, à proximité de la RD 4164.

Le raccordement électrique des postes de livraison est prévu via des lignes enterrées.

Les liaisons souterraines

Dans chaque éolienne, l'électricité produite au niveau de la génératrice sera transformée en 20 000 V par le transformateur situé à l'intérieur du mât, puis dirigée, via le raccordement souterrain interne au parc éolien, vers le poste de livraison correspondant.

Afin de réduire l'impact du projet sur le site, les câbles de liaison électrique entre chaque éolienne et le poste de livraison seront enfouis à une profondeur comprise entre 0,8 mètre et 1,2 mètre en fonction du terrain. Après enfouissement des câbles, les terrains seront remis en l'état d'origine. Il n'y aura donc pas de modification paysagère résultant de ces travaux de raccordement électrique : aucun pylône électrique ne sera construit.

Les plateformes et les chemins d'exploitation

L'exploitation des éoliennes suppose la réalisation au pied de chaque machine d'un accès permanent et d'une aire de grutage (plateforme) qui doit permettre d'intervenir à tout moment sur les éoliennes.

Les plateformes

Les plateformes permettent d'accueillir deux grues à différentes étapes de la vie d'un parc éolien. En effet, le montage de chaque aérogénérateur nécessite la mise en place d'une plateforme de montage destinée à accueillir la grue lors de la phase d'érection de la machine. Elles permettent également le montage d'une grue en phase d'exploitation lors de maintenances lourdes.

Les plateformes nécessaires pour le montage des éoliennes seront parfaitement planes et horizontales. Pour les réaliser, le terrain naturel est excavé sur une profondeur de 40 cm environ. Cette excavation est ensuite comblée par des granulats calcaires, concassés et fortement tassés, de couleur claire.

Les chemins d'accès

Les chemins d'accès s'appuieront au maximum sur les chemins existants. Ils devront avoir une largeur minimale de 5,5 m afin de permettre le passage des convois exceptionnels. Ces chemins seront renforcés pour permettre le passage des véhicules quel que soit le temps, afin de permettre une maintenance efficace. Leur revêtement sera en pierres concassées et compactées.

Les principales emprises du parc éolien de Sole de Fours sont présentées dans les tableaux ci-après.

Eolienne	Surface emprise N131 (m ²)	Surface emprise M122 (m ²)
E1	387	408
E2	387	408
E3	387	408
E4	387	408
E5	387	408
E6	387	408
E7	387	408
E8	387	408
	3 096	3 264
Plateforme	Surface emprise N131	Surface emprise M122
E1	1350	1800
E2	1350	1800
E3	1350	1800
E4	1350	320 1480
E5	1350	1800
E6	1350	1800
E7	1350	1800
E8	1350	1800
	10 800	14 400
PDL	Surface emprise N131	Surface emprise M122
PDL1	168	168
PDL2	168	168
PDL3	168	168
PDL4	168	168
	672	672
Chemins à créer	Surface emprise N131	Surface emprise M122
Vers E1	0	353
Vers E2	169	51
Vers E4	1 039	1 432
Vers E5	863	1 246
Vers E6	1 158	1 535
Vers E7	2 049	2 291
Vers E8	1 091	1 451
	6 369	8 359
Total	20 937	26 695

Tableau 19 : Emprise du projet en phase d'exploitation – PdL : poste de livraison
(source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Pans coupés	Surface emprise N131 (m ²)	Surface emprise M122 (m ²)
Vers E1	1 086	1 664
Vers E2	880	232
Vers E3	1 095	896
Vers E4	265	865
Vers E5	1 980	2 620
Vers E6	653	931
Vers E7	913	1 014
Vers E8	461	905
Emprise totale en phase chantier (m²) - comprend l'ensemble des emprises en phase exploitation		
	28 270	35 822

Tableau 20 : Emprise du projet en phase chantier – PdL : poste de livraison (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Chemins à renforcer	Dénomination	Surface emprise N131 (m ²)	Surface emprise M122 (m ²)
Vers E1	Chemin rural dit chemin blanc + d'Assevillers à Feuillères	767	767
Vers E3	ZH 45 - VC n°301 de Becquincourt à Péronne	1 323	1 323
Vers E8	ZK 4 - Chemin rural dit du Bois de Saint-Furçy	1 779	1 779
		3 869	3 869

Tableau 21 : Chemins à renforcer (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Autres éléments du projet

Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements en limite de terrain

Le mât de chaque éolienne sera fixé au sol par une lourde semelle en béton, fondation qui assurera l'ancrage et la stabilité de l'aérogénérateur. Les fondations des machines sont de forme circulaire, larges de 15 à 30 m si nécessaire à leur base et se resserrant jusqu'à 5 m de diamètre environ. Elles sont situées dans une fouille un peu plus large. La base des fondations est située entre 3 et 5 m de profondeur.

Les plateformes ne seront pas clôturées. Les aménagements veilleront à ne pas être attractifs pour l'avifaune et les chauves-souris.

Le caractère agricole du site d'implantation sera préservé et les postes de livraison feront l'objet d'une intégration paysagère particulière.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Le projet de parc éolien de Sole de Fours est constitué de 8 éoliennes d'une puissance unitaire de 3 à 3,9 MW, soit 31,2 MW de puissance totale maximale, et de quatre postes de livraison. Les éoliennes sont disposées selon 2 groupes de 4 éoliennes, de part et d'autre de l'autoroute A1 et de la LGV Nord.

Les infrastructures du projet sont situées sur des parcelles agricoles.

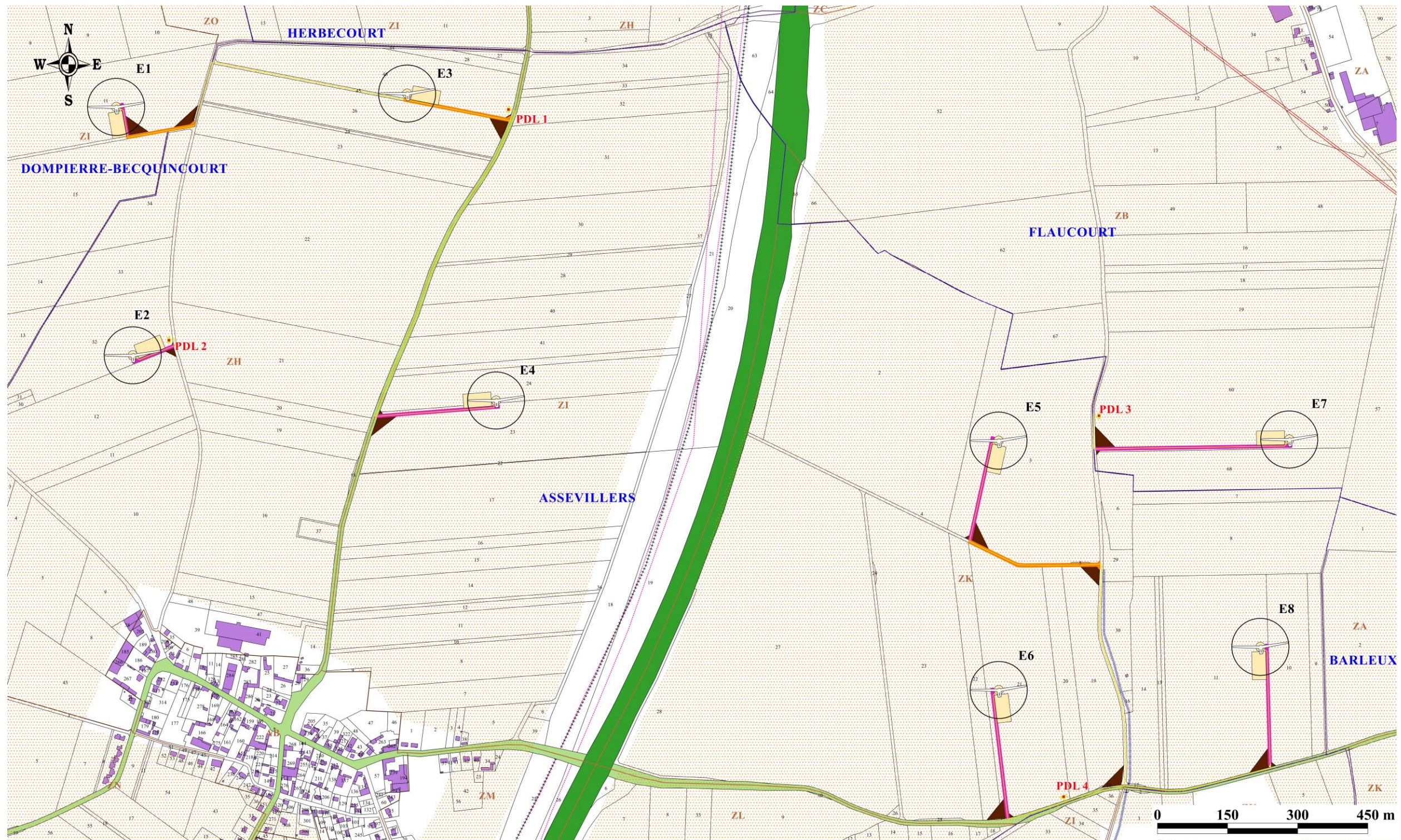
Traitement des espaces libres, notamment les plantations

La réalisation du projet est faite de telle façon à ce qu'il n'y ait pas de déboisement ou défrichement nécessaire.

Les plateformes et les chemins seront encailloutés afin d'éviter la mise en place de végétation potentiellement attractive pour les rongeurs et les oiseaux.

Organisation et aménagement des accès aux terrains, aux constructions et aux aires de stationnement

Il sera prévu d'encaillouter les plateformes et les chemins lorsque cela n'a pas déjà été fait. En effet, certains chemins ruraux devront faire l'objet de renforcements. L'accès aux éoliennes se fera au maximum par les voies communales et les chemins ruraux existants. Pour les chemins à prolonger ou à créer, les tracés ont été établis en prenant en compte la forme des parcelles de manière à minimiser leurs linéaires et à modifier le moins possible les pratiques agricoles.



Plan de situation

Echelle : 1/2 500 ème

Octobre 2018

Source : Cadastre - Corine Land Cover
Copie et reproduction interdites

Remarque:

Selon les informations disponibles à la date de réalisation de la cartographie, il n'existe pas d'autres réseaux enterrés aux environs immédiats du projet.



Légende

Parc éolien de Sole de Fours

Eolienne M122

- Zone de surplomb par les pales (0-61 m)
- Poste de livraison
- Raccordement inter-éolien
- Plateforme
- Chemin à renforcer

- Chemin à créer
- Pans coupés
- Infrastructures
- Autoroute A1
- Route départementale

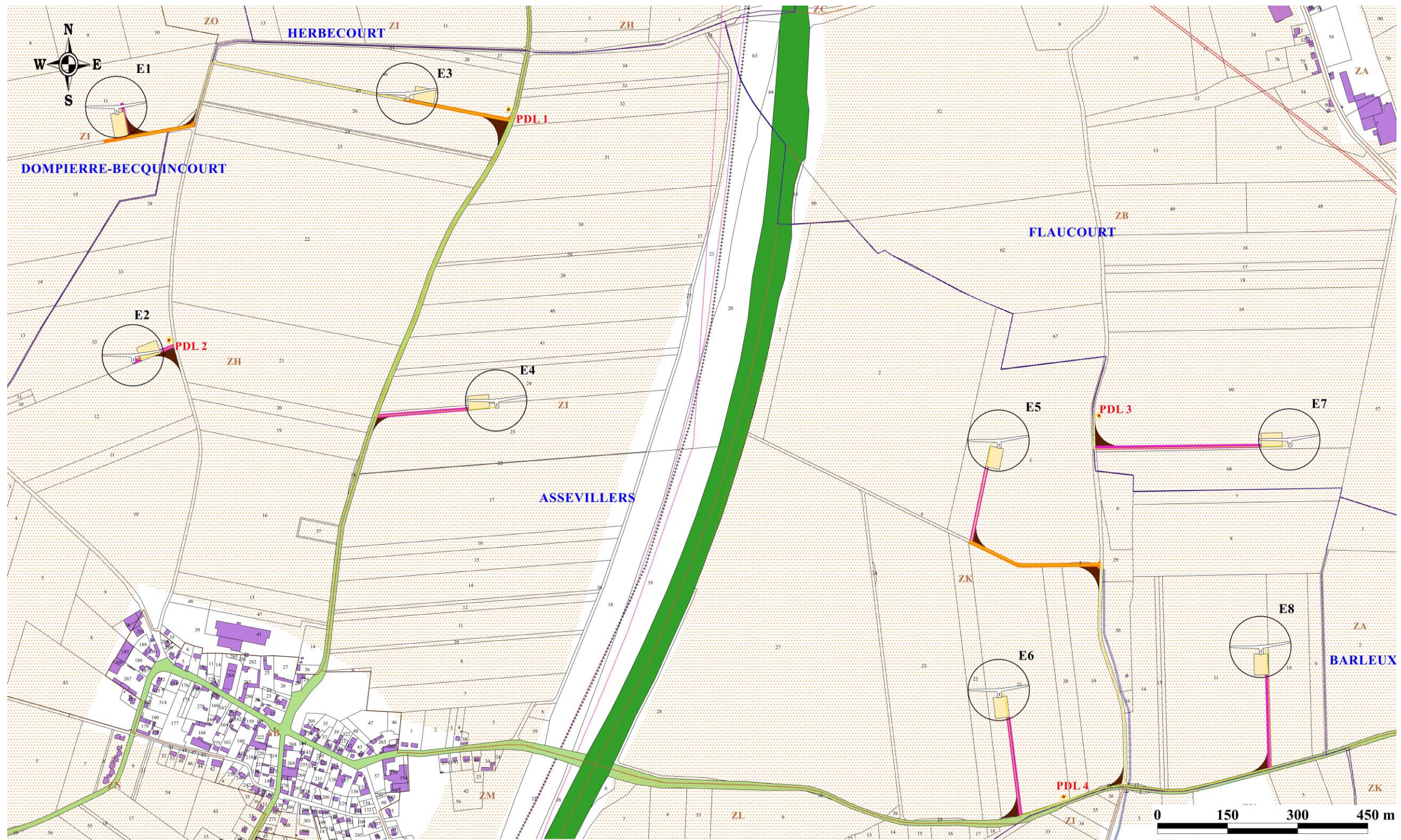
- LGV Nord
- Câbles optiques
- Ligne électrique haute tension enterrée
- Canalisations de gaz

Affectation des terrains

Urbanisme

- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Limite communale
- Parcelles cadastrales
- Limite de section
- Bâtiment - Habitation

Carte 4 : Présentation de l'installation - M122



Plan de situation

Echelle : 1/2 500 ème

Octobre 2018

Source : Cadastre - Corine Land Cover

Copie et reproduction interdites

Remarque:

Selon les informations disponibles à la date de réalisation de la cartographie, il n'existe pas d'autres réseaux enterrés aux environs immédiats du projet.



Légende

Parc éolien de Sole de Fours

☐ Zone de surplomb par les pales (0-65,5 m)

• Poste de livraison

— Raccordement inter-éolien

□ Plateforme

■ Chemin à renforcer

✈ Eolienne N131

■ Chemin à créer

■ Pans coupés

— Infrastructures

■ Autoroute A1

■ Route départementale

+++ LGV Nord

--- Câbles optiques

— Ligne électrique haute tension enterrée

— Canalisation de gaz

Affectation des terrains

■ Terres arables hors périmètre d'irrigation

Urbanisme

□ Limite communale

□ Parcelles cadastrales

□ Limite de section

■ Bâtiment - Habitation

Carte 5 : Présentation de l'installation – N131

6 LES ACTIVITES EXERCEES SUR LE SITE

6.1. Présentation de l'activité

Au sens de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les aérogénérateurs (ou éoliennes) sont définis comme **un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du vent en électricité**, composé des principaux éléments suivants : un mât, une nacelle, le moyeu auquel sont fixées les pales, ainsi que, le cas échéant, un transformateur.

Ainsi, l'objet du présent projet est l'exploitation du parc éolien de Sole de Fours permettant de produire de l'électricité qui sera injectée sur le réseau public.

Le parc éolien de Sole de Fours est composé de 8 aérogénérateurs et de quatre postes de livraison. Les principales caractéristiques techniques des éoliennes choisies sont fournies dans le tableau ci-après.

Le modèle d'éolienne utilisé pour le parc éolien n'est pas encore arrêté à la date du dépôt du présent dossier. Cependant, les données de vent sur le site ainsi que les contraintes et servitudes techniques identifiées ont permis de définir une enveloppe dimensionnelle maximale (gabarit) et deux modèles d'éoliennes adaptés. Les principales caractéristiques des éoliennes envisagées sont présentées dans le tableau suivant.

Nom de la machine	Constructeur	Puissance (MW)	Hauteur au moyeu (m)	Diamètre rotor (m)	Hauteur en bout de pale (m)
M122	SENVION	3,4	119	122	180
N131	NORDEX	3,9	114	131	179,5

Tableau 22 : Principales caractéristiques des machines (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

6.2. Nature et caractéristiques du gisement éolien

Schéma Régional Eolien (SRE)

Remarque : Les documents directeurs de l'éolien étant antérieurs à la réforme territoriale de 2015 fusionnant de nombreuses régions, les documents de référence éoliens sont établis à l'échelle de l'ancienne région administrative de la Picardie, aujourd'hui fusionnée avec le Nord-Pas-de-Calais et renommée Hauts-de-France. Les données présentées ci-après sont donc à l'échelle des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement fixé par les lois Grenelle, l'ancienne région Picardie a élaboré son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) validé par arrêté préfectoral du 14 Juin 2012. L'un des volets de ce schéma très général est constitué par un Schéma Régional Eolien (SRE), qui détermine quelles sont les zones favorables à l'accueil des parcs et quelles puissances pourront y être installées en vue de remplir l'objectif régional d'ici à 2020. Toutefois, ce dernier a été annulé par la Cours Administrative et d'Appel de Douai, le 16 juin 2016. Bien que n'étant plus en vigueur à la date de rédaction du présent dossier, le SRE ne peut être ignoré lors du développement d'un projet éolien. De plus, ce document n'est pas un document de planification au sens strict du terme, mais plutôt un guide. Il n'y a donc aucune obligation de conformité à ce document, seulement une obligation de ne pas l'ignorer. **La localisation d'un projet éolien au sein d'une zone identifiée comme favorable à l'éolien dans le SRE ne préjuge donc en rien de l'autorisation dudit projet. Inversement le SRE n'interdit pas non plus l'implantation d'éoliennes en dehors des zones favorables.**

Le projet éolien de Sole de Fours est inclus dans le secteur **Est Somme du SRE**. Il intègre **une zone favorable à l'éolien sous condition**. L'implantation d'éoliennes est donc soumise à une étude adaptée. En effet :

- « **Ces zones oranges ont vocation à accueillir des pôles de structuration ou de l'éolien en ponctuation** :
 - Soit un conformément des parcs éoliens existants ;
 - Soit des éoliennes intégrées dans des zones d'activités économiques (industrielle, commerciale, etc.), plus de 5 mats (Grenelle II) ;
- **Cependant, des pôles de densification peuvent être envisagés de façon très maîtrisée.** »

Le Schéma Régional Eolien indique que deux stratégies de développement sont possibles : développement en structuration ou confortement des pôles de densification. En effet, « *le territoire est déjà investi par deux grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs* ». Le SRE précise également que les « *séquences de 5/6 éoliennes ne devront pas être continues. Les hauteurs des machines devront être maîtrisées afin d'éviter des rapports d'échelle défavorables avec les vallées. Des respirations paysagères conséquentes devront être ménagées entre les parcs* ».

Le projet éolien de Sole de Fours se situe sur les communes de Flaucourt, d'Assevillers et de Dompierre-Becquincourt, en zone favorable sous condition au développement de l'énergie éolienne. La localisation en zone préférentielle ou non ne préjuge cependant en rien la faisabilité d'un projet. Les contraintes et problématiques spécifiques, liées notamment au paysage et à l'écologie, sont à étudier finement de manière à pouvoir caractériser les impacts du projet.

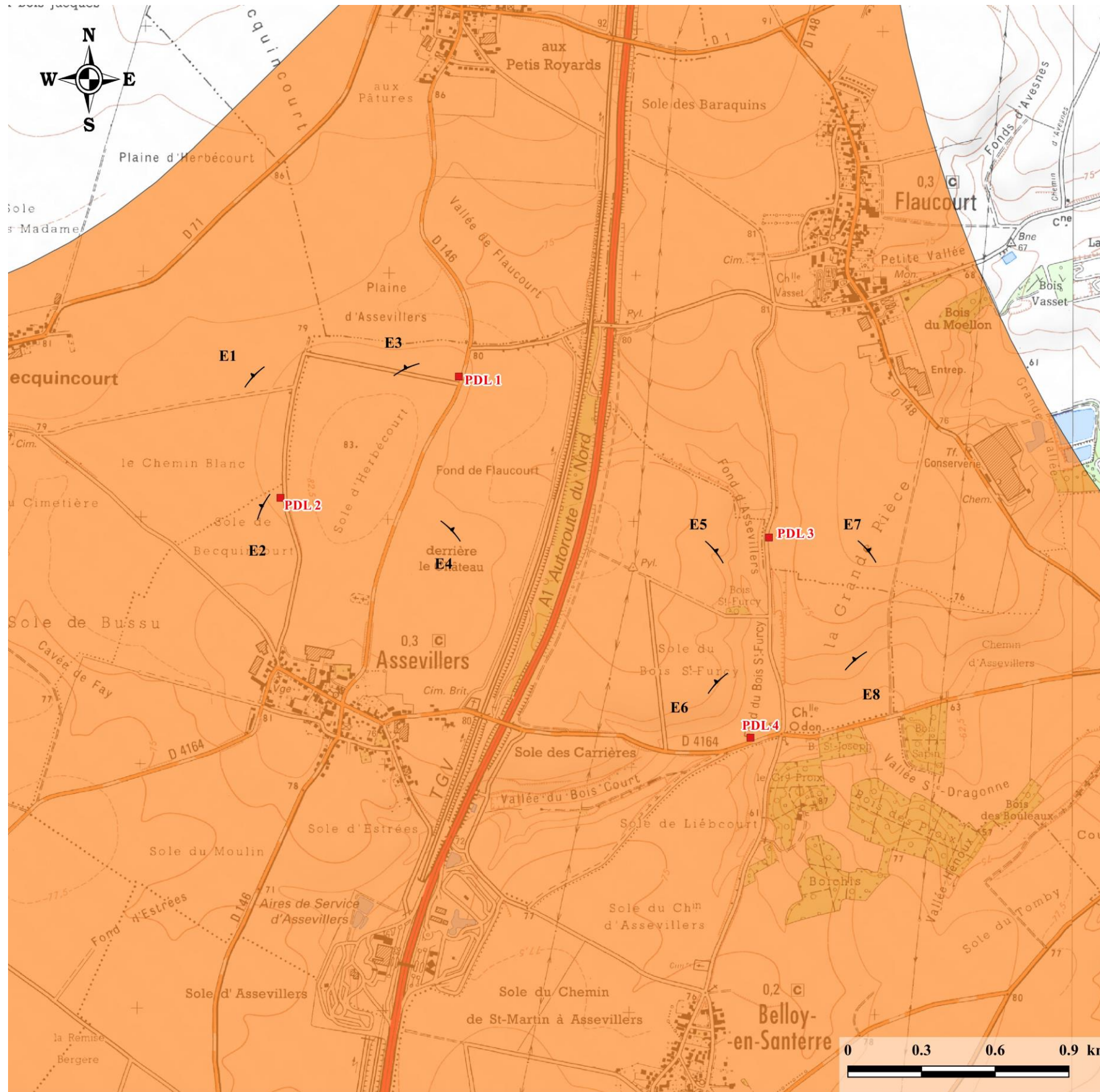
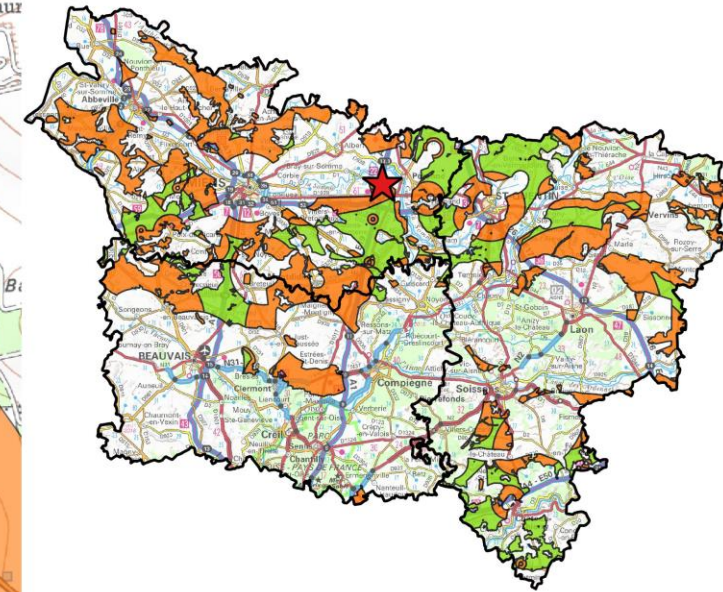


Schéma Régional Eolien

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2018

Source : IGN 25® - Copie et reproduction interdites
SRE de l'ancienne région Picardie



Légende

Parc éolien de Sole de Fours

■ Eolienne

■ Poste de livraison

★ Localisation du projet

Schéma Régional Eolien

■ Zone favorable

■ Zone favorable sous condition

Carte 6 : Schéma Régional Eolien

Parcs éoliens riverains

Remarques : L'analyse des parcs éoliens riverains a été réalisée à l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet, détaillée au chapitre B.1-3 de l'étude d'impact.

Le présent dossier constitue les compléments du projet éolien de Sole de Fours, déposé le 9 décembre 2016 en préfecture de la Somme. Le projet éolien de Sole de Fours est donc présenté dans le tableau ci-après.

Les parcs éoliens recensés dans les différentes aires d'étude du projet sont présentés dans le tableau suivant, par aire d'étude et statut du parc (numérotés en bleu pour les parcs en fonctionnement, en verts pour ceux accordés ou en rose pour ceux en instruction).

N°	Nom du parc	Développeur	Puissance	Hauteur	Nombre d'éoliennes	Distance à la zone d'implantation potentielle (km)
Aire d'étude immédiate						
1	Sole de Fours	GLOBAL WIND POWER	3,4 MW	180 m	8	0
2	La Couturelle	MAIA EOLIS	2,05 MW	121 m	10	1,5 NE
3	Haut Plateau	ELICIO FRANCE	3,45 MW	180 m	9	1,6 SE
Aire d'étude rapprochée						
4	Champ Delcourt	-	2 MW	121 m	9	5,4 SE
5	Ablaincourt	VALOREM	3,6 MW	180 m	10	5,9 S
6	Sole du Vieux Moulin	MAIA EOLIS	2,05 MW	121 m	5	6,4 S
7	Rosières	-	3,3 MW	150 m	9	7,2 SO
8	Petit arbre	INFINIVENT	2 MW	140 m	6	7,4 SO
9	Bois Briffaut	VOLKSWIND	3,6 MW	151 m	4	7,5 S
10	Vents du Santerre	ECOTERA	2 MW	150 m	7	7,5 SO
11	Vauvillers II	INFINIVENT	2 MW	140 m	6	7,8 SO
12	Les Kerles	MAIA EOLIS	2,05 MW	121 m	2	7,9 S
13	Solerie	MAIA EOLIS	2 MW	121 m	6	9,2 S
14	10 Nesloises	IDEX SERVICES	2 MW	125 m	2	9,4 SE
15	VC1 & VC2 la Grande Sole	-	2 MW	140 m	6	10,6 SO
Aire d'étude éloignée						
16	Haute Borne	FUTUREN	3 MW	150 m	9	11,2 S
17	Hauts de Combles	BORALEX	3,3 MW	150 m	6	12,4 N
18	Champ Serpette	VALECO	3 MW	150 m	8	12,9 S
19	Haute Borne	FUTUREN	3,17 MW	150 m	4	13,1 S
20	Chilly Fransart	-	2,5 MW	139 m	8	13,6 SO
21	Extension du seuil de Bapaume	ECOTERA	3,3 MW	164,5 m	5	13,6 N
22	Seuil de Bapaume	ECOTERA	3 MW	150 m	5	14 N
23	Iberdrola Renovables Nurlu	EOLE-RES	2 MW	125 m	4	14,7 NE
24	Jazeneuil Energies	EIDEN WIND	2 MW	123 m	7	14,7 NE
25	Santerre	-	2 MW	125 m	4	14,9 SO

26	La Tortille	EIDEN WIND	2,85 MW	150 m	12	14,9 NE
27	Bois Madame	ENERGIE TEAM	2 MW	150 m	4	15 SO
28	Bois Madame II	ENERGIE TEAM	3 MW	165 m	2	15,1 SO
29	Bernes Extension	MAIA EOLIS	3,3 MW	150 m	7	15,6 E
30	Energie la Boule Bleue	WPD	2,35 MW	150 m	6	15,7 NE
31	Voie Corette	NORDEX	3,6 MW	150 m	9	15,8 SE
32	Extension de Nurlu	EOLE-RES	2 MW	150 m	5	16 NE
33	Croix Dorée	EUROWATT	3,6 MW	180 m	6	16 N
34	Luce	ENERTRAG	3 MW	178,4 m	12	16,1 SO
35	Le Maissel	ENERGIE TEAM	3,2 MW	150 m	10	16,2 NE
36	Santerre II	ENERTRAG	2,35 MW	156 m	6	16,4 S
37	Voyennes Energies	VALOREM	2 MW	125 m	8	16,4 SE
38	Martinpuich-le-Sars	NORDEX	3,6 MW	150 m	4	16,9 N
39	Rio Sasu	INFINIVENT	3,6 MW	150 m	5	17,1 N
40	Bernes	MAIA EOLIS	2,05 MW	127 m	6	17,3 E
41	Hombleux Energies	VALOREM	3,2 MW	150 m	4	17,3 SE
42	Santerre I	-	2 MW	145 m	6	17,4 SO
43	Le Quesnel	VALECO	3,3 MW	150 m	10	18,2 SO
44	Les Plaines	EUROWATT	2,5 MW	150 m	5	18,6 S
45	Les Tilleuls	NORDEX	3,3 MW	151 m	7	18,5 N
46	Croix Saint-Claude	-	2,3 MW	140 m	6	18,8 S
47	Falvieux	VOL-V	3,4 MW	184 m	6	19 S
48	Energie Montagne Gaillard	WPD	2,3 MW	126 m	7	19,4 NE
49	Bois Lemaire	JPEE	2,3 MW	141 m	4	19,5 S
50	L'Epinette	QUADRAN	2,3 MW	141 m	1	19,9 S
51	Roye II	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	4	20,8 SO
52	Roye IV	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	4	20,9 SO
53	Roye I	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	1	21,2 SO
54	Roye III	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	2	21,3 SO

Tableau 23 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains en fonctionnement, accordés et en instruction (source : DREAL Hauts-de-France, 2018)

De nombreux parcs éoliens construits et accordés, ainsi que quelques parcs en instruction sont présents dans les différentes aires d'étude du projet.

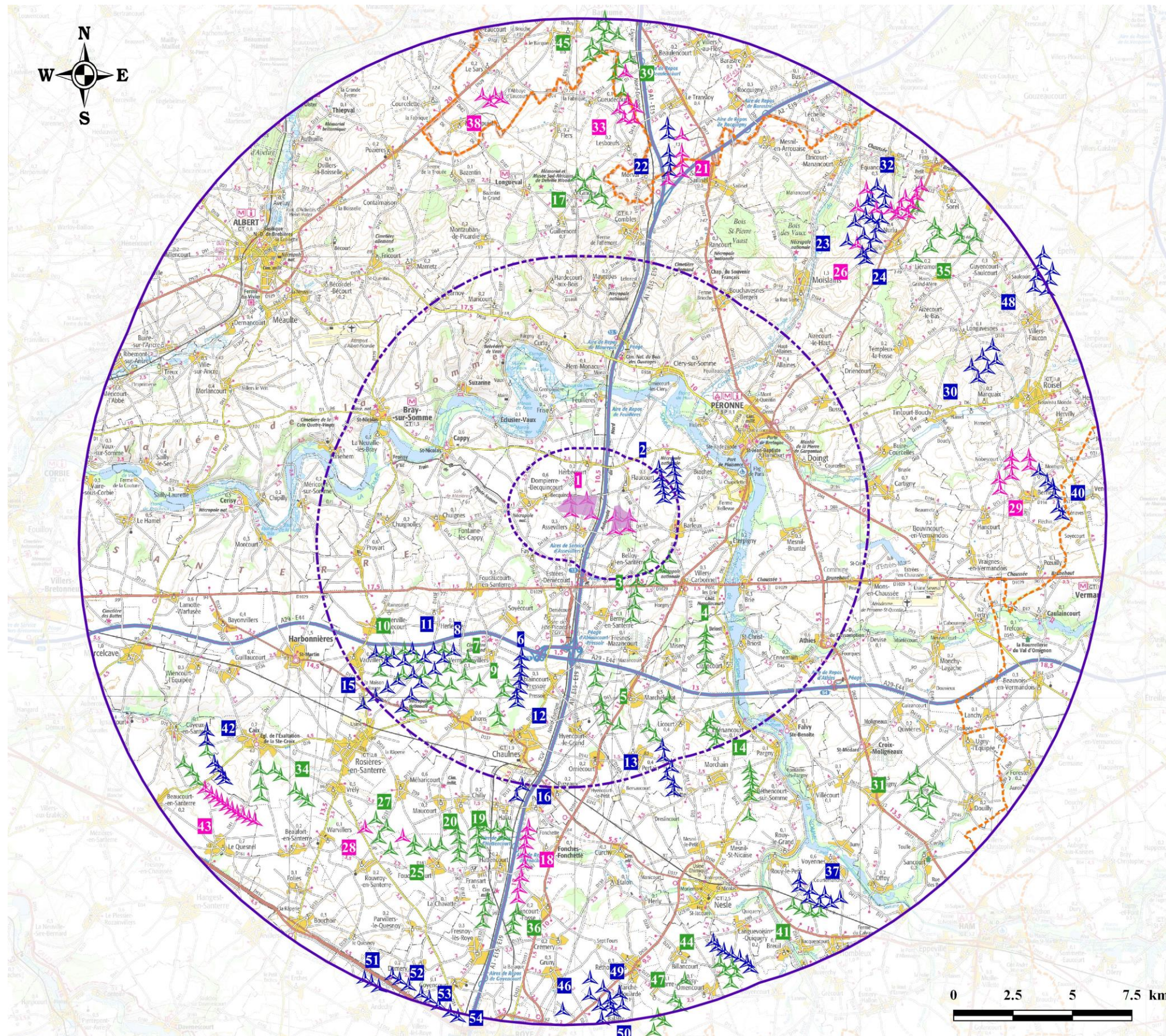
Le plus proche est le parc éolien de la Couturelle, localisé à 1,5 km au Nord-Est de la zone d'implantation potentielle.

Parcs éoliens riverains

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2018

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites
DREAL Hauts-de-France



Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

Limite territoriale

Limite départementale

Parcs éoliens riverains

Eolienne construite

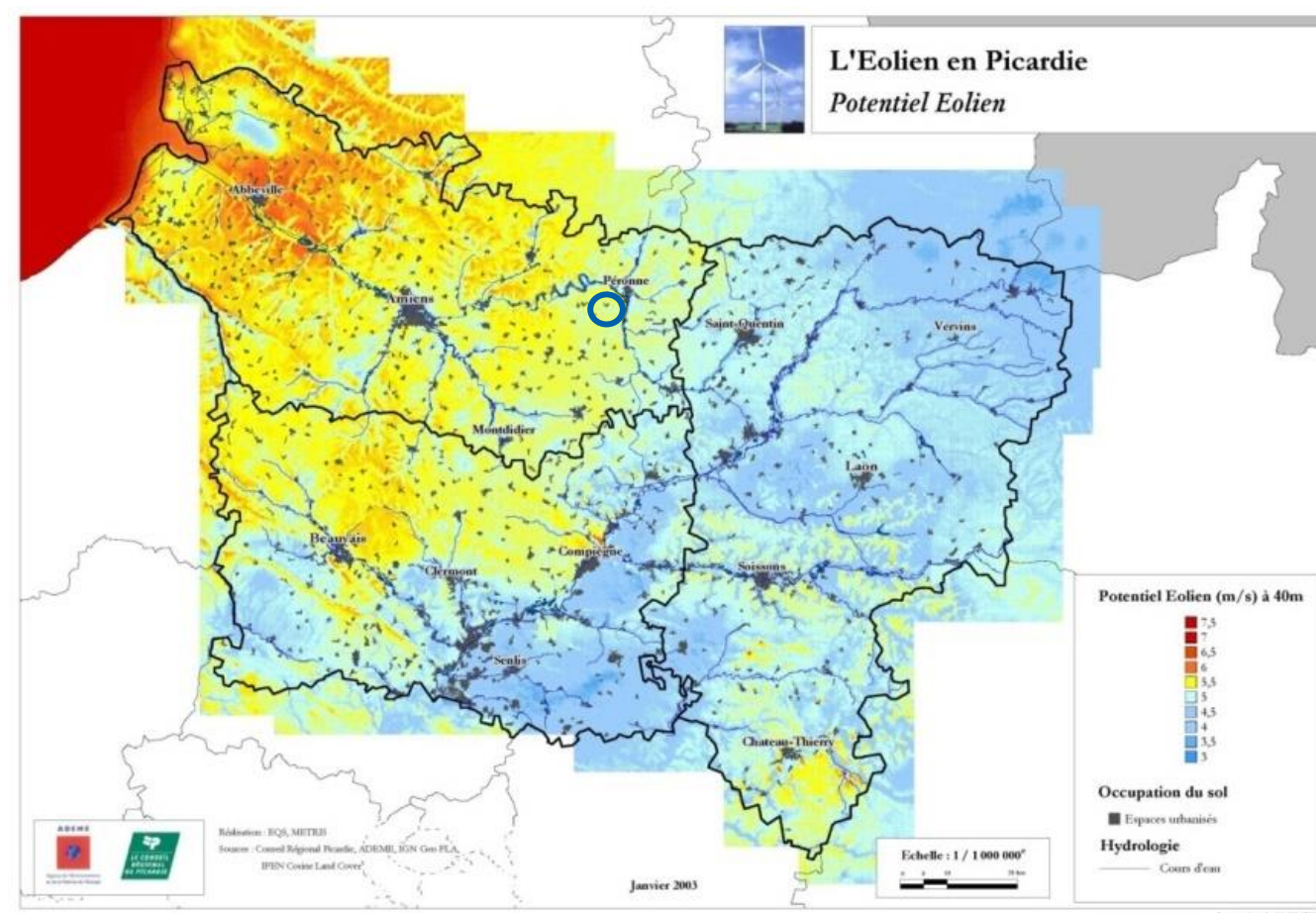
Eolienne accordée

Eolienne en instruction

Carte 7 : Parcs éoliens riverains

Analyse des vents

D'après le Schéma Régional Eolien de l'ancienne région Picardie, le site du projet éolien de Sole de Fours bénéficie de vents dont la vitesse est supérieure à 5,5 m/s à 40 m d'altitude.

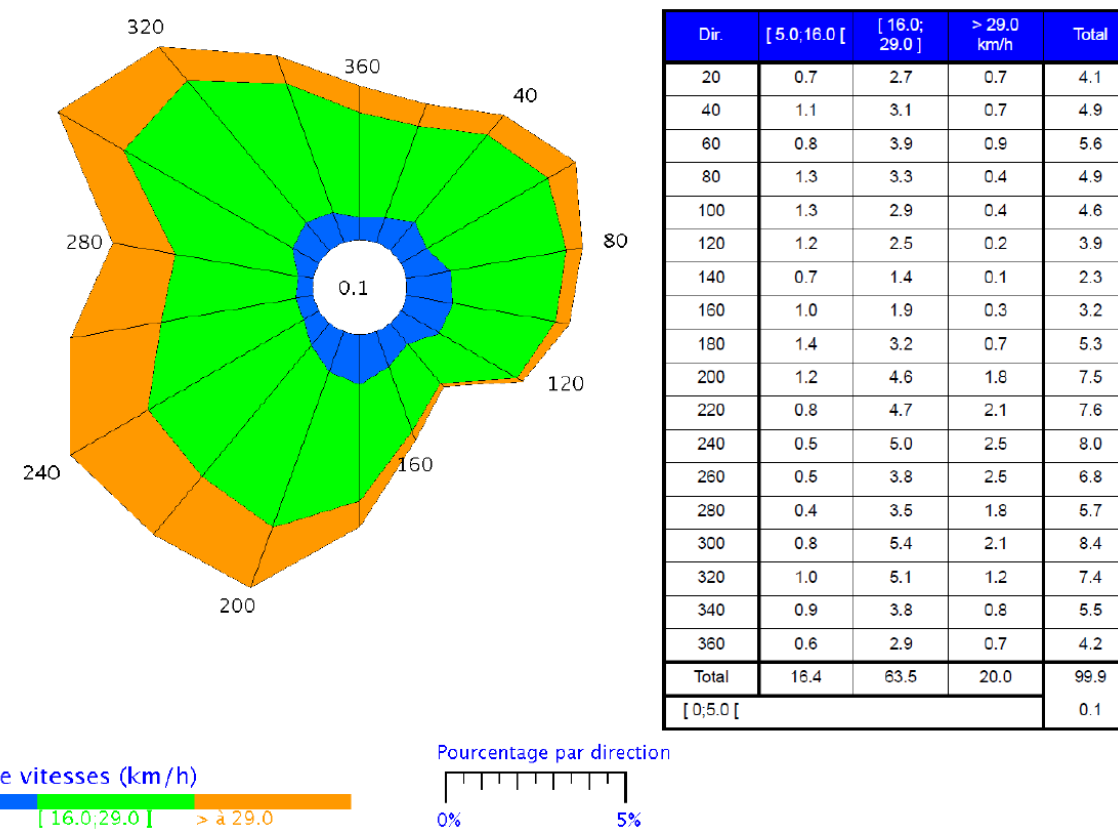


Carte 8 : Gisement éolien de la Picardie, à 40 m d'altitude – Cercle bleu : Zone d'implantation potentielle (source : SRCAE, 2012)

La rose des vents ci-après présente les moyennes des relevés de vent à 10 m de hauteur moyennés sur 10 minutes, de janvier 1988 à décembre 2007, au niveau de la station météo d'Amiens-Glisy (80), distante d'environ 30 km à l'Ouest du projet. Les vents proviennent de deux directions principales :

- Les vents du Sud-Ouest ;
- Les vents du Nord-Ouest.

Les vents moyens (16 à 29 km/h) sont les plus fréquents puisqu'ils représentent 63,5 % des vents. Les vents forts (supérieurs à 29 km/h) suivent avec 20 % tandis que les vents faibles (5 à 16 km/h) sont minoritaires, avec 16,4 %. Les périodes non ventées sont assez rares dans le secteur.



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

Figure 12 : Rose des vents (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

Au niveau du site du projet, les vents mesurés ont une vitesse supérieure à 6,5 m/s à hauteur au moyen des éoliennes (mât de mesure installé pendant 1 an).

6.3. Volume de l'activité

La production attendue d'après les projections réalisées à partir des données issues de la rose des vents et après prise en compte des différentes pertes (électrique, disponibilité, bridages éventuels...) est de 75 000 MWh/an pour un parc de 8 éoliennes dont la puissance unitaire maximale est de 3,9 MW.

6.4. Modalités d'exploitation

L'éolienne capte les vents à travers ses pales sur une hauteur comprise entre 58 et 180 m pour la M122 et entre 48,5 et 179,5 m pour la N131. Le vent entraîne les pales. Ainsi, l'énergie cinétique acquise par la vitesse du vent est transformée en énergie mécanique transmise à un arbre tournant.

Ensuite, cette énergie mécanique est transformée en énergie électrique par une génératrice qui crée le courant électrique. Ainsi, à la sortie, de l'électricité est produite à une tension comprise entre 400 et 690 V.

L'électricité est ensuite convertie via un transformateur électrique dans chaque éolienne en une tension de 20 000 V. Toutes les éoliennes sont reliées entre elles par un réseau électrique 20 000 V interne au parc jusqu'aux postes de livraison depuis lesquelles l'électricité est évacuée vers le réseau de distribution.

6.5. Moyens de suivi et de surveillance

De nombreuses mesures de sécurité sont mises en œuvre dans l'éolienne. L'ensemble des dispositifs de sécurité sont détaillés dans un chapitre qui lui est dédié dans l'étude de dangers, jointe au dossier de demande d'Autorisation Unique.

6.5.1. Suivi et surveillance

Toutes les fonctions de l'éolienne sont commandées et contrôlées en temps réel par microprocesseur. Ce système de contrôle commande est relié aux différents capteurs qui équipent l'éolienne. Différents paramètres sont évalués en permanence, comme par exemple : tension, fréquence, phase du réseau, vitesse de rotation de la génératrice, températures, niveau de vibration, pression d'huile, usure des freins, données météorologiques... Les données de fonctionnement peuvent être consultées à partir d'un PC par liaison téléphonique. Cela permet au constructeur des éoliennes, à l'exploitant et à l'équipe de maintenance de se tenir informés en temps réel de l'état de l'éolienne.

6.5.2. Réseau de contrôle commande des éoliennes

Le système SCADA

Le réseau SCADA permet le contrôle à distance du fonctionnement des éoliennes. Ainsi, chaque éolienne dispose de son propre SCADA relié lui-même à un SCADA central qui a pour objectif principal :

- De regrouper les informations des SCADA des éoliennes ;
- De transmettre à toutes les éoliennes une information identique, en même temps, plutôt que de passer par chaque éolienne à chaque fois.

Ainsi en cas de dysfonctionnement (survitesse, échauffement) ou d'incident (incendie), l'exploitant est immédiatement informé et peut réagir. Dans le cas d'un dysfonctionnement du système de SCADA central, le contrôle de commande des éoliennes à distance est maintenu puisque ces machines disposent d'un SCADA qui leur est propre. Le seul inconvénient est qu'il faut donner l'information à chacune des éoliennes du parc. Dans le cas d'un dysfonctionnement du système SCADA propre à une éolienne, ce dernier entraîne l'arrêt immédiat de la machine. Ainsi, en cas de défaillance éventuelle du système SCADA de commande à distance, le parc éolien est maintenu sous contrôle soit via le système SCADA propre à la machine, soit par l'arrêt automatique de la machine.

Réseau de fibres optiques

Le système de contrôle de commande des éoliennes est relié par fibre optique aux différents capteurs. En cas de rupture de la fibre optique entre deux éoliennes, la transmission peut s'effectuer directement en passant par le SCADA propre à l'éolienne ou par le SCADA central. Il s'agit d'un système en anneau qui permet de garantir une communication continue des éoliennes.

6.5.3. Maintenance

La maintenance du parc éolien sera réalisée pour le compte du Maître d'Ouvrage par la société qui construira les éoliennes, à savoir SENVION ou NORDEX.

La maintenance réalisée sur l'ensemble des parcs éoliens est de deux types :

- **Corrective** : Intervention sur la machine lors de la détection d'une panne afin de la remettre en service rapidement ;
- **Préventive** : Elle contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production. Cette maintenance préventive se traduit par la définition de plans d'actions et d'interventions sur l'équipement, par le remplacement de certaines pièces en voie de dégradation afin d'en limiter l'usure, par le graissage ou le nettoyage régulier de certains ensembles.

6.6. Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

6.6.1. Moyens internes

Tous les composants mécaniques et électriques de l'éolienne dans lesquels un incendie pourrait potentiellement se déclencher en raison d'une éventuelle surchauffe ou d'un court-circuit sont continuellement surveillés par des capteurs lors du fonctionnement. Si le système de commande détecte un état non autorisé, l'éolienne est stoppée ou continue de fonctionner mais à puissance réduite.

Lors du déclenchement des alarmes incendie de la machine, une sirène se met en route dans la nacelle et la tour, une information est envoyée en moins de 15 minutes vers le centre de télésurveillance, les pompiers et l'exploitant. L'alerte provoque la mise à l'arrêt de la machine.

6.6.2. Moyens externes

Les moyens d'intervention de secours ou de lutte contre les incendies sont basés sur des moyens externes (sapeurs-pompiers). L'exploitant détermine un plan d'intervention en accord avec les services.

6.7. Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées

Le fonctionnement des éoliennes ne nécessite pas d'apport en eau et aucun réseau d'eau n'est présent sur le site.

7 DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT

Les éoliennes sont des installations dont la durée de vie est estimée à une vingtaine d'années. En fin d'exploitation, les éoliennes sont démantelées conformément à la réglementation.

Le démantèlement d'une éolienne est une opération techniquement simple qui consiste à :

- Démonter les machines, les enlever ;
- Enlever les postes de livraison et tout bâtiment affecté à l'exploitation ;
- Restituer un terrain propre et cultivable selon l'état initial.

Sauf intempéries, la durée de chantier du démontage est de 3 jours par éolienne, pour la machine proprement dite. L'élimination des fondations est plus longue, la destruction des massifs lorsqu'elle est nécessaire pouvant nécessiter des conditions de sécurité importantes (utilisation d'un brise-roche par exemple).

7.1. Contexte réglementaire

L'obligation de procéder au démantèlement est définie à l'article L.515-46 du Code de l'Environnement, créé par Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017, qui précise que :

« L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires.

Pour les installations produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, classées au titre de l'article L. 511-2, les manquements aux obligations de garanties financières donnent lieu à l'application de la procédure de consignation prévue au II de l'article L. 171-8, indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées.

Un décret en Conseil d'Etat détermine, avant le 31 décembre 2010, les prescriptions générales régissant les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site ainsi que les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières mentionnées au premier alinéa du présent article. Il détermine également les conditions de constatation par le préfet de département de la carence d'un exploitant ou d'une société propriétaire pour conduire ces opérations et les formes dans lesquelles s'exerce dans cette situation l'appel aux garanties financières ».

Ainsi dans le cadre du projet éolien de Sole de Fours, la société « WP France 24 SAS » est responsable du démantèlement du parc. A ce titre, elle devra notamment constituer les garanties financières nécessaires et prévoir les modalités de ce démantèlement et de remise en état du site conformément à la réglementation en vigueur.

L'article R.515-106 créé par décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 du Code de l'Environnement précise que :

« Les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation comprennent :

- *Le démantèlement des installations de production ;*
- *L'excavation d'une partie des fondations ;*
- *La remise en état des terrains sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état ;*
- *La valorisation ou l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.*

Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe les conditions techniques de remise en état ».

L'article 1 de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014, précise la nature des opérations de démantèlement et de remise en état du site :

- *« Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;*
- *L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :*
 - *Sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;*
 - *Sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;*
 - *Sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.*
- *La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.*

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet ».

L'arrêté du 26 août 2011 donne également des précisions sur les modalités de garanties financières : le montant initial de la garantie financière est fixé à 50 000 euros par aérogénérateur au 1^{er} janvier 2011.

L'article R.516-2 modifié par décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 du Code de l'Environnement précise que :

- « Les garanties financières exigées à l'article L. 516-1 résultent, au choix de l'exploitant :
- De l'engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle ;
 - D'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ;
 - D'un fonds de garantie privé, proposé par un secteur d'activité et dont la capacité financière adéquate est définie par arrêté du ministre chargé des installations classées ; ou
 - De l'engagement écrit, portant garantie autonome au sens de l'article 2321 du code civil, de la personne physique, où que soit son domicile, ou de la personne morale, où que se situe son siège social, qui possède plus de la moitié du capital de l'exploitant ou qui contrôle l'exploitant au regard des critères énoncés à l'article L. 233-3 du code de commerce. Dans ce cas, le garant doit lui-même être bénéficiaire d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance, d'une société de caution mutuelle ou d'un fonds de garantie mentionné au d ci-dessus, ou avoir procédé à une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations. »

L'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent issu de la loi environnementale portant engagement national (dite loi Grenelle II) ainsi que l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 fixent les modalités de cette remise en état.

7.2. Démontage des éoliennes

Rappelons qu'un parc éolien est constitué des éoliennes, mais également des fondations qui permettent de soutenir chaque aérogénérateur, des câbles électriques souterrains et des postes de livraison.

7.2.1. Démontage de la machine

Avant d'être démontées, les éoliennes en fin d'activité du parc sont débranchées et vidées de tous leurs équipements internes (transformateur, tableau HT avec organes de coupure, armoire BT de puissance, coffret fibre optique). Les différents éléments constituant l'éolienne sont réutilisés, recyclés ou mis en décharge en fonction des filières existantes pour chaque type de matériaux.

7.2.2. Démontage des fondations

Dans le cas présent, les sols étant à l'origine occupés par des cultures, la restitution des terrains doit se faire en ce sens.

La réglementation prévoit l'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :

- Sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
- Sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
- Sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

Dans le cas du projet éolien de Sole de Fours, les fondations seront enlevées sur une profondeur minimale de 1 m pour les terrains agricoles. La réglementation prévoit également le retrait des câblages enterrés sur une distance au moins égale à 10 m autour de chaque fondation.

7.2.3. Recyclage d'une éolienne

Une éolienne est principalement composée des matériaux suivants : cuivre, fer, acier, aluminium, plastique, zinc, fibre de verre et béton (pour les fondations et le mât).

Dans une étude réalisée par un bureau d'étude danois (Danish Elsam Engineering 2004), il apparaît que 98% du poids des éléments constituant l'éolienne sont recyclables en bonne et due forme. En effet, il existe déjà des filières adaptées au recyclage des matériaux usuels tels que le cuivre, le fer ou l'acier.

Cas particulier des pales

Le recyclage des pales d'éoliennes est actuellement l'un des principaux axes de développement du recyclage des éoliennes. En effet, celles-ci sont principalement composées de fibres de verre, encore difficilement recyclables, bien que de nombreux acteurs se positionnent déjà sur le marché.

La solution la plus utilisée actuellement est l'incinération des pales (avec pour avantage de récupérer la chaleur produite), suivi de l'enfouissement des déchets résiduels dans des centres d'enfouissement pour des déchets industriels non dangereux de classe II. Toutefois, une nouvelle technique mise au point en 2017 offre une première alternative de recyclage : en fin de vie, les pales d'éoliennes sont découpées finement puis mélangés à d'autres matériaux afin de former de l'Ecopolycrète, matière utilisable dans d'autres domaines, tels que la fabrication de plaques d'égouts ou de panneaux pour les bâtiments.

Remarque : En amont, la fabrication de la fibre de verre s'inscrit dans un processus industriel de recyclage. Owens Corning, le plus grand fabricant de fibre de verre au monde, réutilise 40% de verre usagé dans la production de ce matériau.

Deux autres solutions de recyclage ont également été expérimentées aux Pays-Bas, où des pales d'éoliennes ont été transformées afin de créer un parc de jeu pour enfants ainsi que des sièges publics ergonomiques.



Figure 13 : Aire de jeux pour enfants (source : Denis Guzzo)

7.3. Démontage des infrastructures connexes

Dans le cas présent, les sols sont à l'origine occupés par des cultures.

Conformément à la législation rappelée ci-avant, tous les accès créés pour la desserte du parc éolien et les aires de grutage ayant été utilisés au pied de chaque éolienne seront supprimés. Ces zones sont décapées sur 40 cm de tout revêtement. Les matériaux sont retirés et évacués en décharge ou recyclés.

Leur remplacement s'effectue par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation. La terre végétale est remise en place et les zones de circulation labourées.

Toutefois, si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite le maintien de l'aire de grutage ou du chemin d'accès pour la poursuite de son activité agricole par exemple, ces derniers seront conservés en l'état.

7.4. Démontage des postes de livraison

L'ensemble des éléments des postes de livraison (enveloppe et équipement électrique) est chargé sur camion avec une grue et réutilisé/recyclé après débranchement et évacuation des câbles de connexions HT, téléphoniques et de terre. La fouille de fondation du poste est remblayée et de la terre végétale sera mise en place.

7.5. Démontage des câbles

Les dispositions de l'arrêté du 6 novembre 2014 précisent que le démantèlement devra également porter sur les postes de livraison et les câbles de raccordement dans un rayon de 10 mètres autour des éoliennes et de chaque poste de livraison.

L'ensemble des avis de remise en état des maires et des propriétaires est fourni dans le volume 8 de la demande d'Autorisation Unique.

8 CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

8.1. Cadre réglementaire

Le Législateur, conscient de la nécessité de prévoir un cadre légal afin d'assurer le démantèlement du parc ainsi que la remise en état du site, a prévu dans l'article R.515-101 du Code de l'environnement que : « I. – La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre du 2° de l'article L. 181-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation ».

Conformément à la réglementation, le Maître d'Ouvrage réalisera la constitution des garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien de Sole de Fours. Aucune date ne peut être retenue étant donné que plusieurs paramètres sont à prendre en compte tels que la date de l'arrêté préfectoral autorisant le parc éolien ainsi que les recours qui peuvent survenir par la suite.

L'article R.516-2 modifié par décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 du Code de l'environnement précise que les garanties financières peuvent provenir d'un engagement d'un établissement de crédit, d'une assurance, d'une société de caution mutuelle, d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ou d'un fonds de garantie privé.

L'article L.515-46 du Code de l'Environnement, a ainsi pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation de ces garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes.

En conséquence, **une garantie financière de démantèlement sera fournie au Préfet lors de la mise en service**. Le Préfet pourra alors, en cas de faillite de l'exploitant, utiliser cette garantie afin de payer les frais de démantèlement et de remise en état du site.

8.2. Méthode de calcul de la garantie financière

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011. La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = N \times C_u$$

Où :

- M** est le montant des garanties financières ;
- N** est le nombre d'unités de production d'énergie ; c'est-à-dire d'aérogénérateurs ;
- C_u** est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 €.

Le montant des garanties financières sera établi à la mise en service du parc éolien. Aucune date ne peut être retenue étant donné que plusieurs paramètres sont à prendre en compte tels que la date de l'arrêté préfectoral autorisant le parc éolien.

L'exploitant réactualisera tous les 5 ans le montant de la garantie financière, par application de la formule mentionnée en annexe II de l'arrêté du 6 novembre 2014, à savoir :

$$M_n = M \times \left(\frac{\text{Index}_n}{\text{Index}_0} \times \frac{1 + \text{TVA}}{1 + \text{TVA}_0} \right)$$

Où :

- M_n** est le montant exigible à l'année n ;
- M** est le montant obtenu par application de la formule mentionnée à l'annexe I ;
- Index_n** est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- Index₀** est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011 ;
- TVA** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie. A titre d'exemple, le taux de TVA pour l'année 2017 est de 20 % ;
- TVA₀** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60%.

La mise en service du parc éolien de Sole de Fours sera donc subordonnée à la constitution des garanties financières destinées à couvrir son démantèlement et la remise en état du site. Ces garanties auront un montant de 400 000 €, montant qui devra être actualisé à la date de la mise en service selon la formule d'actualisation des coûts présentée ci-avant. Elles prendront la forme d'un engagement écrit d'une société d'assurance capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à la défaillance de l'exploitant.

8.3. Estimation des garanties

Le projet du parc éolien de Sole de Fours est composé de 8 éoliennes. Le montant des garanties financières associé à la construction et à l'exploitation de ce projet est donc de :

$$M = 8 \times 50\,000 \text{ € soit } 400\,000 \text{ €}$$

Pour mémoire, l'indice TP01 était de **667,7** en janvier 2011.

Sa dernière valeur officielle est celle de juin 2018 : **109,6** (JO du 15/09/2018) (changement de base depuis octobre 2014 signifiant un changement de référence moyenne de 2010 = 100), à réactualiser avec le coefficient de raccordement défini à 6,5345 par l'INSEE.

L'actualisation des garanties financières est de 7,26 %, à taux de TVA constant. Cette garantie sera réactualisée au jour de la décision du préfet puis tous les 5 ans conformément à l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 26 août 2011.

A la date de rédaction de la présente demande d'autorisation (octobre 2018), le montant actualisé des garanties financières est donc précisément de :

$$M = 8 \text{ éoliennes} \times 50\,000 \text{ €} \times 1,0726 \text{ soit } 429\,040 \text{ €}$$

Ce montant est donné à titre indicatif. Il sera réactualisé avec l'indice TP01 en vigueur lors de la mise en service du parc éolien de Sole de Fours. Le délai de constitution des garanties financières est d'au maximum 30 jours.

8.4. Modalités de constitution de la garantie

L'article R.516-2 modifié par décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 du Code de l'Environnement précise que :

- « Les garanties financières exigées à l'article L. 516-1 résultent, au choix de l'exploitant :
- De l'engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle ;
 - D'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ;
 - D'un fonds de garantie privé, proposé par un secteur d'activité et dont la capacité financière adéquate est définie par arrêté du ministre chargé des installations classées ; ou
 - De l'engagement écrit, portant garantie autonome au sens de l'article 2321 du code civil, de la personne physique, où que soit son domicile, ou de la personne morale, où que se situe son siège social, qui possède plus de la moitié du capital de l'exploitant ou qui contrôle l'exploitant au regard des critères énoncés à l'article L. 233-3 du code de commerce. Dans ce cas, le garant doit lui-même être bénéficiaire d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance, d'une société de caution mutuelle ou d'un fonds de garantie mentionné au d ci-dessus, ou avoir procédé à une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations. »

La société GLOBAL WIND POWER a déjà, à plusieurs reprises, pris toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux sociétés exploitantes de fournir la garantie financière de démantèlement lors de la mise en service industrielles d'autres parcs éoliens.

9 BIBLIOGRAPHIE / TABLE DES ILLUSTRATIONS

9.1. Bibliographie

- Schéma Régional Éolien de l'ancienne région Picardie (2012).

9.2. Liste des figures

Figure 1 : Lettre de demande (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	7
Figure 2 : Actionnariat de la société de projet du projet de Sole de Fours (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	13
Figure 3 : Structure du groupe FRED. OLSEN (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	15
Figure 4 : Contrats du demandeur (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	17
Figure 5 : Répartition type des coûts d'investissement (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	21
Figure 6 : Lettre d'intention et de support des actionnaires (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	22
Figure 7 : Vue proche, depuis la RD 1, à l'Ouest d'Herbécourt (source : Vu d'Ici, 2018)	31
Figure 8 : Vue lointaine, depuis le mémorial britannique, à Thiepval (source : Vu d'Ici, 2018)	31
Figure 9 : Fonctionnement d'un parc éolien (source : SER-FEE, guide technique de l'étude de dangers, 2015)	32
Figure 10 : Schéma simplifié d'un aérogénérateur (source : SER-FEE, guide technique de l'étude de dangers, 2015)	32
Figure 11 : Vue générale de l'éolienne N131 (source : NORDEX, 2018)	33
Figure 12 : Rose des vents (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	43
Figure 13 : Aire de jeux pour enfants (source : Denis Guzzo)	49

9.3. Liste des tableaux

Tableau 1 : Nature, volume et classement des activités (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	5
Tableau 2 : Nomenclature ICPE pour l'éolien terrestre (source : décret n°2011-984 du 23 août 2011)	9
Tableau 3 : Communes comprises dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation	11
Tableau 4 : Référence administrative de la société « WP France 24 » (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	13
Tableau 5 : Référence du signataire pouvant engager la société (GLOBAL WIND POWER, 2018)	13
Tableau 6 : Les réalisations de la société GLOBAL WIND POWER (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	14
Tableau 7 : Liste des parcs en exploitation de Fred. Olsen Renewables AS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	15
Tableau 8 : Tableaux issus des rapports de maintenance NORDEX K0801_057675_EN, Revision 00 / 2014-03-21 (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	21
Tableau 9 : Business plan (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	23
Tableau 10 : Echancier à la dette (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	23
Tableau 11 : Compte de résultat – GLOBAL WIND POWER France ApS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	24
Tableau 12 : Compte de résultat – GLOBAL WIND POWER Europe A/S (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	24
Tableau 13 : Compte de résultat – Fred. Olsen Renewables AS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	24
Tableau 14 : Compte de résultat – Fred. Olsen Renewables AS (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	24
Tableau 15 : Compte de résultat – Bonheur ASA (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	24
Tableau 16 : Compte de résultat – Bonheur ASA (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	25
Tableau 17 : Identification des parcelles cadastrales (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	27
Tableau 18 : Caractéristiques techniques des aérogénérateurs selon le tableau type de l'INERIS/SER/FEE, 2012	33
Tableau 19 : Emprise du projet en phase d'exploitation – PdL : poste de livraison (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	34
Tableau 20 : Emprise du projet en phase chantier – PdL : poste de livraison (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	35
Tableau 21 : Chemins à renforcer (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	35
Tableau 22 : Principales caractéristiques des machines (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	39
Tableau 23 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains en fonctionnement, accordés et en instruction (source : DREAL Hauts-de-France, 2018)	41
Tableau 24 : Coordonnées de l'installation – PdL : Poste de livraison (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)	58

9.4. Liste des cartes

Carte 1 : Communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation	12
Carte 2 : Localisation générale du projet	26
Carte 3 : Distance des éoliennes aux premières habitations	28
Carte 4 : Présentation de l'installation - M122	36
Carte 5 : Présentation de l'installation – N131	37
Carte 6 : Schéma Régional Eolien	40
Carte 7 : Parcs éoliens riverains	42
Carte 8 : Gisement éolien de la Picardie, à 40 m d'altitude – Cercle bleu : Zone d'implantation potentielle (source : SRCAE, 2012)	43

10 ANNEXES

10.1. Annexe 1 : KBIS de la société « WP France 24 SAS »

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 Nanterre CEDEX
N° de gestion 2016B09259

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 18 septembre 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	823 423 496 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	28/10/2016
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	WP FRANCE 24
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	6 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	52-54 Quai de Dion Bouton Tour Vista 92800 Puteaux
<i>Activités principales</i>	L'aménagement, la construction, le développement, l'exploitation, la maintenance, la gestion de parcs éoliens, l'exploitation desdits parcs en vue de produire et de vendre de l'énergie, la détention de tous droits et autorisations pour l'exploitation desdits parcs.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 28/10/2115
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2017

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	SANDAGER Michaël
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 06/10/1961 à COPENHAGUE (DANEMARK)
<i>Nationalité</i>	Danoise
<i>Domicile personnel</i>	229 Quai de Seine 78670 Villennes-sur-Seine

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	GEORGES REY CONSEILS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	23 Passage Charles Dallery 75011 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	410 365 837 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	J.M.H CONSEIL
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	65 Rue Alexandre Dumas 75020 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	330 686 635 R.C.S. Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	52-54 Quai de Dion Bouton Tour Vista 92800 Puteaux
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'aménagement, la construction, le développement, l'exploitation, la maintenance, la gestion de parcs éoliens, l'exploitation desdits parcs en vue de produire et de vendre de l'énergie, la détention de tous droits et autorisations pour l'exploitation desdits parcs.
<i>Date de commencement d'activité</i>	14/10/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

R.C.S. Nanterre - 18/09/2017 - 11:25:21 VBE page 1/2

Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 Nanterre CEDEX
N° de gestion 2016B09259

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Amiens

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Nanterre - 18/09/2017 - 11:25:21 VBE

page 2/2

10.2. Annexe 2 : Certificat d'enregistrement

AMTSGERICHT FLENSBURG**ZENTRALES REGISTERGERICHT**

für die Amtsgerichtsbezirke Flensburg, Husum, Niebüll und Schleswig



Amtsgericht Flensburg, Postfach 1151, 24901 Flensburg

Wind 1028 GmbH
 c/o Petersen-Jensen-Johannsen
 Steuerberatungsgesellschaft mbH & Co. KG
 Industriestr. 22
 25813 Husum

Ihr Zeichen:
 Unser Zeichen: HRB 12192 FL

Telefon: 0461/89-474
 Telefax: 0461/89-591

Datum: 01.02.2017

Sehr geehrte Damen und Herren,

in der Handelsregistersache
Wind 1028 GmbH

erhalten Sie anliegende Eintragungsmittelung zur Kenntnisnahme übersandt.

Mit freundlichem Gruß

Scheffler
 Justizamtsinspektorin

EINGEGANGEN

06. Feb. 2017

Erl.....

Dienstgebäude: Südergraben 22, 24937 Flensburg | Telefon 0461 89-0 | Telefax (0461) 89-434 |
 Geschäftszeiten von 09:00 bis 12:00 Uhr oder nach Vereinbarung |
 www.Amtsgericht-Flensburg.Schleswig-Holstein.de |
 Kontoverbindung: Finanzverwaltungsamt Schleswig-Holstein –Landeskasse-
 Bundesbank Hamburg IBAN: DE8220000000020201577 BIC-Code: MARKDEF1200
 Dienststellen-Nr.: 09021010

Amtsgericht Flensburg

Seite 1 von 2

Flensburg, den 01.02.2017

In der Registersache **Wind 1028 GmbH**
 c/o Petersen-Jensen-Johannsen Steuerberatungsgesellschaft mbH & Co. KG
 Industriestr. 22
 25813 Husum

erfolgte unter Aktenzeichen HRB 12192 FL mit der laufenden Nummer 1 die nachstehende
 Registereintragung:

1. Nummer der Eintragung
1
- 2.a) Firma
Wind 1028 GmbH
- 2.b) Sitz, Niederlassung, inländische Geschäftsanschrift, empfangsberechtigte Person,
Zweigniederlassungen
Sitz/Niederlassung:
Husum
Geschäftsanschrift:
c/o Petersen-Jensen-Johannsen Steuerberatungsgesellschaft mbH & Co. KG, Industriestr.
22, 25813 Husum
- 2.c) Gegenstand des Unternehmens
die Entwicklung und Projektierung von Anlagen zur Erzeugung regenerativer Energien
wie Windkraftanlagen und deren Betrieb sowie der Erwerb und das Halten von
Beteiligungen und die Übernahme der persönlichen Haftung bei Handelsgesellschaften,
insbesondere bei Betreibergesellschaften für Windkraftanlagen sowie alle mit diesem
Gesellschaftszweck im Zusammenhang stehenden Tätigkeiten
3. Grund- oder Stammkapital
25.000,00 EUR
- 4.a) Allgemeine Vertretungsregelung
Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.
Ist ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere
Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft gemeinschaftlich durch zwei
Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer in Gemeinschaft mit einem
Prokuristen vertreten.
- 4.b) Vorstand, Leitungsorgan, geschäftsführende Direktoren, persönlich haftende
Gesellschafter, Geschäftsführer, Vertretungsberechtigte und besondere
Vertretungsbefugnis
Geschäftsführer:
1.
Sandager, Michael, *06.10.1961, F 78670 Villennes sur Seine
mit der Befugnis Rechtsgeschäfte mit sich selbst oder als Vertreter Dritter abzuschließen
- 6.a) Rechtsform, Beginn, Satzung oder Gesellschaftsvertrag

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Gesellschaftsvertrag vom: 29.11.2016

7.a) Tag der Eintragung

01.02.2017

Dieses Schreiben wurde maschinell erstellt und ist ohne Unterschrift gültig.

Achtung! Hinweis des Registergerichts:

Das Registergericht Flensburg ist ab sofort über ein eigenes EGVP-Postfach zu erreichen. Bitte reichen Sie Anträge an das Registergericht nur noch über dieses Postfach ein. Sie finden es unter Registergericht Flensburg im EGVP-Adressbuch. Am 29.02.2016 wird dann das bisherige allgemeine EGVP-Postfach des Amtsgerichts Flensburg gesperrt.

Die Veröffentlichungen im gemeinsamen Registerportal der Länder (**kostenlos** abrufbar im Internet unter <http://www.handelsregisterbekanntmachungen.de>) bieten diversen Adressbuchverlagen und anderen Unternehmen Veranlassung, gegen Entgelt Leistungen, wie etwa die Aufnahme in ein Adressbuchwerk oder die Anfertigung einer Urkunde über die Handelsregistereintragung, anzubieten.

Diese Angebote in Form von Rechnungen sind zwischenzeitlich auch mit einem Warnhinweis versehen, der dem gerichtlichen Warnhinweis nachempfunden ist. Es wird daher eindringlich darauf hingewiesen, dass Abrechnungen des Amtsgerichts Flensburg für Registereintragungen ausschließlich von dem Amtsgericht Flensburg erstellt werden und Zahlungen an das Finanzministerium Schleswig-Holstein - Landeskasse zu leisten sind. Diese Rechnung wird Ihnen in den nächsten Tagen zugehen. Sollten Zweifel über Zahlungsverpflichtungen oder Seriosität von Adressbuchverlagen bestehen, wenden Sie sich an Ihre IHK oder Handwerkskammer.

10.3. Annexe 3 : Coordonnées des installations

Les coordonnées de l'installation sont données à titre indicatif dans le tableau suivant :

Eolienne / PDL	Commune	Parcelle	Coordonnées Lambert 93	
			X	Y
E1	Dompierre	ZI 11	687784,1565	6978906,74
E2	Assevillers	ZH 32	687819,7146	6978375,235
E3	Assevillers	ZH 46	688406,7314	6978935,419
E4	Assevillers	ZI 23 ZI 24	688597,145	6978278,505
E5	Assevillers	ZK 3	689672,1109	6978192,626
E6	Assevillers	ZK 21	689672,6328	6977658,82
E7	Flaucourt	ZB 60	690294,1574	6978195,072
E8	Assevillers	ZK 11	690232,4247	6977751,11
PDL1	Assevillers	ZH 46	688623,6633	6978901,328
PDL2	Assevillers	ZH 32	687897,0641	6978407,513
PDL3	Flaucourt	ZB 60	689887,0849	6978245,905
PDL4	Assevillers	ZK 21	689811,6007	6977430,529

Tableau 24 : Coordonnées de l'installation – PdL : Poste de livraison (source : GLOBAL WIND POWER, 2018)

10.4. Annexe 4 : Attestation de maîtrise foncière

Attestation portant sur les droits fonciers

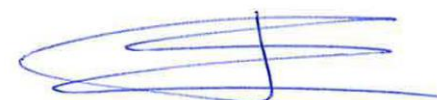
Je soussigné Monsieur Léo MARIE, munie d'une délégation de pouvoir, dûment habilitée à représenter la société WP France 24, demandeur de l'Autorisation Unique, atteste que :

- Le demandeur de l'Autorisation Unique, la société WP France 24, dispose de l'ensemble des droits fonciers, ou a entamé une procédure ayant pour effet de lui conférer ces droits, nécessaires à la réalisation du projet.

A Puteaux,

Le 19 octobre 2018

Léo MARIE



WP FRANCE 24 SAS
Tour Vista
52-54 Quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
SAS au capital de 6 000€
R.C.S Nanterre 823 423 496

10.5. Annexe 5 : Délégation de pouvoir

WP France 24 SAS
52,54 Quai Dion Bouton
92800 Puteaux

POUVOIR

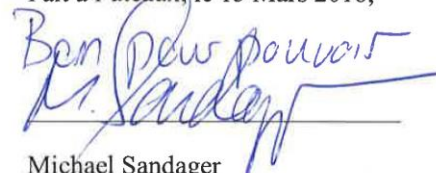
Je, soussigné **Michael Sandager**, agissant en qualité de Président de WP France 24 SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 52,54 Quai Dion Bouton - 92800 Puteaux,

donne, par la présente, pouvoir à

Monsieur, Leo MARIE, agissant en qualité de Chef de projet au sein de GLOBAL WIND POWER France SAS, société par actions simplifiée dont le siège est situé au 52,54 Quai Dion Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 440 674 208,

A l'effet de, pour le compte de la société WP France 24 SAS, conclure et signer tous les documents concernant les Dossiers de Demande d'Autorisation Unique (DDAU), de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE), et de Déclarations Préalables (DP) relatifs au projet d'implantation par la société WP France 24 d'un parc éolien et d'éléments connexes sur les communes d'Assevillers, Flaucourt et Dompierre-Becquincourt (80) dans la Somme. Et plus généralement d'accomplir tout ce qui est nécessaire en rapport avec la conclusion et la signature desdits dossiers.


Fait à Puteaux, le 15 Mars 2018,


Michael Sandager

(signature à faire précéder de la
Manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Leo Marie

(signature à faire précéder de la mention
manuscrite « Bon pour acceptation de
pouvoir »)

Bon pour acceptation
de pouvoir.


WP France 24 SAS
52,54 Quai Dion Bouton, 92800 Puteaux, France. Tel : +33 (0)1 73 00 67 85, Fax : +33 (0)173006799

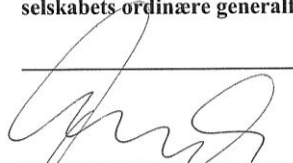
10.6. Annexe 6 : Comptes de résultat et bilans de la société GLOBAL WIND POWER France ApS

Side 8 af 13

GLOBAL WIND POWER FRANCE ApS

Årsrapport
1. juli 2012 - 30. juni 2013

Årsrapporten er fremlagt og godkendt på
selskabets ordinære generalforsamling den 29/11 2013



Dirigent

CVR-nr. 28128789

Resultatopgørelse 1. jul 2012 - 30. jun 2013

	Note	2012/13 EUR	2011/12 EUR
Bruttoresultat		-11.523	0
Andre driftsomkostninger		0	-13.053
Resultat af ordinær primær drift		-11.523	-13.053
Indtægter af kapitalandele i tilknyttede virksomheder		-1.030.721	0
Andre finansielle indtægter fra tilknyttede virksomheder		0	1.243
Finansielle omkostninger, der hidrører fra tilknyttede virksomheder ...		-626.849	-37
Andre finansielle omkostninger		-38	0
Ordinært resultat før skat		-1.669.131	-11.847
Skat af årets resultat	1	0	2.962
Årets resultat		-1.669.131	-8.885
Forslag til resultatdisponering			
Overført resultat		-1.669.131	-8.885
I alt		-1.669.131	-8.885

CVR-nr. 28128789

Side 9 af 13

Balance 30. juni 2013**Aktiver**

	Note	2012/13 EUR	2011/12 EUR
Igangværende arbejder for fremmed regning	2	3.764.249	3.764.249
Tilgodehavender hos tilknyttede virksomheder		3.837	0
Andre tilgodehavender		0	322.440
Tilgodehavender i alt		3.768.086	4.086.689
Kapitalandele i tilknyttede virksomheder		4.802.345	4.314.545
Værdipapirer og kapitalandele i alt		4.802.345	4.314.545
Omsætningsaktiver i alt		8.570.431	8.401.234
AKTIVER I ALT		8.570.431	8.401.234

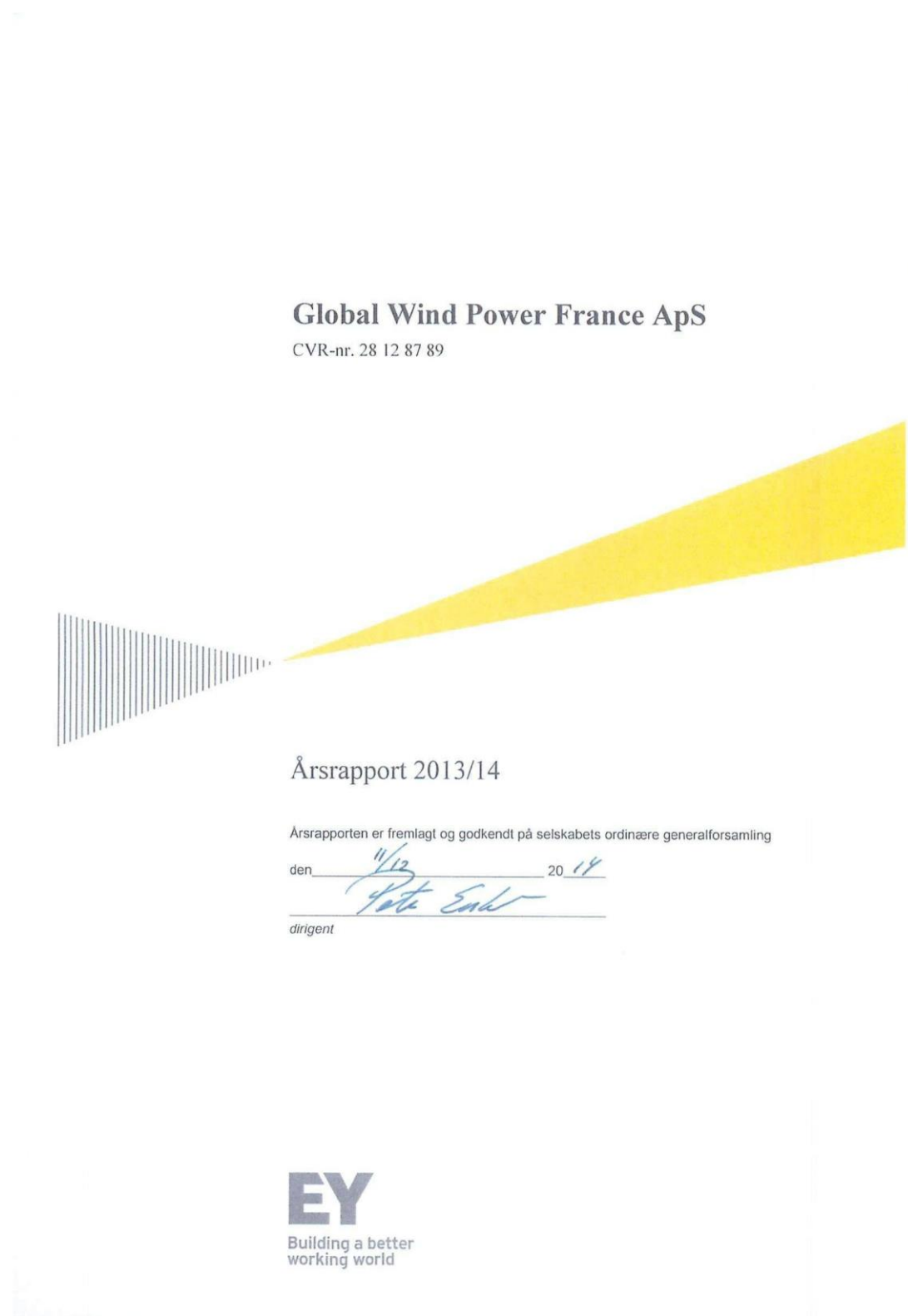
CVR-nr. 28128789

Side 10 af 13

Balance 30. juni 2013**Passiver**

	Note	2012/13 EUR	2011/12 EUR
Registreret kapital mv.		16.761	16.761
Overkurs ved emission		402	402
Overført resultat		-1.678.471	-9.340
Egenkapital i alt	3	-1.661.308	7.823
Gældsforpligtelser til tilknyttede virksomheder		10.231.739	8.381.358
Anden gæld		0	12.053
Kortfristede gældsforpligtelser i alt		10.231.739	8.393.411
Gældsforpligtelser i alt		10.231.739	8.393.411
PASSIVER I ALT		8.570.431	8.401.234

CVR-nr. 28128789



Global Wind Power France ApS
Årsrapport 2013/14

Årsregnskab 1. juli - 30. juni

Resultatopgørelse

EUR	Note	2013/14	2012/13
Bruttoresultat		38.895	-11.522
Indtægter af kapitalandele i tilknyttede virksomheder		-711.483	-1.030.721
Finansielle indtægter	2	61.380	0
Finansielle omkostninger	3	-682.950	-626.887
Resultat før skat		-1.294.158	-1.669.130
Skat af årets resultat		72.244	50.612
Årets resultat		<u>-1.221.914</u>	<u>-1.618.518</u>
Forslag til resultatdisponering			
Overført resultat		<u>-1.221.914</u>	<u>-1.618.518</u>



Global Wind Power France ApS
Årsrapport 2013/14

Årsregnskab 1. juli - 30. juni

Balance

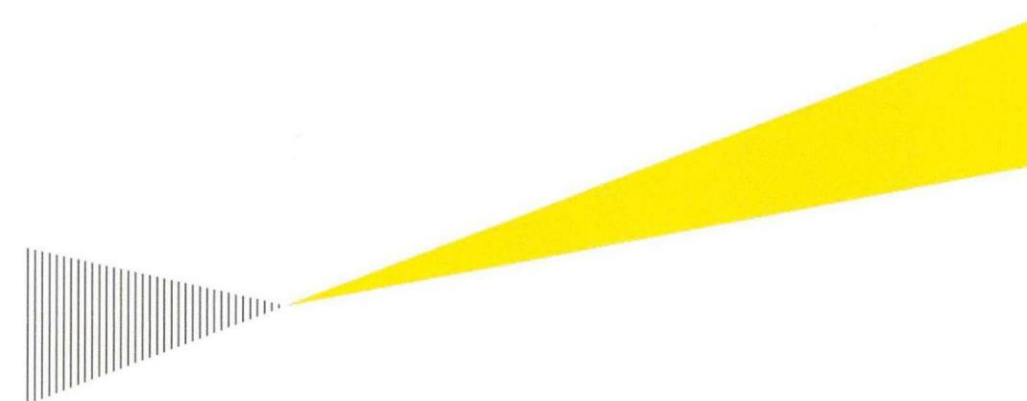
EUR	Note	2013/14	2012/13
AKTIVER			
Anlægsaktiver			
Finansielle anlægsaktiver			
Kapitalandele i dattervirksomheder		6.039.774	6.751.257
Anlægsaktiver i alt		6.039.774	6.751.257
Omsætningsaktiver			
Tilgodehavender			
Tilgodehavender hos tilknyttede virksomheder		3.450.443	1.640.969
Tilgodehavende sambeskatningsbidrag		72.244	53.479
		<u>3.522.687</u>	<u>1.694.448</u>
Likvide beholdninger		14	6
Omsætningsaktiver i alt		3.522.701	1.694.454
AKTIVER I ALT		9.562.475	8.445.711
PASSIVER			
Egenkapital			
Selskabskapital	5	16.761	16.761
Overkurs ved emission		402	402
Overført resultat		-2.849.773	-1.627.859
		<u>-2.832.610</u>	<u>-1.610.696</u>
Egenkapital i alt		-2.832.610	-1.610.696
Gældsforpligtelser			
Kortfristede gældsforpligtelser			
Gæld til tilknyttede virksomheder		12.395.081	10.056.406
Anden gæld		4	1
		<u>12.395.085</u>	<u>10.056.407</u>
Gældsforpligtelser i alt		12.395.085	10.056.407
PASSIVER I ALT		9.562.475	8.445.711
Eventualforpligtelser og sikkerhedsstillelser			
Nærtstående parter	6 7		

9

Global Wind Power France ApS


Jernbanegade 11, 7700 Thisted

CVR-nr. 28 12 87 89



Årsrapport 2014/15

Årsrapporten er fremlagt og godkendt på selskabets ordinære generalforsamling

den 14. december 20 15

dirigent

EY
Building a better
working world



Global Wind Power France ApS
Årsrapport 2014/15

Årsregnskab 1. juli - 30. juni

Resultatopgørelse

EUR	Note	2014/15	2013/14
Bruttoresultat		-1.559.664	38.895
Indtægter af kapitalandele i tilknyttede virksomheder		8.601.863	-711.483
Finansielle indtægter	2	13.808	61.380
Finansielle omkostninger	3	-3.716	-682.950
Resultat før skat		7.052.291	-1.294.158
Skat af årets resultat		146.415	72.244
Årets resultat		<u>7.198.706</u>	<u>-1.221.914</u>
Forslag til resultatdisponering			
Nettoopskrivninger efter indre værdis metode		8.601.863	0
Overført resultat		-1.403.157	-1.221.914
		<u>7.198.706</u>	<u>-1.221.914</u>

7



Global Wind Power France ApS
Årsrapport 2014/15

Årsregnskab 1. juli - 30. juni

Balance

EUR	Note	2014/15	2013/14
AKTIVER			
Anlægsaktiver			
Finansielle anlægsaktiver			
Kapitalandele i dattervirksomheder		17.254.992	6.039.774
Anlægsaktiver i alt		<u>17.254.992</u>	<u>6.039.774</u>
Omsætningsaktiver			
Tilgodehavender			
Tilgodehavender hos tilknyttede virksomheder		2.009.420	3.450.443
Tilgodehavende sambeskatningsbidrag		218.659	72.244
		<u>2.228.079</u>	<u>3.522.687</u>
Likvide beholdninger		268	14
Omsætningsaktiver i alt		<u>2.228.347</u>	<u>3.522.701</u>
AKTIVER I ALT		<u>19.483.339</u>	<u>9.562.475</u>
PASSIVER			
Egenkapital	5		
Selskabskapital		16.761	16.761
Overkurs ved emission		402	402
Nettoopskrivning efter den indre værdis metode		9.801.592	0
Overført resultat		-5.452.656	-2.849.773
Egenkapital i alt		<u>4.366.099</u>	<u>-2.832.610</u>
Gældsforpligtelser			
Kortfristede gældsforpligtelser			
Leverandører af varer og tjenesteydelser		2.584	0
Gæld til tilknyttede virksomheder		14.984.501	12.395.085
Anden gæld		130.155	0
Gældsforpligtelser i alt		<u>15.117.240</u>	<u>12.395.085</u>
PASSIVER I ALT		<u>19.483.339</u>	<u>9.562.475</u>
Eventualforpligtelser og sikkerhedsstillelser	6		
Nærtstående parter	7		

8

Global Wind Power France ApS

Jernbanegade 11, DK-7700 Thisted

CVR no. 28 12 87 89

Annual report 2015/16

Approved at the Company's annual general meeting on 10 May 2017

Chairman:



Nicolai Mallet

EY
Building a better
working world



Global Wind Power France ApS
Annual report 2015/16

Financial statements 1 July 2015 - 31 December 2016

Income statement

Note	EUR'000	Group		Parent	
		2015/16 (18 months)	2014/15 (12 months)	2015/16 (18 months)	2014/15 (12 months)
	Gross margin	4,441	8,436	106	-1,559
3	Staff costs	-2,103	-1,171	-124	0
	Depreciation on property, plant and equipment	-10	-9	0	0
	Earnings before interest and tax	2,328	7,256	-18	-1,559
	Net profit/loss from subsidiaries	0	0	2,254	8,602
4	Financial income	0	1	94	14
5	Financial expenses	-157	-14	-200	-4
	Earnings before tax	2,171	7,243	2,130	7,053
6	Tax for the year	-41	-44	0	146
	Profit for the year	2,130	7,199	2,130	7,199
	Recommended appropriation of profit				
	Reserve for net revaluation under the equity method	0	0	-9,525	8,602
	Retained earnings	2,130	7,199	11,655	-1,403
		2,130	7,199	2,130	7,199



Global Wind Power France ApS
Annual report 2015/16

Financial statements 1 July 2015 - 31 December 2016

Balance sheet

Note	EUR'000	Group		Parent		
		2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	
		ASSETS				
		Non-current assets				
		Tangible assets				
		Equipment	33	28	0	0
			33	28	0	0
		Financial assets				
7		Investments in subsidiaries	0	0	6,384	17,255
			0	0	6,384	17,255
		Total non-current assets	33	28	6,384	17,255
		Currents assets				
		Inventories				
		Greenfield projects	4,279	3,829	0	0
			4,279	3,829	0	0
		Receivables				
		Trade receivables	302	1	0	0
		Accounts owed by group entities	2	732	2,759	2,009
		Tax receivables	0	219	0	219
		Other receivables	79	3	21	0
		Prepayments	19	79	0	0
			402	1,034	2,780	2,228
		Cash	6,098	336	1,546	0
		Total current assets	10,779	5,199	4,326	2,228
		TOTAL ASSETS	10,812	5,227	10,710	19,483

10



Global Wind Power France ApS
Annual report 2015/16

Financial statements 1 July 2015 - 31 December 2016

Statement of changes in equity

EUR'000	Group		
	Share capital	Retained earnings	Total
Equity at 1 July 2015	17	4,349	4,366
Dividend distribution	0	-716	-716
Transfer, see "Appropriation of profit/loss"	0	2,130	2,130
Equity at 31 December 2016	17	5,763	5,780

EUR'000	Parent			
	Share capital	Reserve for net revaluation under the equity method	Retained earnings	Total
Equity at 1 July 2015	17	9,802	-5,453	4,366
Dividend distribution	0	0	-716	-716
Transfer, see "Appropriation of profit/loss"	0	-9,525	11,655	2,130
Equity at 31 December 2016	17	277	5,486	5,780

12

10.7. Annexe 7 : Comptes de résultat et bilans de la société GLOBAL WIND POWER Europe AS

Side 9 af 14

GLOBAL WIND POWER EUROPE A/S

Årsrapport
3. maj 2012 - 30. juni 2013

Årsrapporten er fremlagt og godkendt på
selskabets ordinære generalforsamling den

8/11-2013

Dirigent

CVR-nr. 34487367

Resultatopgørelse 3. maj 2012 - 30. jun 2013

	Note	2012/13 EUR
Indtægter af kapitalandele i tilknyttede virksomheder		-4.464.000
Andre finansielle indtægter fra tilknyttede virksomheder		375.000
Finansielle omkostninger, der hidrører fra tilknyttede virksomheder		-1.200.000
Andre finansielle omkostninger		-363.000
Ordinært resultat før skat		-5.652.000
Årets resultat		-5.652.000
Forslag til resultatdisponering		
Overført resultat		-5.652.000
I alt		-5.652.000

CVR-nr. 34487367

Side 10 af 14

Balance 30. juni 2013**Aktiver**

	Note	2012/13 EUR
Kapitalandele i tilknyttede virksomheder		21.195.000
Finansielle anlægsaktiver i alt	1	21.195.000
Anlægsaktiver i alt		21.195.000
AKTIVER I ALT		21.195.000

CVR-nr. 34487367

Side 11 af 14

Balance 30. juni 2013**Passiver**

	Note	2012/13 EUR
Registreret kapital mv.		65.000
Andre reserver		-5.662.000
Egenkapital i alt	2	-5.597.000
Gæld til banker		6.869.000
Gældsforpligtelser til tilknyttede virksomheder		19.923.000
Kortfristede gældsforpligtelser i alt		26.792.000
Gældsforpligtelser i alt		26.792.000
PASSIVER I ALT		21.195.000

CVR-nr. 34487367

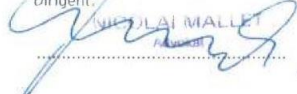
Global Wind Power Europe A/S

CVR-nr. 34 48 73 67

Årsrapport 2013/14

Godkendt på selskabets ordinære generalforsamling, den 4. december 2014

Dirigent:


 NICOLAS MALLET



 Building a better
 working world
Global Wind Power Europe A/S
Årsrapport 2013/14

Koncern- og årsregnskab 1. juli - 30. juni

Resultatopgørelse

Note	t.EUR	Koncern		Modervirksomhed	
		2013/14 (12 mdr.)	2012/13 (14 mdr.)	2013/14 (12 mdr.)	2012/13 (14 mdr.)
	Bruttoresultat	-1.004	1.864	-1.735	0
3	Personaleomkostninger	-3.726	-5.980	0	0
	Afskrivninger af materielle anlægsaktiver	-397	-409	0	0
	Ordinært resultat	-5.127	-4.525	-1.735	0
	Resultat af kapitalandele i dattervirksomheder og associerede virksomheder	48	99	-3.697	-4.245
4	Finansielle indtægter	137	61	542	375
5	Finansielle omkostninger	-642	-1.347	-1.024	-1.563
	Resultat før skat	-5.584	-5.712	-5.914	-5.433
6	Skat af årets resultat	-36	373	294	94
	Årets resultat	-5.620	-5.339	-5.620	-5.339
	Forslag til resultatdisponering				
	Forslag til udbytte			0	0
	Overført resultat			-5.620	-5.339
				-5.620	-5.339



Global Wind Power Europe A/S
Årsrapport 2013/14

Koncern- og årsregnskab 1. juli - 30. juni

Balance

Note	t.EUR	Koncern		Modervirksomhed	
		2013/14	2012/13	2013/14	2012/13
		AKTIVER			
		Anlægsaktiver			
7	Materielle anlægsaktiver				
	Produktionsanlæg og maskiner	0	29	0	0
	Andre anlæg, driftsmateriel og inventar	694	1.143	0	0
		<u>694</u>	<u>1.172</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	Finansielle anlægsaktiver				
8	Kapitalandele i dattervirksomheder	0	0	12.689	20.500
9	Kapitalandele i associerede virksomheder	6	0	0	0
		<u>6</u>	<u>0</u>	<u>12.689</u>	<u>20.500</u>
	Anlægsaktiver i alt	<u>700</u>	<u>1.172</u>	<u>12.689</u>	<u>20.500</u>
	Omsætningsaktiver				
	Varebeholdninger				
	Projekter	10.409	11.606	0	0
		<u>10.409</u>	<u>11.606</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	Tilgodehavender				
	Tilgodehavender hos tilknyttede virksomheder	0	0	7.179	0
	Tilgodehavender fra salg og tjenesteydelser	625	933	0	0
	Andre tilgodehavender	701	1.858	4	0
	Udskudt skatteaktiv	315	315	0	0
	Tilgodehavende samskønningsbidrag	247	313	739	94
		<u>1.888</u>	<u>3.419</u>	<u>7.922</u>	<u>94</u>
	Likvide beholdninger	<u>949</u>	<u>799</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	Omsætningsaktiver i alt	<u>13.246</u>	<u>15.824</u>	<u>7.922</u>	<u>94</u>
	AKTIVER I ALT	<u>13.946</u>	<u>16.996</u>	<u>20.611</u>	<u>20.594</u>

14



Global Wind Power Europe A/S
Årsrapport 2013/14

Koncern- og årsregnskab 1. juli - 30. juni

Balance

Note	t.EUR	Koncern		Modervirksomhed	
		2013/14	2012/13	2013/14	2012/13
		PASSIVER			
		Egenkapital			
10	Selskabskapital	65	65	65	65
	Overført resultat	269	-6.263	269	-6.263
	Foreslået udbytte	0	0	0	0
	Egenkapital i alt	<u>334</u>	<u>-6.198</u>	<u>334</u>	<u>-6.198</u>
	Hensatte forpligtelser				
	Underbalance i dattervirksomheder	0	0	4.103	1.186
11	Andre hensatte forpligtelser	117	1.056	0	0
	Hensatte forpligtelser i alt	<u>117</u>	<u>1.056</u>	<u>4.103</u>	<u>1.186</u>
	Gældsforpligtelser				
	Kortfristede gældsforpligtelser				
12	Lån	2.945	0	2.945	0
	Kreditinstitutter	7.076	6.869	7.076	6.869
	Forudbetalinger fra kunder	1.601	0	0	0
	Leverandører af varer og tjenesteydelser	693	634	0	0
	Gæld til tilknyttede virksomheder	231	12.357	6.137	18.737
	Anden gæld	949	2.278	16	0
		<u>13.495</u>	<u>22.138</u>	<u>16.174</u>	<u>25.606</u>
	Gældsforpligtelser i alt	<u>13.495</u>	<u>22.138</u>	<u>16.174</u>	<u>25.606</u>
	PASSIVER I ALT	<u>13.946</u>	<u>16.996</u>	<u>20.611</u>	<u>20.594</u>

- 1 Anvendt regnskabspraksis
- 2 Væsentlige regnskabsmæssige skøn og vurderinger
- 13 Kontraktlige forpligtelser og eventualposter m.v.
- 14 Pantsætninger og sikkerhedsstillelser
- 15 Nærtstående parter

15

Global Wind Power Europe A/S

Jernbanegade 11, 7700 Thisted
CVR-nr. 34 48 73 67

Årsrapport 2014/15

Godkendt på selskabets ordinære generalforsamling, den

Dirigent:

.....



Global Wind Power Europe A/S
Årsrapport 2014/15

Ledelsespåtegning

Bestyrelse og direktion har dags dato behandlet og godkendt årsrapporten for Global Wind Power Europe A/S for regnskabsåret 1. juli 2014 - 30. juni 2015.

Årsrapporten er aflagt i overensstemmelse med årsregnskabsloven.

Det er vores opfattelse, at koncernregnskabet og årsregnskabet giver et retvisende billede af koncernens og selskabets aktiver, passiver og finansielle stilling pr. 30. juni 2015 samt af resultatet af koncernens og selskabets aktiviteter for regnskabsåret 1. juli 2014 - 30. juni 2015.

Det er endvidere vores opfattelse, at ledelsesberetningen indeholder en retvisende redegørelse for udviklingen i koncernens og selskabets aktiviteter og økonomiske forhold, årets resultat og for koncernens og selskabets finansielle stilling.

Årsrapporten indstilles til generalforsamlingens godkendelse.

Thisted, den 14. december 2015
Direktion:

Henrik Anby Jensen

Michael Nymann Nilsson

Bestyrelse:

Johannes Poulsen

Nicolai Mallet

Henrik Anby Jensen



Global Wind Power Europe A/S
Årsrapport 2014/15

Koncern- og årsregnskab 1. juli - 30. juni

Resultatopgørelse

Note	I.EUR	Koncern		Modervirksomhed	
		2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
	Bruttoresultat	7.263	-1.004	-902	-1.735
3	Personaleomkostninger	-2.851	-3.726	0	0
	Afskrivninger af materielle anlægsaktiver	-584	-397	0	0
	Ordinært resultat	3.828	-5.127	-902	-1.735
	Resultat af kapitalandele i dattervirksomheder og associerede virksomheder	6	48	3.969	-3.697
4	Finansielle indtægter	26	137	541	542
5	Finansielle omkostninger	-758	-642	-1.083	-1.024
	Resultat før skat	3.102	-5.584	2.525	-5.914
6	Skat af årets resultat	-447	-36	130	294
	Årets resultat	2.655	-5.620	2.655	-5.620
	Forslag til resultatdisponering				
	Forslag til udbytte			0	0
	Overført resultat			2.655	-5.620
				2.655	-5.620

13



Global Wind Power Europe A/S
Årsrapport 2014/15

Koncern- og årsregnskab 1. juli - 30. juni

Balance

Note	I.EUR	Koncern		Modervirksomhed	
		2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
	AKTIVER				
	Anlægsaktiver				
7	Materielle anlægsaktiver				
	Andre anlæg, driftsmateriel og inventar	110	694	0	0
		110	694	0	0
	Finansielle anlægsaktiver				
8	Kapitalandele i dattervirksomheder	0	0	15.893	12.689
9	Kapitalandele i associerede virksomheder	12	6	0	0
		12	6	15.893	12.689
	Anlægsaktiver i alt	122	700	15.893	12.689
	Omsætningsaktiver				
	Varebeholdninger				
	Projekter	8.450	10.409	0	0
		8.450	10.409	0	0
	Tilgodehavender				
	Tilgodehavender hos tilknyttede virksomheder	34	0	0	7.179
	Tilgodehavender fra salg og tjenesteydelser	243	625	0	0
	Andre tilgodehavender	335	701	0	4
	Udskudt skatteaktiv	0	315	0	0
	Tilgodehavende særbeskatningsbidrag	125	247	0	739
		737	1.888	0	7.922
	Likvide beholdninger	479	949	0	0
	Omsætningsaktiver i alt	9.666	13.246	0	7.922
	AKTIVER I ALT	9.788	13.946	15.893	20.611

14



Global Wind Power Europe A/S
Årsrapport 2014/15


Koncern- og årsregnskab 1. juli - 30. juni

Balance

Note	I.EUR	Koncern		Modervirksomhed	
		2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
		PASSIVER			
		Egenkapital			
10		65	65	65	65
		2.926	269	2.926	269
		0	0	0	0
		2.991	334	2.991	334
		Hensatte forpligtelser			
		0	0	3.993	4.103
11		123	117	0	0
		179	0	0	0
		302	117	3.993	4.103
		Gældsforpligtelser			
		Kortfristede gældsforpligtelser			
		0	2.945	0	2.945
		5.062	7.076	5.062	7.076
		0	1.601	0	0
		431	693	0	0
		0	231	3.766	6.137
		40	0	0	0
		12	0	0	0
		950	949	81	16
		6.495	13.495	8.909	16.174
		6.495	13.495	8.909	16.174
		9.788	13.946	15.893	20.611

- 1 Anvendt regnskabspraksis
2 Væsentlige regnskabsmæssige skøn og vurderinger
12 Kontraktlige forpligtelser og eventualposter m.v.
13 Pantsætninger og sikkerhedsstillelser
14 Nærtstående parter

10.8. Annexe 8 : Extrait des rapports annuels du groupe Bonheur ASA

2016	Bonheur ASA		3
Annual Report 2016			
			
Key Figures (consolidated accounts)			
(Amounts in NOK million)			
	2016	2015	201
Income statement			
Operating income		14 640.4	12 347.3
Operating profit before depreciation and impairment losses (EBITDA)		6 243.3	4 322.3
EBITDA-margin		43 %	35 %
Operating profit/loss (-) (EBIT)		-2 361.3	1 303.5
Share of result in associates		-2.1	107.9
Net finance income / expense (-)		-535.5	-469.4
Profit / loss (-) before tax		-2 898.8	942.0
Tax income / expense (-)		94.9	-445.0
Profit for the year		-2 803.9	497.0
Non-controlling interests		-1 542.4	377.9
Profit / loss (-) for the year (shareholders of the parent)		-1 261.5	119.2
Statement of financial position			
Non-current assets		28 220.1	32 165.3
Current assets		13 586.0	9 250.3
Equity ex non-controlling interests		9 100.8	7 930.2
Non-controlling interests		6 344.2	6 603.6
Non-current interest bearing liabilities		17 581.2	17 602.4
Other non-current liabilities		1 795.9	1 870.1
Current interest bearing liabilities		3 431.2	1 147.8
Other current liabilities		3 553.0	6 261.1
Total assets / total equity and liabilities		41 806.1	41 415.5
Liquidity			
Cash and cash equivalents as at 31 December	1)	8 340.3	5 673.2
Net change in cash and cash equivalents	1)	2 038.0	-143.8
Net cash from operating activities	1)	5 240.3	3 108.7
Current ratio	2)	195 %	125 %
Capital			
Equity-to-assets ratio	3)	37 %	35 %
Share capital		51.0	51.0
Total number of shares outstanding as at 31 December		32 345 668	32 345 668
Key performance indicators			
Net interest bearing debt (NIBD)	4)	12 672	13 077
Capital employed (CE)	5)	28 117	27 611
Key figures per share (Amounts in NOK)			
Market price 31 December		53.00	73.25
Dividend per share		2.00	2.50
<p>1) In accordance with cash flow statement. 2) Current assets as per cent of current equity as per cent of total assets. 4) NIBD = Total interest bearing debt less cash and cash equivalents. 5) CE= NI</p>			
<p>The non-controlling interests in the Bonheur Group of companies are presented in the income statement and statement of financial position. The non-controlling interests consist of 47.74% of Fred. Olsen Energy ASA, 37.01% of Ganger Rolf ASA (2014 and 2015), 44.06% of NHST Media Group AS and indirectly 49.00% of Fred. Olsen Wind Limited (UK).</p>			
Bonheur ASA - Annual Report 2016			

Directors' Report 2016

Bonheur ASA (the "Company") is a company domiciled in Norway. The consolidated financial statements of the Company as at and for the year that ended 31 December 2016 comprise the Company, its subsidiaries and associates (for accounting purposes only in the following referred to as the "Group of companies").

The Company's head office is in Oslo. The activities of the Group of companies take place in several countries and the main offices are in Norway, Sweden, Denmark, UK, Malta, Singapore and Bermuda.

In 2016, the energy and currency markets showed significant volatility, following macroeconomic and political events. These market developments have significant impact on the Company's results.

After having reached a 12 year low in spot oil prices of USD 26 per barrel in early 2016, the spot oil price recovered during the year, and ended 2016 at USD 55 per barrel. Measured on an annual average basis, the price in 2016 was down 15% from 2015. Activities in the Offshore drilling segment have been negatively impacted by the decline in the oil prices over the last years. Reduced investment programmes by the oil companies have had a consequential impact on the business opportunities for offshore oil drilling companies. The Offshore drilling segment ended the year with three units in operation out of a total of nine, down from six at the end of 2015.

Electricity prices in the UK increased during the year, but were relatively stable compared to 2015 measured on an average basis. The steep decline in the GBP exchange rate following the UK vote to leave the European Union in June 2016, negatively impacted the value of the UK operations expressed in NOK. In Scandinavia, the electricity system price increased by 28% from 2015, but still remains at historically low levels. One new wind farm project within Fred Olsen Renewable came into operation in 2016. The installed generating capacity for the year increased to 596 MW, up from 582 MW at the end of 2015.

The offshore wind industry is increasingly becoming competitive with other energy suppliers. The two wind turbine installation vessels in the Shipping/Offshore wind segment underwent upgrades to the legs and cranes in 2016. The upgrades positioned the vessels better for working on a wider range of projects in deeper waters and with larger turbines in the future. The order book for these vessels increased during 2016.

In the Cruise segment, the four cruise vessels continued to provide destination driven cruises with a high service level to their customers. Black Watch underwent upgrades during the year, and similar work will be carried out on three other vessels. The steep decline in the GBP exchange rate in the middle of the year impacted the cruise business negatively.

May 4 2016, was a milestone in the history of Bonheur, with the completion of the merger between Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA. The merger has resulted in a more transparent and accessible corporate structure and operational and financial efficiencies. The two companies had since inception in the late 19th century invested in cooperation with each other. Apart from different ownership in only some minor subsidiaries and investments, Bonheur and Ganger Rolf shared equal ownerships of underlying subsidiaries and investments. The merger, in which shareholders of Ganger Rolf received 0.8174 Bonheur shares for every share held in Ganger Rolf, resulted in an issuance of 1 742 585 new shares in Bonheur, taking the total issued number of shares up to 42 531 893.

The Group of companies' results (2015 in brackets)

Operating revenues amounted to NOK 12 414 million (NOK 14 640 million). Operating expenses amounted to NOK 7 343 million (NOK 8 397 million).

Operating result before depreciation, amortization and impairment charges (EBITDA) was NOK 5 072 million (NOK 6 243 million). Depreciation amounted to NOK 3 330 million (NOK 3 701 million). Impairment losses related to property, plant and equipment and intangible assets were NOK 2 037 million (NOK 4 904 million). Operating result (EBIT) was NOK -294 million (NOK -2 361 million).

Net financial items were NOK -410 million (NOK -535 million).

Net result for the year was NOK -1 004 million (NOK -2 804 million).

After non-controlling interests of NOK -515 million (NOK -1 542 million), controlling interests' share of result after estimated tax amounted to NOK -490 million (NOK -1 262 million). At year-end, the non-controlling interests of the Group of companies consisted of 48.08% of Fred. Olsen Energy ASA, 46.01% of NHST Media Group AS and 49% in Fred. Olsen Wind Limited (UK).

Directors' Report 2016

Results from the main activities

The financial results below are presented on 100% basis and net of intra-group eliminations.

Offshore drilling

Offshore drilling comprises Fred. Olsen Energy ASA with subsidiaries ("FOE"), which is 51.5% owned.

The offshore fleet of FOE consists of two drill ships, five semi-submersible drilling rigs, one tender support vessel and one accommodation unit. The activities also include shipbuilding, ship repair, construction of offshore wind foundations and engineering at the Harland & Wolff shipyard in Belfast, Northern Ireland.

Negative market developments continued through 2016 in offshore drilling, with the number of active rig contracts reaching another low point in 2016. The expectation for 2017 is that the market is bottoming out, but there will be continued pressure on rig-rates and utilization due to overcapacity. There have been positive development on several leading indicators for the drilling industry. On the back of increasing oil demand the oil price has been on an increasing trend since early 2016. Following two consecutive years of reduced E&P (Exploration and Production) spending, the investments in 2017 are expected to be at the same level as 2016. The E&P companies are now directing more of their spending to less capital intensive and short cycle higher-return projects. This has led to an increased spending in the onshore segment, both towards conventional and shale activities, offshore brownfield projects, and projects close to existing infrastructure. Further, several new development projects are being progressed for sanctioning and development over the coming years, particularly in the midwater areas. In addition, we have seen increased activity in the asset trading between oil companies which indicate that they are re-focusing their portfolios.

Operating revenues amounted to NOK 6 932 million (NOK 8 976 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 4 186 million (NOK 5 131 million), and operating result (EBIT) was NOK -175 million (NOK -2 627 million), including impairment losses of NOK 1 914 million (NOK 4 904 million).

Net result after tax was NOK -870 million (NOK -2 820 million).

Renewable energy

Renewable energy consists of Fred. Olsen Renewables AS with

subsidiaries ("FOR"). In total FOR owns and operates wind farms with a total capacity of 596 MW.

Fred Olsen Wind Ltd (FOWL) is a subsidiary of FOR, of which FOR holds 51%. FOWL owns 432,8 MW of the 596 MW total installed capacity. The UK listed infrastructure fund The Renewable Infrastructure Group (TRIG) owns the remaining 49% of FOWL.

The balance of 163,2 MW installed capacity and the future development projects are owned by FOR outside FOWL.

FOR continued to develop its wind farm activities in the UK, Sweden and Norway. In 2016 the construction of the wind farm Crystal Rig III (14 MW) was completed and Windy Standard II (61.5 MW) is expected to be completed in the second half of 2017.

In the main markets, UK, Sweden and Norway, we have witnessed a combination of technological progress and regulatory changes. At year end it became apparent that the common Swedish and Norwegian renewable target of 28,4 TWh by 2020 will be fulfilled and most likely also exceeded. Hence, the certificate price dropped to new record low levels but with some price recovery in early 2017. Sweden announced that they will increase the renewable target with 18 TWh from 2020 - 2030.

Whilst there will be a new subsidy round for less established technologies in 2017 in the UK, such as offshore wind, no announcements have yet been made in the UK regarding a new subsidy system for more established technologies such as for onshore wind and solar. In all our markets, the power prices have increased during the year. Due to outages on the France-UK electricity interconnector and unplanned outages in the French nuclear fleet, the power price increased further in UK during autumn/winter 2016. In Scandinavia the Nordpool spot price increased over the year.

Operating revenues were NOK 979 million (NOK 1 196 million), and the annual production was 1 400 GWh (1 524 GWh). EBITDA was NOK 618 million (NOK 811 million). Operating result (EBIT) amounted to NOK 150 million (NOK 389 million), while net result was NOK 115 million (NOK 172 million).

Shipping/Offshore wind

At the end of the year Shipping/Offshore wind comprised the holding company Fred. Olsen Ocean Ltd. with subsidiaries ("FOO").

8		2015		
	<p>Directors' Report 2016</p> <p>Indirectly through its subsidiary Fred. Olsen Windcarrier AS, FOO provides services for transportation, installation and service of wind turbines utilizing the purpose built jack-up vessels Brave Tern and Bold Tern.</p> <p>Fred. Olsen Windcarrier A/S (Denmark) is indirectly owned 87.75% by FOO and operates a fleet of seven crew transfer vessels built for transport of goods and personnel to and from offshore wind farms.</p> <p>Global Wind Service A/S is indirectly owned 75.5% by FOO, is an international supplier of technicians to the global wind turbine industry. GWS provides a range of installation and maintenance services both onshore and offshore.</p> <p>Universal Foundation A/S, was indirectly owned 82 % by FOO in 2016, and now owned indirectly 100% (after acquiring the remaining 18% from April 2017), develops a suction MonoBucket® offshore wind foundation. In 2016, Universal Foundation undertook studies and had ongoing discussions with major developers about the use of the Mono Bucket® foundation for planned offshore wind farms.</p> <p>The offshore wind market is still predominantly a European market although increasing interest and activity in Far East and USA is evident. There were approximately 3 600 offshore wind turbines in operation by the end of 2016, with several large projects in the pipeline for the next 3-4 years and expectations of further growth. In tandem with reduced electricity prices, increased requirements for cost effective operations is the expectation, both for transport and installations as well as service and maintenance of the offshore wind parks.</p> <p>Total revenues in 2016 amounted to NOK 1 075 million (NOK 1 050 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 55 million (NOK 81 million). Operating result (EBIT) was NOK -198 million (NOK -56 million) and net result was NOK -340 million (NOK -150 million).</p> <p>Cruise</p> <p>The Cruise segment consists of First Olsen (Holdings) Ltd., which is 100% owned within the Group of companies, together with its subsidiary undertakings which own and operate the cruise vessels MS Black Watch, MS Boudicca, MS Braemar and MS Balmoral. Fred. Olsen Cruise Lines Ltd carried 90 838 passengers during</p> <p>2016 (2015: 91 772). The company draws on the smaller vessel sizes as a strong selling point to create a more intimate cruise experience; unique and interesting destinations, along with memorable experiences, are built into the itineraries planned.</p> <p>Operating revenues were NOK 2 070 million (NOK 2 092 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 320 million (NOK 292 million). Operating result (EBIT) was NOK 98 million (NOK 58 million) and net result was NOK 16.2 million (NOK 71 million).</p> <p>Other investments</p> <p>Other investments includes the activities of the parent company and other holding companies within the Group of companies in addition to the ownership of 54.0 % in NHST Media Group AS and 12.6 % in Kokså Eiendom AS.</p> <p>NHST Media Group AS</p> <p>NHST Media Group AS comprises four main business segments; i) Norwegian publications with the titles Dagens Næringsliv and Morgenbladet, ii) MyNewsdesk, iii) Global publications with the titles TradeWinds, Upstream, Intrafish Media, Europower AS and Recharge and iv) Nautical Charts.</p> <p>The shift towards digital products continues, and represented 56% of total revenues in 2016. The market share and number of copies sold for most of the publications has been relatively stable compared with the previous year with a small net decrease in total circulation revenues. The advertising revenues decreased by 12% for the full year, compensated by increased service revenues.</p> <p>Operating revenues for the full year were NOK 1 325 million (NOK 1 272 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 71 million (NOK 56 million). Operating result was NOK 15 million (NOK 10 million), and net result was NOK 8 million (NOK 13 million).</p> <p>Kokså Eiendom AS</p> <p>Bonheur ASA holds 12.6% of the shares in Kokså Eiendom AS. The company own commercial properties in the Fornebu Area near Oslo, Norway. Over the last four years, Kokså Eiendom AS has sold properties which have made it possible to distribute dividends to the owners. As per year-end 2015, Bonheur (and Ganger Rolf) had received dividends of NOK 170 million in aggregate from Kokså</p>		<p>Bonheur ASA</p>	
			<p>Annual Report 2015</p> 	
8	Bonheur ASA - Annual Report 2016			

Key Figures (consolidated accounts)

(Amounts in NOK million)	2015	2014	201
Income statement			
Operating income		12 347.3	10 257.4
Operating profit before depreciation and impairment losses (EBITDA)		4 322.3	4 012.2
Operating profit (EBIT)		1 303.5	1 556.6
Share of profit in associates		107.9	0.7
Net finance income / expense (-)		-469.4	18.6
Profit before tax		942.0	1 576.0
Tax income / expense (-)		-445.0	-101.8
Net profit from continuing operations		497.0	1 474.2
Net result from discontinued operations		0.0	-205.0
Profit for the year		497.0	1 269.2
Non-controlling interests		377.9	860.9
Profit for the year (shareholders of the parent)		119.2	408.3
Statement of financial position			
Non-current assets		32 165.3	24 058.9
Current assets		9 250.3	8 238.5
Equity ex non-controlling interests		7 930.2	7 094.2
Non-controlling interests		6 603.6	5 859.3
Non-current liabilities		19 472.5	11 541.0
Current liabilities		7 409.3	7 802.8
Total assets / total equity and liabilities		41 415.5	32 297.3
Liquidity			
Cash and cash equivalents per 31. December	1)	5 673.2	5 379.1
Net change in cash and cash equivalents	1)	-143.8	1 119.9
Net cash from operating activities	1)	3 108.7	3 408.4
Current ratio	2)	125 %	106 %
Capital			
Equity-to-assets ratio	3)	35 %	40 %
Share capital		51.0	51.0
Total number of shares outstanding		32 345 668	32 345 668
Key figures per share			
(Amounts in NOK)			
Market price 31 December		73.25	128.50
Dividend per share		2.50	7.00

1) In accordance with cash flow **statement**

2) Current **assets** as per **cent** of **current** liabilities

3) Equity as per **cent** of **total assets**

The non-controlling interests in the Bonheur Group of companies are presented in the income **statement** and **statement** of financial position. The **non-controlling** interests consist of 47.74% of Fred. Olsen Energy ASA, 37.01% of Ganger Rolf ASA, 44.06% of NHST Media Group AS and indirectly 49.00% of Fred. Olsen Wind Limited (UK).

Directors' Report 2015

Bonheur ASA (the "Company") is a company domiciled in Norway. The consolidated financial statements of the Company as at and for the year that ended 31 December 2015 comprise the Company, its subsidiaries and associates (for accounting purposes only in the following referred to as the "Group of companies").

The Company's head office is in Oslo. The activities of the Group of companies take place in several countries and the main offices are in Norway, Sweden, Denmark, UK, Malta, Singapore and Bermuda.

2015 proved to be an eventful year for the business segments in which the Group of companies is involved. The year was the second in a row that experienced a significant decline in the oil prices. Growing expectations of a continued conservative investment approach within the oil and gas industry were fulfilled, although perhaps to a larger extent than most would foresee. The possibility of a prolonged downturn has gradually started to be taken into account by the affected industries. While on the whole, lower energy prices should benefit the world economy, it will certainly not feel that way for some of the countries and industries that have become used to rely on historically high prices.

In the electricity market, average annual electricity prices in Scandinavia and the UK in 2015 were down 29% and 4%, respectively, from the previous year. For the former, prices were the lowest in 15 years. Consequently, the viability of some electricity producers' business fundamentals will be tested. Owners who have become accustomed to regular dividend income streams may need to reconsider their expenditure priorities going forward. For the latter, i.e. the UK, amendments to the renewable energy subsidy scheme are being implemented which may challenge the attractiveness of constructing new renewable energy capacity.

In the cruise market, passenger yields have continued to increase and coupled with the downturn in oil prices and corresponding reduced bunker expenses the prospects look better than previous years.

Within the offshore wind segment activity has been lower than previous years; however, contract backlog is expected to increase the coming years following scheduled commencement of several offshore wind farm constructions.

In 2015 the Group of companies experienced increased revenues denominated in Norwegian kroner within all business segments, except for Offshore wind, compared to the previous year, partly due to the weakening of Norwegian kroner versus other currencies during the year.

There are ongoing tax disputes between subsidiaries within the Group of companies and the Norwegian tax authorities. For more detailed information, see note 28 – Contingencies and provisions.

The Group of companies' results

(2014 in brackets)

Operating revenues amounted to NOK 14 640 million (NOK 12 347 million). Operating expenses amounted to NOK 8 397 million (NOK 8 025 million).

Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 6 243 million (NOK 4 322 million). Depreciation costs amounted to NOK 3 701 million (NOK 2 749 million). Impairment losses related to property, plant and equipment and intangible assets were NOK 4 904 million (NOK 270 million). Operating result (EBIT) was NOK -2 361 million (NOK 1 304 million).

Net financial items were NOK -535 million (NOK -470 million).

Net result for the year was NOK -2 804 million (NOK 497 million).

After non-controlling interests of NOK -1 542 million (NOK 378 million), controlling interests' share of result after estimated tax amounted to NOK -1 262 million (NOK 119 million). At year-end, the non-controlling interests of the Group of companies consisted of an ownership of 48.08% of Fred. Olsen Energy ASA, 37.34% of Ganger Rolf ASA, 46.01% of NHST Media Group AS and indirectly 49% in Fred. Olsen Wind Limited (UK)

Results from the main activities

The financial results below are presented on 100% basis and net of intra-group eliminations.

Offshore drilling

Offshore drilling comprises Fred. Olsen Energy ASA with subsidiaries ("FOE"), which is owned 51.5 % within the Group of companies.

Directors' Report 2015

The offshore fleet of FOE consists of three deep-water units and five mid-water semi-submersible drilling rigs in addition to one tender support vessel and one accommodation unit. The activities also include shipbuilding, ship repair, construction of offshore wind foundations and engineering at the Harland & Wolff shipyard in Belfast, Northern Ireland.

The negative market development has continued through 2015, with the number of new drilling contracts reaching another low point in 2015. The main contributing factors to the current market conditions are oversupply of oil resulting in low oil prices, activity reduction and a strong focus on cost among the Exploration and Production (E&P) companies. In addition, there is an oversupply of floating drilling units combined with significant numbers of new builds entering the market. On top of this, too many deep-sea floating units have been built beyond what the market needed even before the crisis.

Operating revenues amounted to NOK 8 976 million (NOK 7 475 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 5 131 million (NOK 3 284 million), and operating result (EBIT) was NOK -2 627 million (NOK 933 million), including impairment losses of NOK 4 904 million (NOK 270 million).

Net result after tax was NOK -2 820 million (NOK 796 million).

Renewable energy

Renewable energy consists of Fred. Olsen Renewables AS with subsidiaries ("FOR"), which is 100 % owned within the Group of companies, except the subsidiary Fred. Olsen Wind Limited ("FOWL"), which is 51 % owned. At the end of the second quarter 2015 the UK listed infrastructure fund The Renewables Infrastructure Group Limited ("TRIG") acquired ownership of 49% of FOWL, which is the owner of six wind farms in operation in Scotland.

FOR continued to develop its wind farm activities in the UK, Sweden and Norway. In 2015 the construction of Fäbodliden wind farm (78 MW) was completed and the construction of the wind farms Crystal Rig III (14 MW) and Windy Standard II (61.5 MW) commenced with expected completion in 4 quarter 2016 and 1 quarter 2017, respectively.

In June 2015, 49% of the shares in Fred. Olsen Wind Limited ("FOWL"), which owns and operates six wind farms with installed

capacity of 432.8 MW wind farms in Scotland, were sold to The Renewables Infrastructure Group Limited.

Operating revenues were NOK 1 196 million (NOK 812 million), and the annual production was 1 524 GWh (1 213 GWh).

Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 811 million (NOK 548 million).

Operating result (EBIT) amounted to NOK 389 million (NOK 237 million), while net result was NOK 173 million (NOK -72 million).

Shipping/Offshore wind

At the end of the year Shipping/Offshore wind comprised the holding company Fred. Olsen Ocean Ltd. with subsidiaries ("FOO").

Indirectly through its subsidiary Fred. Olsen Windcarrier AS, FOO provides services in European waters for transportation, installation and service of wind turbines utilizing the modern purpose built jack-up vessels Brave Tern and Bold Tern.

Fred. Olsen Windcarrier A/S (Denmark) is indirectly owned 87.75% by FOO and operates a fleet of high-speed crew transfer vessels built for safe and efficient transport of goods and personnel to and from offshore wind farms. During 2015, the vessels have been contracted to utilities and developers of European offshore wind farm projects. Three vessels are on long-term contracts and five vessels have operated in the spot market in 2015.

Global Wind Service A/S, owned 75.5% by FOO, is an international supplier of around 600 highly qualified and skilled technicians to the global wind turbine industry. The company provides a wide range of installation and maintenance services both onshore and offshore. In 2015, the main activity was onshore in Europe, but the company has also provided services to several offshore wind projects in Europe.

Universal Foundation A/S, indirectly owned 82 %, develops an integrated turnkey solution with its unique suction MonoBucket™ offshore wind foundation. Universal Foundation undertook studies and has ongoing discussions with major developers about the use of the Mono Bucket foundation for planned offshore wind farms.

Directors' Report 2015

Total revenues in 2015 amounted to NOK 1 050 million (NOK 1 527 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 81 million (NOK 459 million). Operating result (EBIT) was NOK -56 million (NOK 326 million), and net result was NOK -150 million (NOK -10 million).

Cruise

Cruise consists of First Olsen (Holdings)Ltd., which is 100% owned within the Group of companies. The company indirectly owns four cruise vessels; MS Black Watch, MS Boudicca, MS Braemar, and MS Balmoral. The vessels were operated by the subsidiary Fred. Olsen Cruise Lines Ltd. throughout 2015, and carried 91 772 passengers (2014: 89 435). The company remains focused on the development of innovative cruises that offer its customers a product tailored to complement the ships' size. In 2015, the company has continued to roll out its regional departure program allowing passengers ports that are more convenient in terms of distance from home and efficient itineraries for reaching the planned destinations.

Operating revenues were NOK 2 092 million (NOK 1 655 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 292 million (NOK 146 million). Operating result (EBIT) was NOK 58 million (NOK -39 million), and net result was NOK 71 million (NOK -120 million).

Other investments

Other investments includes the activities of the parent company and other holding companies within the Group of companies in addition to the ownership of 54.0 % in NHST Media Group AS and 12.6 % in Koksa Eiendom AS. NHST Media Group AS is fully consolidated in the accounts from May 2014 following the increase in the combined ownership of Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA from 35.6% to 54.0%.

NHST Media Group AS

NHST Media Group AS comprises five main business segments, DN (Dagens Næringsliv – a newspaper for business and TDN Finans), Direct relations (MyNewsdesk and Intermedium AS), Global (TradeWinds, Upstream, Intrafish Media, Europower AS and Recharge), Nautical Charts and Other (Smartcom:tv).

The shift towards digital products continues and represented 31% of total revenues in 2015. The market share and number of copies sold for most of the publications has been relatively sta-

ble compared with the previous year with a small net decrease in total circulation revenues. The advertising revenues decreased by 8% for the full year.

Operating revenues for the full year were NOK 1 272 million (NOK 1 235 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 54 million (NOK 34 million). Operating result was NOK 13 million (NOK -10 million), and net result before tax was NOK 8 million (NOK -15 million).

Koksa Eiendom AS

Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA each holds 6.3% of the shares in Koksa Eiendom AS. The company holds commercial properties in the Fornebu Area near Oslo, Norway. A Norwegian government owned entity now control 37% of the shares in the company. Over the last three years, Koksa Eiendom AS has sold properties which have made it possible to distribute dividends to the owners. As per year-end 2015, Bonheur and Ganger Rolf have received dividends of NOK 17 million in aggregate from Koksa Eiendom AS (formerly IT Fornebu Properties AS), of which NOK 2.5 million were received in 2015.

Capital and financing

Investments during the year are mainly within FOE and FOR.

Within FOE, capital expenditures amounted to NOK 3 824 million relating to class renewal surveys and general upgrades.

FOR had capital expenditures of NOK 987 million in the year, mainly related to the construction of the Fäbodliden wind farm in Sweden, Crystal Rig III and Windy Standard II in Scotland and pre-construction costs on other wind farm projects.

In total investments in property, plant and equipment during the year amounted to NOK 4 998 million. The Group of companies' net investments amounted to NOK 4 823 million, mainly financed from operating activities with NOK 5 240 million and from financing activities of NOK 1 620 million. Dividend payments to shareholders of the Group of companies amounted to NOK 119 million (NOK 968 million). See cash flow statement.

Gross interest bearing debt of the Group of companies as per 31 December 2015 was NOK 21 012 million, an increase of NOK 2 262 million since year end 2014. Cash and cash equivalents amounted to NOK 8 340 million, an increase of NOK 2 667 million

2014



Annual Report 2014



Key Figures (consolidated accounts)

(Amounts in NOK million)	2014	2013	2012	
Income statement				
Operating income	12 347.3	10 257.4	9 605.0	
Operating profit before depreciation and impairment losses (EBITDA)	4 322.3	4 012.2	3 879.8	
Operating profit (EBIT)	1 303.5	1 556.6	2 025.1	
Share of profit in associates	107.9	0.7	5.8	
Net finance income / expense (-)	-469.4	18.6	-562.3	
Profit before tax	942.0	1 576.0	1 468.6	
Tax income / expense (-)	-445.0	-101.8	-100.4	
Net profit from continuing operations	497.0	1 474.2	1 368.2	
Net result from discontinued operations	0.0	-205.0	13.9	
Profit for the year	497.0	1 269.2	1 382.1	
Non-controlling interests	377.8	860.9	977.9	
Profit for the year (shareholders of the parent)	119.2	408.3	404.1	
Statement of financial position				
Non-current assets	32 165.3	24 058.9	22 332.9	
Current assets	9 250.2	8 238.5	7 298.9	
Equity ex non-controlling interests	7 930.2	7 094.2	6 382.4	
Non-controlling interests	6 603.5	5 859.3	5 605.3	
Non-current liabilities	19 472.5	11 541.0	11 962.8	
Current liabilities	7 409.3	7 802.8	5 681.3	
Total assets / total equity and liabilities	41 415.5	32 297.3	29 631.8	
Liquidity				
Cash and cash equivalents per 31 December	1)	5 673.2	5 379.1	4 027.2
Net change in cash and cash equivalents	1)	-143.8	1 119.9	-406.2
Net cash from operating activities	1)	3 108.7	3 408.4	3 812.7
Current ratio	2)	125 %	106 %	128 %
Capital				
Equity-to-assets ratio	3)	35 %	40 %	40 %
Share capital		51.0	51.0	51.0
Total number of shares outstanding		32 345 668	32 345 668	32 345 668
Key figures per share				
(Amounts in NOK)				
Market price 31 December		73.25	128.50	136.00
Dividend per share		2.50	7.00	7.00

- 1) In accordance with cash flow statement
 2) Current assets as per cent of current liabilities
 3) Equity as per cent of total assets

The non-controlling interests in the Bonheur Group of companies are presented in the income statement and statement of financial position. The non-controlling interests consist of 47.74% of Fred. Olsen Energy ASA, 37.01% of Ganger Rolf ASA and 44.06% of NHST Media Group AS.

Directors' Report 2014

Bonheur ASA (the "Company") is a company domiciled in Norway. The consolidated financial statements of the Company as at and for the year that ended 31 December 2014 comprise the Company, its subsidiaries and associates (for accounting purposes only in the following referred to as the "Group of companies").

The Company's head office is in Oslo. The activities of the Group of companies take place in several countries and the main offices are in Norway, Sweden, Denmark, UK, Malta, Singapore and Bermuda.

The world economic output remained at the previous year's growth level, while the growth in world trade volumes slowed down. Many economists predicted that interest rates in the large industrialized countries were to increase in line with expected economic growth rates. In fact, the vast majority of the industrialized world economies are now subject to key policy rates near or below 0%. This reminds us that experts' forecasts are after all personal and that the world is highly unpredictable.

A proof of the unpredictability of events was the large decline in oil prices during the second half of the year. In US Dollar terms the Brent oil price dropped close to 50%, influenced by increased oil production in the US, lower than expected oil demand in some countries, erratic financial markets and geopolitical events. Interestingly, a similar decline in price has applied to copper.

The more conservative approach within the oil and gas industry which commenced in 2013 manifested itself in 2014 and is expected to continue given the current market outlook. Average annual electricity prices in Scandinavia and the UK in 2014 were down 22% and 17%, respectively, from the previous year. In general, producers continue to find it difficult to obtain required rates of return in the Scandinavian market. In the UK, a new renewable support scheme with the aim of benefiting all stakeholders is in the process of being implemented and it remains to be seen to which extent this will influence returns for producers.

The Russian-Ukrainian conflict has reminded us of the importance of reliable energy supplies. Authorities in European countries will need to continue their efforts to support investments in renewable energy to achieve their renewable targets, with a

continuous drive to bring down the cost of renewable energy. Renewable energy is becoming a significant supplier to the electricity market in Europe.

In 2014 the Group of companies experienced increased revenues denominated in Norwegian kroner within all business segments compared to the previous year, partly due to the weakening of Norwegian kroner versus other currencies during the year.

From May NHST Media Group AS was fully consolidated in the accounts due to the increase in the Group of companies' ownership from 35.6% to 54.0%, which resulted in increased revenues of NOK 833 million compared to the previous year.

The offshore fleet of Fred. Olsen Energy ASA with subsidiaries (FOE) consists of three deep-water units and five mid-water semi-submersible drilling rigs in addition to one tender support vessel and one accommodation unit. A new deep-water semi-submersible drilling rig for harsh environment, contracted by a major oil company, is scheduled to be delivered in third quarter 2015. The activities also include shipbuilding, ship repair, construction of offshore wind foundations and engineering at the Harland & Wolff shipyard in Belfast, Northern Ireland.

The low contracting activity experienced during second half of 2013 continued into 2014, driven mainly by the oil and gas companies curtailing their spending levels. The low contracting activity combined with a continuous flow of new builds into the market led to an oversupply developing in the mobile rig market through 2014, especially in the deep water sector, due to over-contracting of new drilling units. This paralleled with an imbalance in the demand and supply of oil in the third quarter resulting in a sharp drop in oil price.

Fred. Olsen Renewables AS with subsidiaries (FOR) continued to develop its wind farm activities in the UK, Sweden and Norway. In 2014 the construction of Mid Hill wind farm (75.9 MW) was completed and the construction of the 78 MW wind farm Fäbodliden commenced with expected completion in 2016. During the year the Norwegian project Kalvatnan (225 MW) was consented. Preparation for construction of the wind farm Windy Standard II in the UK has commenced. FOR continues its efforts to develop more acreage suited for wind power in selected regions.

Directors' Report 2014

Fred. Olsen Cruise Lines Ltd. with subsidiaries (FOCL) owned and operated four cruise vessels during 2014; MV Black Watch, MV Braemar, MV Boudicca and MV Balmoral. The fleet's total capacity is 3 700 berths.

FOCL remains focused on the development of innovative cruises that offer its customers a product tailored to complement the ships' size. A diversity of ports in the UK, a benefit of sailing in to the heart of destinations due to lower draft and a well-designed shore side program are seen as key drivers to improvement in revenues.

Fred. Olsen Ocean Ltd. (FOO) has, through its subsidiary Fred. Olsen Windcarrier AS, been engaged on projects in European waters for transportation and installation of wind turbines utilising the modern purpose built jack-up vessels Brave Tern and Bold Tern.

Fred. Olsen Windcarrier A/S (Denmark), a subsidiary of Fred. Olsen Windcarrier AS, operates a fleet of high-speed crew transfer vessels built for safe and efficient transport of goods and personnel to and from offshore wind farms. During 2014 the vessels have been contracted to utilities and developers of European offshore wind farm projects.

Global Wind Service A/S, a Danish limited company owned 51% by Fred. Olsen Windcarrier AS, is an international supplier of highly qualified and skilled technicians to the global wind turbine industry. The company provides a wide range of installation and maintenance services both onshore and offshore.

Universal Foundation Norway AS, a wholly owned company by Fred. Olsen Ocean Ltd, together with the subsidiary Universal Foundation A/S (Denmark, 82% owned) develops an integrated turnkey solution with its unique suction MonoBucket® offshore wind foundation. In 2014 Universal Foundation conducted a successful offshore campaign with Statoil as lead partner in the Carbon Trust's Offshore Wind Accelerator program, demonstrating the feasibility of the use of the Mono Bucket foundation in different soil conditions across the North Sea. Universal Foundation has discussions with several major developers about the use of the Mono Bucket foundation for planned offshore wind farms.

In 1999 the structure and ownership of shares in a subsidiary of Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA was reorganized. According to the tax authorities the gain on shares on this intragroup transaction was taxable and the subsidiary company has subsequently paid NOK 51 million in tax. The company appealed the decision to the court (tingretten). The tax authorities gained support for their view by the court in April 2013 but the company appealed the decision to the Court of Appeal (lagmannsretten). Unfortunately the tax authorities gained support for their view there as well. Finally the company appealed the decision further to the Supreme Court (Høyesterett) but in March 2015 the appeal was rejected. The amount was paid and reflected in recognized income tax expense for 2011.

There are several ongoing tax disputes between the parent company and subsidiaries within the Group of companies and the Norwegian tax authorities. For more detailed information, see note 28 – Contingencies and provisions.

The Group of companies' results

(2013 in brackets)

Operating revenues amounted to NOK 12 347 million (NOK 10 257 million). Operating costs amounted to NOK 8 025 million (NOK 6 245 million).

Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 4 322 million (NOK 4 012 million). Depreciation and impairment losses of NOK 3 019 million (NOK 2 456 million) resulted in operating profit (EBIT) of NOK 1 304 million (NOK 1 557 million).


Net financial items were NOK - 470 million (NOK 19 million).

The Group of companies' net profit from continuing operations was NOK 497 million (NOK 1 474 million).

In 2013 the Group of companies had a net loss from discontinued operations of NOK 205 million due to the sale of the shares in Fred. Olsen Production ASA the same year.

Profit for the year was NOK 497 million (NOK 1 269 million).

After non-controlling interests of NOK 378 million (NOK 861 million), majority interests' share of result after estimated tax amounted to NOK 119 million (NOK 408 million). During the year

8	2013	
<p>Directors' Report 2014</p> <p>the non-controlling interests of the Group of companies consisted of an ownership of 48.08% of Fred. Olsen Energy ASA, 37.34% of Ganger Rolf ASA and 46.01% of NHST Media Group AS.</p> <p>Results from the main activities The financial results below are net of intra-group eliminations.</p> <p>Offshore drilling Offshore drilling comprises Fred. Olsen Energy ASA with subsidiaries ("FOE"), which is owned 51.9 % within the Group of companies.</p> <p>Operating revenues amounted to NOK 7 475 million (NOK 7 022 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 3 284 million (NOK 3 358 million) and operating result (EBIT) was NOK 933 million (NOK 1 935 million).</p> <p>Net result after tax was NOK 796 million (NOK 1 735 million).</p> <p>Renewable energy Renewable energy consists of Fred. Olsen Renewables AS with subsidiaries ("FOR"), which is 100 % owned within the Group of companies.</p> <p>Operating revenues were NOK 812 million (NOK 726 million) and the annual production was 1 213 GWh (1 113 GWh).</p> <p>Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 548 million (NOK 522 million).</p> <p>Operating result (EBIT) amounted to NOK 237 million (NOK 280 million), while net result was NOK -72 million (NOK 367 million).</p> <p>Shipping/Offshore wind At the end of the year Shipping/Offshore wind comprised the holding company Fred. Olsen Ocean Ltd. with subsidiaries, including Fred. Olsen Windcarrier AS and Universal Foundation Norway AS.</p> <p>Total revenues in 2014 amounted to NOK 1 527 million (NOK 1 017 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 459 million (NOK 193 million). Operating result (EBIT) was NOK 326 million (NOK 37 million), and net result was NOK -10 million (NOK 137 million).</p>	<p>Cruise Cruise consists of First Olsen (Holdings) Ltd., which is 100 % owned within the Group of companies, and its subsidiary Fred. Olsen Cruise Lines Ltd. in Ipswich, UK ("FOCL"). During 2014 FOCL operated four cruise ships and carried 89 400 passengers (2013: 93 500).</p> <p>Operating revenues were NOK 1 655 million (NOK 1 470 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 146 million (NOK 65 million). Operating result (EBIT) was NOK -39 million (NOK -613 million) and net result was NOK -120 million (NOK -637 million).</p> <p>Other investments Other investments includes the activities of the parent company and other holding companies within the Group of companies in addition to the ownership of 54.0 % in NHST Media Group AS and 12.6 % in Koks Eiendom AS (previously IT Fornebu Properties AS). NHST Media Group AS is fully consolidated in the accounts from May 2014 following the increase in the combined ownership of Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA from 35.6% to 54.0%. Koks Eiendom AS is accounted for at cost.</p> <p>NHST Media Group AS NHST Media Group AS comprises five main business segments, DN (the business newspaper Dagens Næringsliv and TDN Finans), Direct relations (MyNewsdesk and ddp direct), Global (TradeWinds, Upstream, Intrafish and Recharge), Nautical Charts and Other. The market share and number of copies sold for most of the publications have been relatively stable with a net increase in total circulation revenues. The sale of new digital products continues to grow and now represent 25% of total turnover.</p> <p>Operating revenues for the full year were NOK 1 235 million (NOK 1 236 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 34 million (NOK 53 million). Operating result was NOK -10 million (NOK 9 million), and net result before tax was NOK -5 million (NOK 6 million).</p> <p>Koks Eiendom AS (previously IT Fornebu Properties AS) Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA each holds 6.3% of the shares in Koks Eiendom AS.</p>	<p>2013</p> <p>Bonheur ASA</p> <p>Annual Report 2013</p> 
8	Bonheur ASA - Annual Report 2014	

Key Figures (consolidated accounts)

(Amounts in NOK million)	2013	2012 *)	2011
Income statement			
Operating income	10 257.4	9 605.0	9 884.3
Operating profit before depreciation and impairment losses (EBITDA)	4 012.2	3 879.8	4 317.0
Operating profit (EBIT)	1 556.6	2 025.1	2 215.1
Share of profit in associates	0.7	5.8	9.4
Net finance income / expense (-)	18.6	-562.3	-564.5
Profit before tax	1 576.0	1 468.6	1 660.0
Tax income / expense (-)	-101.8	-100.4	-296.2
Net profit from continuing operations	1 474.2	1 368.2	1 363.8
Net result from discontinued operations	-205.0	13.9	0.0
Profit for the year	1 269.2	1 382.1	1 363.8
Non-controlling interests	860.9	977.9	969.1
Profit for the year (shareholders of the parent company)	408.3	404.1	394.8
Statement of financial position			
Non-current assets	24 058.9	22 332.9	20 083.3
Current assets	8 238.5	7 298.9	7 953.5
Equity ex non-controlling interests	7 094.2	6 382.4	6 661.2
Non-controlling interests	5 859.3	5 605.3	5 798.6
Non-current liabilities	11 541.0	11 962.8	11 852.7
Current liabilities	7 802.8	5 681.3	3 724.3
Total assets / total equity and liabilities	32 297.3	29 631.8	28 036.8
Liquidity			
Cash and cash equivalents per 31 December	1) 5 379.1	4 027.2	4 660.8
Net change in cash and cash equivalents	1) 1 119.9	-406.2	-852.3
Net cash from operating activities	1) 3 408.4	3 812.7	2 643.8
Current ratio	2) 106 %	128 %	214 %
Capital			
Equity-to-assets ratio	3) 40 %	40 %	44 %
Share capital	51.0	51.0	51.0
Total number of shares outstanding	32 345 668	32 345 668	32 345 668
Key figures per share			
(Amounts in NOK)			
Market price 31 December	128.50	136.00	116.50
Dividend per share	7.00	7.00	5.00

- 1) In accordance with cash flow statement
 2) Current assets as per cent of current liabilities
 3) Equity as per cent of total assets

*) Restated, see note 2e, employee benefits and note 33, discontinued operations, for details.

Non-controlling interests in the Bonheur Group of companies is presented in the income statement and statement of financial position. The non-controlling interests consists of 47.74% of Fred. Olsen Energy ASA, 37.87% of Ganger Rolf ASA, 37.75% of Fred. Olsen Production ASA and 13.52% of GenoMar AS.

Directors' Report 2013

Bonheur ASA (the "Company") is a company domiciled in Norway. The consolidated financial statements of the Company as at and for the year that ended 31 December 2013 comprise the Company, its subsidiaries and associates (for accounting purposes only in the following referred to as the "Group of companies").

The Company's head office is in Oslo. The activities of the Group of companies take place in several countries and the main offices are in Norway, Sweden, Denmark, UK, Malta, Singapore, Bermuda and Brazil.

The year 2013 saw strong positive developments in many financial markets, but looking under the surface, challenges continue to hamper economic growth in many parts of the world. Economic growth in the Euro Area was uneven, but on average remained negative. Economic growth for the world as a whole slowed down from the previous year. Growth rates in world trade volumes remained positive and more or less unchanged. The continuation of very accommodative central bank policies have so far failed to ignite a full-fledged economic recovery, and falling unemployment rates have in some cases been a result of statistical adjustments rather than job creation.

Average annual electricity prices in Scandinavia and the UK were up 22% and 12%, respectively, from the previous year. The average Brent crude price was down 3% from the previous year and has thus hovered around an average price of USD 110 per barrel for the last three years. Lack of sufficient profit margins at the current oil price levels has contributed to some companies in the oil industry taking a somewhat more conservative approach to new explorations and developments.

Natural gas and electricity price differentials are expected to be in favor of the United States for the next decades, which will be a boon to their production of energy intensive goods. The European Union and Japan will under current expectations see the opposite unfold. A transition to a low-carbon economy will require further investments in renewable energy. Together with the countries' respective support schemes, the electricity prices need to provide renewable energy producers, such as ourselves, with sufficient returns if the countries' targeted amount of new projects are to be constructed. To reach the goals for renewable energy production, the stakeholders will need to aim for increased technology efficiency. The need will be to use the most productive power producing technology at the most optimal sites. This will require cooperation and mutual understanding between the authorities and producers. Renewable energy producers will need to continue to reduce the costs of power production. Some countries have seen concerns about the fiscal consequences and affordability of their renewable energy

targets. Finding cost-efficient support schemes will become increasingly important as time goes by. Capital is scarce and will, not surprisingly, flow to the countries which can offer the most predictable and high returns.

In 2013 the Group of companies experienced increased revenues compared to the previous year and the overall financial position continued to be satisfactory. Revenues from Offshore Drilling were at similar levels as the previous year, while Cruise experienced a decline. High revenue growth rates were achieved for the segments Renewable Energy and Shipping/Offshore wind. The transport and installation vessels within Shipping/Offshore wind performed satisfactorily during the year. A challenging market and impairments within Cruise, as well as higher cost levels within Offshore Drilling, however, resulted in lower operating results compared with 2012.

Following the voluntary offer in June 2013 from Yinson Production Ltd. to acquire all shares of Fred. Olsen Production ASA (FOP), the business segment Floating Production was reclassified as per second quarter 2013, until completion of the sale in December 2013, as an investment held for sale in Bonheur ASA's consolidated financial position. The segment is accordingly presented as discontinued operations in the income statement. The settlement of the voluntary offer was completed on 20 December 2013. First Olsen Ltd., the holder of 61.54% of the total issued shares in FOP, received in total NOK 612.8 million for their shares.

In October 2013 an agreement was entered into with Glastad Invest AS by which Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA subsequently transferred their shareholding interests (66.9 million shares) in GenoMar AS, a company engaged in tilapia fish farming in Malaysia, China and the Philippines, to Glastad Invest AS.

The offshore fleet of Fred. Olsen Energy ASA with subsidiaries (FOE) consists of three deepwater units and five mid-water semi-submersible drilling rigs in addition to one tender support vessel and one accommodation unit. A new semi-submersible drilling rig for harsh environment is scheduled to be delivered in third quarter 2015. The company's activities also include shipbuilding, ship repair, construction of offshore wind foundations and engineering at the Harland & Wolff shipyard in Belfast, Northern Ireland.

The offshore drilling market began 2013 in robust shape with strong demand experienced in our domestic UK and Norwegian markets as well as internationally in deepwater. However, during the second half of 2013 oil companies were starting to experience difficulties in their efforts to continue to grow spending plans. The effects have been seen in recent drilling contracts in-

Directors' Report 2013

dicating some softening of rates and an acceptance of shorter term contracts.

Fred. Olsen Renewables AS with subsidiaries (FOR) continued to develop its wind farm activities in the UK, Sweden, Norway and offshore Ireland. In 2013 the construction of Rothes II wind farm (41.4 MW) was completed and the construction of the 76 MW wind farm Mid Hill commenced with expected completion in 2014. During the year the Norwegian projects Gilja, Fålesråssa and Gismarkvik were consented. In the UK FOR acquired an additional 50% of Brockloch Rig Wind Limited increasing its ownership to 100%. This company has the rights to the Windy Standard II wind farm project. During the year FOR divested all of its activities in Canada. FOR continues its efforts to acquire more acreage suited for wind power in selected regions.

Fred. Olsen Cruise Lines Ltd. with subsidiaries (FOCL) owned and operated four cruise vessels during 2013; MV Black Watch, MV Braemar, MV Boudicca and MV Balmoral. The fleet's total capacity is 3 700 berths.

FOCL continues to focus on innovative cruise itineraries and new destinations and through its tailored shore excursion program; the customer is given the opportunity to enjoy a range of visual, active or cultural experiences.

The year was adversely affected by unprecedented ticket discounting during the summer and poor performance from cruises to the Eastern Mediterranean and Egypt during the winter. This resulted in a 7 % reduction in net revenues. Operating costs remained flat year on year.

During 2013 First Olsen Ltd. had in operation the suezmax tanker "Knock Clune" (2010 built, dwt 163 000). The tanker has been employed in the spot market throughout the year.

In February 2013 a subsidiary of Fred. Olsen Windcarrier AS took delivery of the second modern offshore wind turbine installation vessel, named "Bold Tern," built by the Lamprell shipyard in Dubai. Together with the sister vessel "Brave Tern", which was delivered from the same yard in October 2012, the jack-up vessels have been engaged on projects in European waters for transportation and installation of wind turbines. The vessels have been well received by the market and demonstrated strong capabilities for efficient offshore wind transport and installation work. The performance of the vessels on the completed installation projects in 2013 has contributed to a more efficient development of offshore wind in Germany.

Fred. Olsen Windcarrier A/S (Denmark), a subsidiary of Fred. Olsen Windcarrier AS, operates a modern fleet of high-speed crew transfer vessels built for safe and efficient transport of goods and personnel to and from offshore wind farms. During 2013 the vessels have been contracted to utilities and developers of European offshore wind farm projects.

Global Wind Service A/S, a Danish limited company owned 51% by Fred. Olsen Windcarrier AS, is an international supplier of highly qualified and skilled technicians to the global wind turbine industry. The company provides a wide range of installation and maintenance services both onshore and offshore. Global Wind Service A/S launched in October 2013 its eighth operational business unit, located in South Africa, to complement its other operations in Denmark, the United Kingdom, the Netherlands, Germany, Poland, Romania and Turkey.

Universal Foundation Norway AS, a wholly owned company by First Olsen Ltd, together with the subsidiary Universal Foundation A/S (Denmark, 82% owned) develops an integrated turnkey solution around its unique Universal Foundation suction bucket offshore wind foundation. In 2013 the company delivered two projects consisting of three foundations with complete meteorological masts in UK waters based on the Universal Foundation technology, of which one is awaiting further instructions from the client as to its final installation. The meteorological masts are an integral part of the company's comprehensive qualification process in readiness for commercial projects for foundations for offshore wind turbines from 2015 onwards.

Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA have both received a decision of change regarding the taxable income for 2006. The tax authorities claim that the split of the convertible bonds into ordinary bonds together with an option to purchase shares at the conversion price equates to realization of the convertible bond and is therefore taxable. The position of the companies is that gain on the option to purchase shares is free of tax ("Fritaksmodellen"). The position taken by the tax authorities led to a payable tax in 2011 of NOK 127 and NOK 112 million for Ganger Rolf ASA and Bonheur ASA respectively and was expensed in 2011. The tax authorities gained support for their view both by the court (Tingretten) in January 2012 and in the Court of Appeal (Lagmannsretten) in December 2013. The decision at the Court of Appeal has been appealed to the Supreme Court (Høyesterett) in February 2014.

In 1999 there was a reorganization of the structure and ownership of shares in a subsidiary of Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA. According to the tax authorities gain on shares on this intragroup transaction was taxable. Based on this the subsidiary

Directors' Report 2013

company has paid NOK 51 million in tax. The company appealed the decision to the court (Tingretten). The tax authorities gained support for their view by the court in April 2013 but the company has appealed the decision to the Court of Appeal (Lagmannsretten).

Bonheur ASA and Ganger Rolf ASA have both received a draft decision of change from the tax authorities regarding the taxable income for 1999 based on the same case mentioned above. The tax authorities claim that the companies should have been taxed on gain on shares when reorganizing the ownership of Barient NV back in 1999. No penalty tax has been notified. The draft decision received in February 2014, 14 years after the reorganization took place, lead to a possible payable tax of totally NOK 103 million. The amount was reflected in recognized income tax expense for 2012.

In July 2013 a subsidiary was notified by the tax authorities of a possible change in the taxable income for 2006-2007 that might lead to a possible payable tax of NOK 158 million.

In November 2013 another subsidiary was notified by the tax authorities of a possible change in taxable income for 2007 that might lead to a possible payable tax of NOK 56 million. Both tax claims have been challenged.

For more detailed information, see note 28 – Contingencies and provisions.

The Group of companies' results

(2012 in brackets)

Operating revenues amounted to NOK 10 257 million (NOK 9 605 million) Operating costs amounted to NOK 6 245 million (NOK 5 725 million).

Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 4 012 million (NOK 3 880 million) Depreciation and impairment losses of NOK 2 456 million (NOK 1 855 million) resulted in operating profit (EBIT) of NOK 1 557 million (NOK 2 025 million).

Net financial items were NOK 19 million (NOK -562 million).

The Group of companies' net profit from continuing operations was NOK 1 474 million (NOK 1 368 million).

Net loss from discontinued operations was NOK 205 million, of which NOK 365 million is impairment related to the remaining book values of the vessels in Fred. Olsen Production ASA. The impairment was a consequence of the cash offer of NOK 9.40 per share in FOP to First Olsen Ltd.

Profit for the year was NOK 1 269 million (NOK 1 382 million)

After minority interests of NOK 861 million (NOK 978 million), majority interests' share of result after estimated tax amounted to NOK 408 million (NOK 404 million). During the year the minority interests of the Group of companies consisted of an ownership of 48.08 % of Fred. Olsen Energy ASA, 37.87 % of Ganger Rolf ASA, 38.50 % of Fred. Olsen Production ASA and 13.52 % of GenoMar AS.

Results from the main activities

The financial results below are net of intra-group eliminations.

Offshore drilling

Offshore drilling comprises Fred. Olsen Energy ASA with subsidiaries ("FOE"), which is owned 51.9 % within the Group of companies.

Operating revenues amounted to NOK 7 022 million (NOK 6 877 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 3 358 million (NOK 3 533 million).

Net result after tax was NOK 1 735 million (NOK 1 824 million).

Renewable energy

Renewable energy consists of Fred. Olsen Renewables AS with subsidiaries ("FOR"), which is 100 % owned within the Group of companies. FOR owns five wind farms in operation in Scotland (Crystal Rig, Crystal Rig II, Rothes, Rothes II and Paul's Hill) and one wind farm (Lista) in operation in Norway. In addition, FOR has a number of consented wind farms in Scotland, Norway and Sweden.

Operating revenues were NOK 726 million (NOK 513 million) and the annual production was 1 112 GWh (840 GWh).

Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 522 million (NOK 335 million).

Operating result (EBIT) amounted to NOK 280 million (NOK 127 million), while net result was NOK 367 million (NOK -28 million).

Shipping/Offshore wind

At the end of the year Shipping/Offshore wind comprised the holding company First Olsen Ltd. with subsidiaries, including Fred. Olsen Windcarrier AS and Universal Foundation Norway AS.

Total revenues in 2013 amounted to NOK 1 017 million (NOK 522 million). Operating result before depreciation (EBITDA) was NOK 193 million (NOK -29 million). Operating result (EBIT) was

10.9. Annexe 9 : Lancement de la procédure de modification du PLU de Dompierre-Becquincourt



Commune de Dompierre-Becquincourt
3 Place Jean-Catelas
80980 Dompierre-Becquincourt

Le 20 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Monsieur le Maire,

Pour faire suite de votre demande, par délibération du 19 juillet 2018, je vous confirme par la présente que la Communauté de Communes a engagé la procédure de modification simplifiée du PLU de votre commune.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.121-4, L121-10 et R121-16 la demande de modification a été notifiée aux Personnes Publiques Associées et l'Autorité Environnementale a été saisie pour une étude de la demande.

Nous reviendrons vers vous lors des prochaines échéances de la procédure et notamment pour la mise à disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr

10.10. Annexe 10 : Saisine



M. Le président,
à,

DREAL Hauts de France
Service IDDEE/AE
44, rue de Tournai - CS 40259
59019 LILLE CEDEX

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt – Saisine de l'Autorité Environnementale.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L121-10 et R121-16, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification ainsi que deux exemplaires de la notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée, justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr

10.11. Annexe 11 : Courriers aux PPA



M. Le président,
à,

Sous-Préfecture de Péronne,
Monsieur le Sous-Préfet de Péronne,
25 Avenue Charles Boulanger
80200 Péronne

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

**Direction départementale des
territoires et de la mer de la Somme,**
Service territorial Santerre Haute-
Somme
Monsieur Louis Redaud
2 avenue du Général de Gaulle
80200 Péronne

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur Redaud,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Chambre d'agriculture de la Somme
Monsieur le Président de la Chambre
d'Agriculture,
19 bis, rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,

Bien à toi



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Chambre du commerce et de l'industrie
Madame la Présidente,
7, rue des Chanoines BP 30117
80200 PERONNE

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

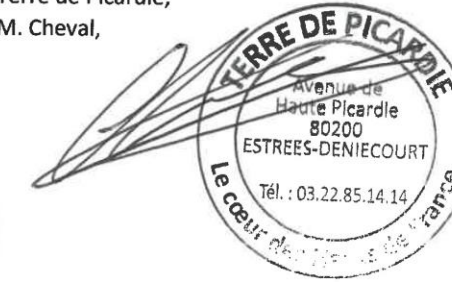
Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Monsieur le Président de la Chambre
des Métiers et de l'Artisanat,
Cité de Métiers, 7 rue de l'île
Mystérieuse
80440 Boves

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Conseil Départemental de la Somme
Monsieur le Président du Conseil
Départemental,
Service Urbanisme et Habitat
43, rue de la République - BP 32615
80026 Amiens CEDEX 1

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

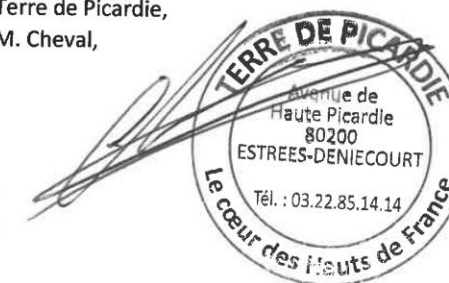
Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Conseil Régional des Hauts de France
Monsieur le Président du Conseil
Régional,
Service Urbanisme et Habitat
151, Avenue du Président Hoover
59555 Lille Cedex

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

PETR Cœur des Hauts de France
Monsieur le Président du PETR,
7 rue des Chanoines BP 60225
80200 Péronne

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite à la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

**Communauté de Communes de l'Est
de la Somme**
Monsieur le Président,
2 bis Rue de Péronne
80400 Ham

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,

Bien à toi



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

**Communauté de Communes Haute
Somme**
Monsieur le Président,
23 Avenue de l'Europe - BP 80051
80201 Péronne Cedex

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,

Bien à toi



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Communauté de Communes du Grand Roye
Madame la Présidente,
1136 rue Pasteur prolongée
80500 Montdidier

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Madame la Présidente,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Communauté de Communes Avre Luce Noye,
Monsieur le Président,
144 rue du Cardinal Mercier
80110 Moreuil

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Communauté de Communes du Val de Somme
Monsieur le Président,
31 ter rue Gambetta, Enclos de L'abbaye
80800 Corbie

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
Monsieur le Président,
6 rue Emile Zola
80300 Albert

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Commune d'Herbécourt
Monsieur le Maire
1 place de la Mairie
80200 Herbécourt

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Commune d'Assevillers
Monsieur le Maire
1 rue d'Herbécourt
80200 Assevillers

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire,

Je vous informe que à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

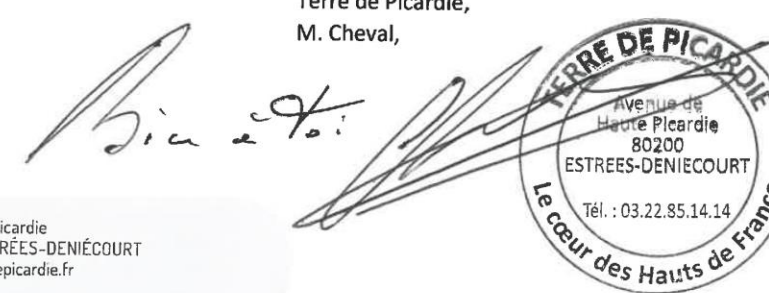
Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Commune de Fay
Monsieur le Maire,
6 Grande rue
80200 Fay

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

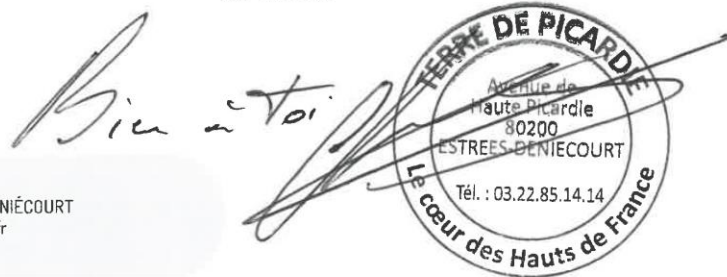
Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Commune de Fontaine-lès-Cappy
Monsieur le Maire,
1 rue d'En-Haut
80340 Fontaine-lès-Cappy

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

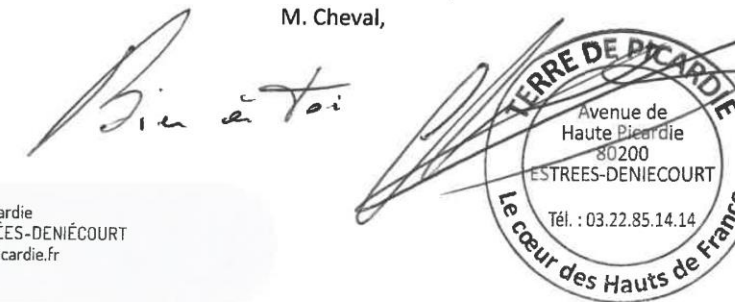
Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

Commune de Cappy
Madame la Maire
Rue du 8 Mai 1945
80340 Cappy

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Madame la Maire,

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval,



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr



M. Le président,
à,

**Direction départementale des
territoires et de la mer de la Somme**
Secrétariat de la CDPENAF de la
Somme
Centre administratif départemental
1 boulevard du Port
80026 Amiens Decex

Le 17 décembre 2018,

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dompierre-Becquincourt.

P.J. : Notice explicative du projet de modification,
Plan de zonage de la modification,
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Dompierre-Becquincourt,
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur

Je vous informe qu'à la suite de la demande, par délibération du 19 juillet 2018, de la commune de Dompierre-Becquincourt et par délibération en date du 04 octobre 2018, le conseil communautaire de Terre de Picardie a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme, notamment son article L.121-4, ce projet de modification simplifiée vous est notifié.

Vous trouverez ci-joint, la délibération du conseil municipal, la délibération du conseil communautaire, un plan de la modification et une notice explicative du projet exposant les motifs de la modification simplifiée et justifiant le respect de son champ d'application, ainsi que le règlement du PLU, objet de ladite modification.

Je vous prie de bien vouloir nous donner réponse dans un délai de 3 mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le président de la Communauté de Communes
Terre de Picardie,
M. Cheval



Communauté de Communes Terre de Picardie
Avenue de Haute Picardie - 80200 ESTREES-DENIECOURT
T. +33 (0)3 22 85 14 14 - contact@terredepicardie.fr
www.terredepicardie.fr

10.12. Annexe 12 : Plans réglementaires

Les plans réglementaires sont présentés dans le volume 7 de la présente demande d'Autorisation Unique.